



MARS
AVRIL
2023

33

Cause

COMPRENDRE LE MONDE
AGIR POUR LE CHANGER

★

commune

REVUE D'ACTION POLITIQUE DU PCF

p. 12 DOSSIER

GOOGLE, AMAZON, FACEBOOK... ET LES AUTRES

p. 3 ÉDITO
Gagner la paix

p. 56 CONTROVERSES
La bourgeoisie saisie
par le doute

p. 72 STATISTIQUES
Un salarié éligible sur
trois ne recourt pas
à l'assurance chômage

p. 8 LE GRAND ENTRETIEN

L'égalité femmes-hommes au cœur de nos débats du congrès

Parti communiste français

3 ÉDITO

Guillaume Roubaud-Quashie Gagner la paix

6 POÉSIES

Katherine L. Battaiellie Roger Dextre

7 REGARD

Carole Hoffmann Les NFT : un nouvel enjeu de spéculation ?

8 LE GRAND ENTRETIEN

Hélène Bidard L'égalité femmes-hommes au cœur de nos débats du congrès

12 LE DOSSIER : GOOGLE, AMAZON, FACEBOOK... ET LES AUTRES

Pierre Crépel, Marine Miquel Comment dépasser les GAFAM ?

Francis Wurtz Les Gafam, hyperpuissance privée

Éric Bocquet L'évasion fiscale systémique des GAFAM
Glossaire

Nicole Dockès-Lallement Extraterritorialité des lois états-uniennes

Jacques Maréchal Dépasser Amazon

Flavien Ronteix- Jacquet Les géants du numérique, les droits et les libertés

Ernest Brasseaux Le bilan écologique des GAFAM et des autres

Gilles Perret Netflix, Disney+, YouTube... quel avenir pour le cinéma ?

Flavien Ronteix- Jacquet ChatGPT, le chat intelligent révolutionnaire ?

Ludovic Rioux Les luttes des livreurs ubérisés

Pascal Savoldelli Ubérisation : un modèle de société

Sébastien Marque Logiciels libres : une alternative ?

Kinou Qu'est-ce que Framasoft ?

Fiche pratique Outils alternatifs pour les militants

Julien Rossi Faut-il inventer un droit à ne pas utiliser Internet ?

Quelques ouvrages pour s'informer

54 CHRONIQUE EUROPÉENNE

Vincent Boulet Le retour de la question sociale en Europe

56 CONTROVERSE

Gérard Streiff La bourgeoisie saisie par le doute

58 PHILOSOPHIQUES

Jérôme Skalski Marx dans la mêlée des Jeunes hégéliens

61 HISTOIRE

Corentin Lahu Le Secours rouge international, un outil de défense et de solidarité face à la répression

65 SCIENCES

Isabelle Vauglin « La nuit est belle » et la pollution lumineuse

66 HORS CADRE

Sylvie Mayer Ungersheim et Muttersholtz, deux communes alsaciennes « en transition »

69 SONDAGE

Gérard Streiff La fracture numérique

72 STATISTIQUES

Fanny Charnière Un salarié éligible sur trois ne recourt pas à l'assurance chômage

73 LIRE

Marine Miquel Celles qui restent dans les campagnes, et qui les font vivre

74 CRITIQUES

Hélène Frappat *Trois femmes disparaissent*

Gilles Alfonsi *Sortis de l'ombre. Tsiganes, résistants, communistes*

Alain Guinot *Georges Séguy. Le choix de l'audace - Contribution au débat sur l'avenir du syndicalisme*

Michel Serres *Petite Poucette*

Cause commune

La rédaction en chef de ce numéro a été assurée par Sabrina Royer

Tél. : 01 40 40 12 34 - Directeur de publication : Guillaume Roubaud-Quashie

Directeur : Guillaume Roubaud-Quashie • Rédacteurs en chef : Élodie Lebeau, Jean Quétier, Sabrina Royer, Gérard Streiff • Secrétariat de rédaction : Noëlle Mansoux, Chantal Guerre, • Comité de rédaction : Aurélien Aramini, Victor Blanc, Aurélien Bonnarel, Vincent Boulet, Saliha Bousseadra, Evelyne Bussière, Pierre Crépel, Maëva Durand, Jean-Michel Galano, Baptiste Giron, Florian Gulli, Nicolas Lambert, Constantin Lopez, Igor Martinache, Dorian Mellot, Mathieu Menghini, Marine Miquel, Hoël Le Moal, Pierrick Monnet, Michaël Orand, Julien Rossi, Nicolas Tardits, Pierre Wadlow • Direction artistique et illustrations : Frédo Coyère • Mise en page : Sébastien Thomassey • Édité par l'association Paul-Langevin (6, avenue Mathurin-Moreau - 75 167 Paris Cedex 19) • Imprimerie : Public Imprim (12, rue Pierre-Timbaud BP 553 69 637 Vénissieux Cedex) • Dépôt légal : mars/avril 2023 - N° 33 - ISSN 2265-4585 • N° de commission paritaire : 0924 G 93466.

Gagner la paix

Qu'il est difficile, pour l'honnête citoyenne, le simple citoyen, de se faire une idée juste de ce qui se passe loin de nos frontières. Vous voilà étroitement dépendant des grandes sources d'informations médiatiques sans avoir en vis-à-vis votre expérience pour affiner, nuancer voire contredire. Imaginez devoir penser l'état de la France avec les seules informations de Dominique Seux ou François Lenglet, sans pouvoir mettre en regard la connaissance de votre propre situation, celle de votre femme ou mari, de votre famille, de vos collègues, voisins... Vous me direz qu'en 2023, il y a Internet et les réseaux sociaux mais reconnaissez que dans cet océan, on se trouve plus vite confronté au continent de déchets qu'aux perles rares... sans même parler de la barrière de la langue, de la maigreur des repères dont le non spécialiste dispose pour faire la différence entre une source fiable et une source fantaisiste... Bref, il est bien difficile de voir clair en ce domaine et l'idéologie dominante ne s'en trouve que mieux.

Ajoutez, pour ce qui concerne l'Ukraine – puisque c'est de ce drame dont il va être question –, un stock de connaissances de départ à peu près nul. Qu'est-ce qu'un élève, même bachelier, ou un étudiant diplômé de l'enseignement supérieur, sait de ce pays, de sa culture, de son histoire, de ses débats politiques ? On pense à Aragon disant à Francis Crémieux au lendemain de la Guerre d'Algérie : « C'est sans doute par les événements d'Afrique du Nord que j'ai compris mes ignorances, le manque de culture, qui ne m'était pas propre d'ailleurs : qu'est-ce qu'un Français sait de l'histoire de l'Égypte, de la Tunisie, de l'Algérie, du Maroc, du Mali, du Soudan ou de l'Espagne musulmane simplement ? » Bien sûr, Aragon ne s'en tient pas au constat. Quand il dit ses mots, il sort d'une immersion de plusieurs années dans la culture arabe, ce qui lui permet d'écrire *Le Fou d'Elsa*. Mais tout le monde n'est pas Aragon, ni hier ni aujourd'hui hélas, ni pour les mondes arabes ni pour les mondes slaves.

« Poutine appartient à cette famille qui ravage
le monde : la droite nationaliste. »

Ajoutons une autre difficulté encore, redoutable pour notre peuple : la question nationale. Un Français peut comprendre aisément l'invasion d'un territoire et la libération de celui-ci. La place de la Seconde Guerre mondiale et de la Résistance ne cesse de décliner dans la conscience commune mais tout de même, chacun sait encore cela. Un territoire est français ; il est envahi par un peuple qui l'occupe ; il est libéré. C'est net. Mais que les frontières mêmes d'un territoire puissent être discutables, fragiles et récentes, que les langues parlées tous les jours par le grand nombre puissent être dissemblables d'une région à l'autre, voilà qui est profondément exotique pour un Français. Un territoire est d'un pays ou ne l'est pas ; il ne peut l'être à moitié, aux trois quarts... Certes, on se rappelle vaguement que Nice et la Savoie ont été rattachés sous Napoléon III. Ce n'est pas si loin mais ça l'est suffisamment pour relever de l'histoire morte : ça n'a plus de liens immédiats et incarnés avec le monde des vivants. Qu'on soit à Nice ou à Toulon, c'est la même chose, c'est la France, indiscutablement, et personne n'aurait l'idée de prétendre le contraire ni de discuter la frontière. Bref, l'Ukraine et son histoire tortueuse, ses frontières mouvantes, ►►

►► sa population composite... : rien de plus étranger à un Français, *a fortiori* pour les nouvelles générations qui, au moins depuis la chute de l'URSS, n'ont plus guère été amenés à se pencher sur cette partie du monde, ni à l'école ni dans les médias.

Pourtant, l'horreur de ce qui se passe dans ce pays envahi nous fait un devoir de comprendre, non pour le seul amour de la connaissance, mais pour donner un cap à l'action de notre pays.

D'abord, la paix. On nous a rebattu les oreilles depuis des décennies avec le mythe de la « guerre propre ». Chaque guerre réelle chie dans la bouche de ces formules de communicants. La guerre, partout, toujours, c'est le cri, le sang, les larmes, la merde, les membres broyés, percés, perdus... C'est la mort, la peur, les esprits qui déraillent, les corps devenus fétus dans les mains de l'Histoire... Arrêter l'horreur : c'est le premier objectif. Nécessairement.

Mais comment l'arrêter effectivement et durablement ? Il faut d'abord reconnaître qu'il y a un agresseur et un agressé. Je sais bien que demeure dans certaines (petites) parties du pays un certain philosoviétisme hérité de la Seconde Guerre mondiale qui, mêlé à un anti-américanisme, tend à se montrer sensible aux thèses de Vladimir Poutine. Mais qu'on prenne le temps de lire et écouter Poutine ! Qu'on regarde la politique qui a été la sienne en Russie et au-delà des frontières du pays ! Cet homme appartient à cette famille qui ravage le monde : la droite nationaliste. Négation sur tous les plans de Lénine – que Poutine considère comme l'origine de tous les maux de la Russie contemporaine –, il se veut tsar du XXI^e siècle. Nous n'avons rien en commun avec ce lamentable personnage qui, il y a un peu plus d'un an, a décidé d'envahir l'Ukraine.

« Trouver le chemin d'une paix durable en Ukraine implique d'affronter en même temps toutes les questions, faisant taire les appétits nationalistes – tous décuplés par la boucherie – et les ambitions évidentes des grandes puissances. »

Ceci posé, si on veut vraiment gagner la paix, convient-il, comme le disent maints dirigeants « occidentaux » de *vaincre* la Russie ? et jusqu'à quel point ? Pour faire la paix en Ukraine, faut-il envahir la Russie ?

Certains intellectuels en manque de grande cause qui puisse les faire briller ne manquent pas de nous pousser aux solutions les plus extrêmes, citant l'antifascisme des années 1930, l'Espagne... Cet élan moral soudain ne laisse pas de susciter un certain malaise, pour au moins trois raisons.

La première, c'est qu'il est toujours infiniment pénible de voir de belles chemises blanches appeler à faire une guerre qui ne leur arrachera jamais un bouton. La disproportion entre la sentencieuse et satisfaite parole qui n'entraîne pour son auteur que la conséquence d'une gloire renforcée – et, éventuellement, le sonnant de droits d'auteur – d'une part, et, de l'autre, l'indicible boucherie qu'elle porte en elle pour des milliers de jeunes gens donne toujours un haut-le-cœur impossible à refréner.

La seconde, c'est l'identité de certains protagonistes exigeant soudain l'accomplissement de la vertu sur la Terre. Biden en Robespierre, Sunak en Couthon et Morawiecki en Saint-Just : on n'arrive pas à y croire... Connaissant un peu ce petit monde, on est tenté de se demander : *cui bono* ? à qui tout cela profite-t-il ? Est-ce vraiment par vertu qu'ils veulent soutenir ce peuple agressé ou par quelque intérêt ? On ne peut évidemment s'aveugler en

la matière et cela n'est pas sans conséquences sur la position à tenir si c'est bien la paix et la justice qui sont notre boussole. De ce point de vue, sans méconnaître l'instrumentalisation qui en est faite par Poutine, la question de l'OTAN demeure posée.

« Les tensions qui existaient avant la guerre ne trouveront pas de solution durable avec la guerre, dût-elle se traduire par le triomphe du mot d'ordre « vaincre la Russie » »

Enfin, il faut affronter un problème délicat : a-t-on le droit d'émettre des réserves sur le gouvernement d'un peuple quand celui-ci est sous les bombes depuis plus d'un an ? Nous, les communistes français, avons, je crois, trop payé cette injonction au silence public : émettre des réserves sur l'URSS, c'est faire le jeu de l'impérialisme américain, etc., etc. On connaît la chanson, ici à peine actualisée en changeant l'identité des protagonistes (émettre des réserves sur le pouvoir ukrainien, c'est faire le jeu de l'impérialisme russe, etc., etc.). Si on vise vraiment la paix, on n'a pas le droit de se dissimuler la vérité dans ses difficultés et ses contradictions, sous peine de ne régler que les problèmes mis sur la table et de voir celle-ci valser à cause de ceux, nombreux et remuants, laissés au-dessous. Non, s'enfermer dans une vision qui peindrait le pouvoir ukrainien actuel en une incarnation exacte du Bien, voilà qui n'est pas raisonnable. Plus globalement, toute approche qui privilégie une morale manichéenne à une analyse rationnelle est à bannir avec la dernière énergie si on veut vraiment comprendre et mettre un terme à cette horreur. Et puis les guerres sont ainsi faites qu'elles vous font entrer dans des dynamiques terribles : une fois que votre quartier a sauté, que votre frère a été tué, que votre oncle a perdu un œil, ce qui pouvait s'entendre ne peut plus l'être, ce qui était un compromis acceptable devient viscéralement intolérable. Or que faire dans un pays où la question nationale est et demeurera brûlante ? Rappelons que les tensions à l'est de l'Ukraine ou en Crimée avaient trait, pour une part, à des questions qui sentent bon l'Autriche-Hongrie du XIX^e siècle mais qui demeureront posées : quelle langue pour l'école et l'administration publiques ? Le pouvoir central voulait imposer l'ukrainien (langue surtout parlée à l'ouest du pays mais très minoritaire à l'est) et effacer le russe. Quelle place demain pour les citoyens parlant l'une ou l'autre de ces langues ? (Je ne prends ici que cet exemple même s'il faut tout aussitôt noter que l'enjeu linguistique semble avoir profondément évolué avec la guerre : celle-ci a rapproché les Ukrainiens entre eux, qu'ils soient russophones ou non.)

Il reste certain que les tensions qui existaient avant la guerre ne trouveront pas de solution durable avec la guerre, dût-elle se traduire par le triomphe du mot d'ordre « vaincre la Russie ». La guerre a épouvantablement compliqué le problème : par ses horreurs, elle l'a absolument radicalisé. Trouver le chemin d'une paix durable en Ukraine implique d'affronter en même temps toutes les questions, faisant taire les appétits nationalistes – tous décuplés par la boucherie – et les ambitions évidentes des grandes puissances. L'invasion décidée par Poutine rend la tâche effroyablement difficile mais encore plus nécessaire. La France est-elle décidée à peser de tout son poids pour faire émerger une solution politique globale sous l'égide de l'ONU fondée sur les principes de souveraineté des peuples et de sécurité collective ? C'est la seule voie pour gagner la paix. Il s'agit de s'y engager avec détermination et lucidité. Il y a urgence. ●

Guillaume Roubaud-Quashie,
directeur de *Cause commune*.

ROGER DEXTRE

Né en 1948 dans une petite commune de la Loire, Roger Dextre vit essentiellement à Lyon. Après des études de philosophie à Lyon et Munich (germaniste, il traduira Hölderlin), il abandonne rapidement l'enseignement pour travailler en entreprise, puis avec des adultes handicapés, et enfin comme formateur de travailleurs sociaux. La rencontre avec des personnes handicapées sera une expérience très importante, par la confrontation à une parole différente, profondément singulière et à l'opposé de tout bavardage égotiste, comme le sera celle des participants aux ateliers d'écriture qu'il anime. Son œuvre compte aussi des livres réalisés avec des artistes (Madeleine Lambert, Bachir Hadji), des essais ou articles philosophiques (sur Maldiney, Heidegger). Il collabore avec des compagnies de théâtre.

Cet homme discret, modeste, embrasse cependant le monde entier dans ses textes (le travail, le langage, l'amour, la société), tout en évoquant souvent la simplicité d'instantanés quotidiens : la préparation d'un repas, un café, la course d'enfants derrière des pigeons. Il accorde une attention profonde aux êtres qui l'entourent, qu'il rencontre. Cette attention est nourrie par une observation très précise : « Les pieds sont mouillés/quand on reste sous la gouttière/ », les pantalons s'éclaircissent aux genoux, une vieille femme a des ongles durs, une poignée de fenêtre grinçante.

La nature est intensément présente, jusqu'à ses « moucherons à peine visibles », picturale, évoquée aussi avec une grande précision, dans ses couleurs notamment, comme celles, « violettes et safran des nuages du soir ».

Roger Dextre ne s'y évade pas. Le monde n'est pas idyllique : il note les « beaux lieux extasiés/ ... occupés / par de riches skieurs, des financiers/ ... », les tests osseux qu'on fait subir aux jeunes immigrés pour déterminer si on les renverra dans leur pays d'origine, les usines désaffectées de certains quartiers autrefois ouvriers de Lyon. Il écrit au milieu du monde, entouré de ses proches, de peintres, de musiciens. Et il écoute beaucoup de musique (religieuse entre autres), dont les thèmes, les rythmes, les tons, et leurs changements influencent son écriture.

Si pour lui la poésie ne peut se distinguer de la pensée, de la « volonté d'avoir une idée de ce qui se passe/ », il a conscience de notre parler « inhabile », qui vient buter sur des scènes « impossibles à raconter ». Car « suffit-il de nommer » ? Aussi reprend-il, corrige-t-il, de recueil en recueil, revenant sur les obstacles éprouvés, dans une passion libre et lucide qui donne sa dynamique à toute l'œuvre. ●

Katherine L. Battaiellie

Un bel instant

L'amour souvent
se découvre dans les cuisines.
Le rouge d'un poivron, l'autre vert,
comme oui et non
cuisant dans la marmite ;
un fruit qui dort,
la main qui le saisit,
la douceur de la voix,
l'habileté des gestes sur le fourneau :
Tout cela ensemble passe par tes yeux
dans l'heure si belle d'avant-midi,
dans ton ventre d'ivoire
caché sous le tablier.
Moi je regarde, interdit,
là, du bonheur
et puis après, avec le café,
le temps
préparé à la rêverie.

Le jour qui revient,
éditions La rumeur libre, 2021

Les usines de la Soie

à Ghislaine Chassine
et aux slameurs de la Tribut du verbe

Je suis passé au travers des usines
cassées
du quartier de la Soie ;
usines de tissage comme celles
de l'enfance.
Il n'y avait plus
le bruit des métiers à tisser,
les jardins étaient tranquilles ;
sur les chemins à midi et le soir,
quatre fois par jour, ne s'avançaient plus
tout seuls ou par deux, par trois, par quatre,
les ouvriers licenciés ou partis ailleurs
ou restés chez eux, on se le demandait.
...

L'obscur soudain,
éditions La passe du vent, 2014.

Les NFT : un nouvel enjeu de spéculation ?



Joseph Ayerle, Leaving Bergamo, 2017, image mouvante Glitch (détail), NFT, du cycle *The Art Of Surviving One Day On Planet Earth In 2017*, © Wikimedia Commons

Les œuvres numériques peuvent être reproduites à l'identique en grande quantité, sans aucune perte de qualité. C'est la raison pour laquelle, elles ont été longtemps difficilement commercialisables. Pourtant, les NFT (*Non Fongible Token*, jeton non fongible) permettent d'authentifier une œuvre numérique comme étant unique. Ils bouleversent l'art traditionnel, nous interrogent sur l'original, sur la nature de l'art, et transforment l'économie de l'art, dans un marché qui attire de plus en plus les professionnels de l'art.

Comme la cryptomonnaie, les NFT reposent sur la technologie *blockchain* (chaîne de blocs) qui est une base de données partagée, sécurisée, infalsifiable, sans « tiers de confiance » (une personne ou une institution qui vérifie les transactions) où ils sont enregistrés et cryptés, avec l'historique des propriétaires afin d'authentifier les œuvres et d'en garantir la propriété exclusive. Ils sont donc traçables grâce à leur signature numérique – le cryptage – qui garantit leur authenticité et leur unicité (chaque NFT a une identité unique ; il ne peut pas

être remplacé par un autre qui serait identique – c'est la non-fongibilité). Le propriétaire n'est pas détenteur d'une œuvre tangible mais uniquement d'un jeton dans lequel est intégrée l'œuvre numérique, ses propriétés, un certificat d'authenticité et un droit de propriété. Les artistes, dans tout cela, sont rémunérés sur la vente et la revente des œuvres numériques, celles-ci étant traçables.

Mais qu'en est-il de la valeur artistique ? Comme l'avait fait Walter Benjamin en son temps avec la photographie, nous pouvons nous interroger sur la transformation de la nature de l'art et sur sa redéfinition à l'ère des NFT. Certains NFT peuvent atteindre des sommes considérables, la valeur de l'objet étant définissable sur la base de l'offre et de la demande. Les NFT ne représentent-ils pas avant tout un marché de spéculation, l'œuvre étant alors considérée comme un placement qui escompterait un retour sur investissement ? ●

Carole Hoffmann est professeure des universités en arts plastiques



L'égalité femmes-hommes au cœur de nos débats du congrès

Hélène Bidard, membre du Comité exécutif national et responsable de la commission nationale féministe du PCF, répond aux questions de *Cause Commune*. Elle revient sur la place que doit prendre le Parti dans le combat contre le patriarcat et pour l'égalité femmes-hommes.

— PROPOS RECUEILLIS PAR **NICOLAS TARDITS** —

© La journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, du 25 novembre, a été l'occasion de rappeler la persistance des violences patriarcales et des discriminations. Si le PCF répond à l'appel unitaire de cette journée, comment la question de l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit-elle dans le projet de société que nous portons ?

Lutter contre les violences faites aux femmes est un préalable nécessaire pour obtenir l'égalité femmes-hommes. On sait maintenant qu'obtenir cette égalité est indispensable pour conquérir l'émancipation humaine pour toutes et tous.

La commission féministe du PCF, dans un texte intitulé « Le féminisme ne tue pas », expliquait notre positionnement tout particulier, celui de féministes communistes : « Si la domination capital/travail est et demeure la structure dominante des sociétés en France, en Europe

et dans le monde, les autres formes de domination, notamment masculine, empêchent toute transformation sociale, car elles contribuent à opposer les individus entre eux, à fixer les préjugés et à fragmenter les résistances. Le patriarcat traverse les structures de classe. Patriarcat et capitalisme se nourrissent mutuellement. [...] Dénoncer l'ordre patriarcal, montrer que cet ordre (universel) a existé et continue d'exister indépendamment des structures socio-économiques de classe, des considérations culturelles ou religieuses, est de nature à faire évoluer les mentalités pour opérer et élargir les rassemblements indispensables à la transformation de la société. » Autrement dit, pour nous, il serait contre-productif de ne pas prendre en compte le patriarcat dans la lutte contre le capitalisme et vice-versa. Les violences sont à la fois une conséquence des inégalités et un cinglant moyen de faire perdurer l'ordre patriarcal par la soumission tant physique que psychologique. Elles font partie du système de domination mas-

culine, partout et depuis la nuit des temps. Je conseille sur ce point la lecture de l'ouvrage dirigé par Christelle Taraud *Féminicide, une histoire mondiale*, qui fait état de ce qu'elle appelle un « continuum féminicide ».

Ce système de domination est remis en cause comme jamais depuis cinq ans, depuis l'émergence du mouvement #metoo. Ce véritable mouvement social féministe mondial secoue, tour à tour, tous les secteurs de nos sociétés. Depuis 2017, les femmes, ont massivement pris la parole pour dénoncer le patriarcat. À travers leurs luttes, elles sont en train d'écrire une page de l'Histoire de l'émancipation humaine, pour toutes et tous. Elles se mobilisent pour l'égalité, la liberté, la solidarité et la sororité, non pas seulement pour elles mais pour toute la société. Il y a un contrecoup en cours certes, mais plus rien ne sera jamais comme avant. Je le constate comme femme, comme élue, comme responsable politique : le féminisme est plus que jamais au cœur des mouve-

« Le but d'une organisation féministe et communiste doit être de renouveler et d'étendre encore plus la démocratie à toutes et tous. »

ments émancipateurs. Notre force communiste doit l'analyser, l'accompagner et travailler à l'inscrire – dans les luttes comme dans nos revendications – comme pilier des Jours heureux.

Le mouvement féministe international peut devenir un levier puissant et indispensable de la révolution que nous devons mener. La jeune génération est sur le front de nouvelles conquêtes et demande au Parti communiste français d'être à la hauteur de ses valeurs, de son audace, de son ambition révolutionnaire lors de ce congrès. L'impatience de ce changement profond s'exprime partout dans les partis, les associations, les syndicats, au travail, dans les études, dans la culture et le sport... et c'est une très bonne chose.

© Le 8 mars s'est également déroulé au cœur de la bataille sociale contre la réforme des retraites. Peut-on considérer que, là aussi, les femmes sont les grandes perdantes de ce projet qui semble être un miroir grossissant des inégalités salariales ?

Les femmes touchent en moyenne une retraite inférieure de 40 % à celle des hommes. C'est le résultat des inégalités professionnelles d'abord, avec des secteurs dits « féminisés » très mal reconnus, des inégalités de carrières, de salaires (encore inférieurs de 22 %), de



promotion, et une structure du marché du travail (très largement redessinée par les réformes conçues et négociées à l'échelle européenne) précarisant et isolant les salariés à commencer par les femmes.

S'ajoutent à cela des disparités concernant les possibilités de mode de garde des enfants ou de prise en charge des aînés et des personnes en situation de handicap. Dans leur vie professionnelle, les femmes subissent de nombreuses

contraintes au travail, qui non seulement ne permettent pas de construire une carrière dans de bonnes conditions, mais en plus, qui privent le monde du travail de talents et de forces considérables. Le taux d'activité des hommes est de 92 % tandis que celui des femmes est de 84 %. Si le taux d'emploi des femmes et leur rémunération étaient égaux à ceux des hommes, le PIB de la France bondirait de 6,9 %. En France, il existe depuis 1972 de multiples lois pour l'éga- ►►

lité salariale et professionnelle qui ne sont pas appliquées. C'est un véritable scandale d'État. Cette égalité salariale rapporterait 62 milliards par an à l'économie française.

Autrement dit, les inégalités face au travail et la casse du service public entraînent des inégalités de la retraite (tant pour l'âge de départ que pour le montant des pensions). La réforme d'Emmanuel Macron et d'Élisabeth Borne, au lieu de corriger ces inégalités, les aggrave. Ils annoncent que « la fin de la décote à 67 ans quel que soit le nombre de cotisations bénéficie aux femmes ». Autant dire que pour les femmes, c'est un pur scénario de science-fiction ! Pour ne pas avoir une pension de misère, les femmes, qui le peuvent, vont être incitées à travailler jusqu'à 67 ans, pour une pension à taux

Les combats féministes et leur portée vont être un sujet majeur du congrès. Nous ne sommes pas en dehors de la société, tout le monde voit l'influence des mouvements sociaux autour de #metoo, nous devons en parler. Les camarades féministes (dans les sections, les fédérations, dans les commissions des textes ou des statuts...) se mobilisent partout et sont de plus en plus nombreuses et écoutées.

Pour nous, communistes, le défi est immense. Alors que l'Europe et la France traversent une période troublée, qu'une crise économique et sociale d'ampleur historique enfonce chaque jour des milliers de foyers dans la précarité, nombreuses sont les incertitudes et rudes sont les obstacles sur le chemin de notre combat émancipateur.

« Si le taux d'emploi des femmes et leur rémunération étaient égaux à ceux des hommes, le PIB de la France bondirait de 6,9 %. Cette égalité salariale rapporterait 62 milliards par an à l'économie française. »

plein. Or l'espérance de vie en bonne santé des femmes est de 65,9 ans. Elle est même beaucoup moins importante pour les femmes travaillant dans les secteurs peu reconnus avec beaucoup de pénibilité : les métiers d'aide à la personne, les crèches, les ménages et autres métiers à horaires décalés. Ce sont précisément elles qui ne peuvent pas cotiser tous leurs trimestres ! Derrière la bataille pour les retraites se cache un choix idéologique de société majeur en défaveur de l'ensemble des salariées.

© Les communistes se réunissent partout en France dans le cadre du 39^e congrès, peut-on espérer que les questions féministes soient au cœur des débats ?

Nous avons une histoire aussi, qui doit nous obliger ! Une longue histoire faite d'allers-retours, parfois difficile, avec les mouvements féministes mais nous sommes le parti qui a eu le courage et la fierté en 1925 de porter pour la première fois des candidatures de femmes aux élections municipales alors qu'elles n'avaient pas le droit de vote. Joséphine Pencialet cette année-là, est la première femme française élue dans un conseil municipal sur la liste du PCF. En 1936, Danielle Perini Casanova a créé l'Union des jeunes filles de France - UJFF - donnant ainsi la possibilité à celles-ci de faire de la politique contre les mœurs de l'époque. Pendant la guerre, ce sont nos résistantes qui ont agi avec courage, pris de difficiles responsabilités comme

« Le patriarcat traverse les structures de classe. Patriarcat et capitalisme se nourrissent mutuellement. »

agentes de liaison ou par l'utilisation de leurs landaus comme des armes et cachettes par exemple. Ce sont des ouvrières comme Martha Desrumaux qui mènent des grèves victorieuses dans les ateliers et défendent l'engagement politique des femmes. En 1974, ce sont encore les communistes qui soutiennent le projet de loi de Simone Veil pour l'avortement, permettant son adoption. Et aujourd'hui, nos engagements féministes, ainsi que ceux des organisations de jeunesse communistes, sont bien souvent le déclencheur d'un engagement politique chez nombre de jeunes, et nous en sommes fières.

Sans un PCF fondamentalement féministe, pas de révolution féministe ! Par le passé, le PCF a su être à la hauteur de ces enjeux, il faut que cela continue. À l'image de notre groupe paritaire au Sénat et de sa présidence assurée pour une femme. Notre représentation à l'Assemblée est très décevante de ce point de vue. D'ailleurs, à la suite du scrutin des 12 et 19 juin 2022 la parité recule à l'Assemblée nationale pour la première fois depuis 1981. Le PCF et ses élus et élues se doivent d'être à l'avant-garde de ce combat et d'investir réellement et massivement les mouvements sociaux féministes, sur le fond comme sur notre représentation. Bâtir une organisation politique féministe, être un parti ambitieux en la matière, nous le pouvons et nous le devons, rapidement. Les militantes s'impatientent et elles ont raison. Il y va de l'avenir de notre Parti et de leur

place dans celui-ci. Nous ne voulons plus avoir à négocier ni l'indispensable, ni l'évidence.

© Quels sont les grands chantiers que nous devons poursuivre et ouvrir dans notre parti sur ces enjeux ?

Shirley Wirden avec d'autres camarades de la commission féministe/droit des femmes ont participé à l'écriture de la base commune, comme au programme des « jours heureux » et à la campagne de Fabien Roussel (par exemple avec l'organisation du meeting dédié au féminisme à Mérignac). C'est un enjeu central car sur le fond, il n'y a pas de révolution sans transition féministe de l'ensemble de la société ! Cette question doit être transversale à nos axes de réflexion et de luttes.

Ensuite, il y a un énorme travail à mener avec les premières concernées (1 300 000 personnes) et les organisations de travailleuses pour porter et donner de la consistance à la proposition de création d'une nouvelle fonction publique du lien où les femmes sont en majorité : assistantes sociales, aides à domicile, assistantes maternelles, accompagnantes d'élève en situation de handicap (AESH), femmes de ménage. C'est le nouveau prolétariat des services. Fabien Roussel les a qualifiées pendant la campagne « d'héroïnes de la République. » La crise sanitaire a révélé leur rôle et l'importance de ces métiers. Malgré leur forte utilité, ces professions sont dévalorisées, sous-payées, précarisées, en temps partiel ou avec des horaires souvent inconciliables avec une vie de famille. Ces emplois sont appelés à se développer. Nous avons porté pendant les élections l'idée d'embaucher 100 000 aides à domicile, 90 000 AESH, des assistantes maternelles, dans toutes ces professions où nous voulons remettre de l'Humain, des relations humaines. Nous devons, ainsi que toute la gauche, apporter une réponse progressiste à toutes ces salariées ! Travaillons concrètement à un projet qui permettrait à toutes ces pro-

fessions d'être protégées par un statut et par un salaire de début de carrière qui ne devra pas être inférieur à 1 700 euros net !

la réflexion communiste comme une des données fondamentales et complexes de la société contemporaine. Cette évolution est devant nous et né-

« Lutter contre les violences faites aux femmes, est un préalable nécessaire pour obtenir l'égalité femmes-hommes, et on sait maintenant qu'obtenir l'égalité femmes-hommes est indispensable pour conquérir l'émancipation humaine pour toutes et tous. »

Cette proposition me semble fondamentale au même titre que celles que nous devons faire aux familles monoparentales. Les mères isolées sont plus précaires que les pères isolés et les couples avec enfants. 82 % des familles monoparentales ont à leur tête une femme. 36% des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté (1041 euros par mois et par personne) alors que pour l'ensemble des couples avec enfants ce chiffre est de 13 %.

Devant les constats que nous devons faire collectivement, il nous faut innover et voir grand dans nos textes de congrès pour être à la hauteur des enjeux d'émancipation des femmes et donc des enjeux universalistes. Un congrès est aussi le moment de lancer de nouvelles idées et d'en débattre démocratiquement.

© Puisque ce congrès est statutaire, comment le PCF peut-il repenser son fonctionnement pour être un parti pleinement féministe dans son fonctionnement ?

Parallèlement à une réflexion globale sur notre parti pour coller à notre réalité et à nos aspirations politiques, c'est à mon sens un changement de paradigme que nous devons impulser. Nous pouvons intégrer la question féministe dans notre ADN, l'intégrer à la base de

cessite un travail en profondeur au sein de toutes les instances locales en gardant en tête que le but d'une organisation féministe et communiste doit être de renouveler et étendre encore plus la démocratie à toutes et tous. Nous portons dans nos propositions un féminisme/lutte des classes, cela doit aussi se traduire dans notre organisation moderne.

Pour établir un bilan de notre fonctionnement actuel, dans le cadre de la commission des statuts, nous avons réalisé, avec les camarades féministes, un « autodiagnostic féministe ». Plus de cinquante fédérations ont répondu à notre appel. Plusieurs propositions sont déjà mises en débat à tous les niveaux de notre organisation et c'est une bonne chose. En regardant autour de nous, en travaillant le sujet, nous savons que des solutions existent. Les études le montrent, ce sont les scrutins uninominaux qui nuisent à l'entrée des femmes en responsabilité mais ce n'est pas une fatalité si nous déployons une « politique de cadres » féministes. Innovons collectivement pour agir et renouveler nos modes d'organisation en les rendant moins « pyramidaux ». Ce défi d'évolution démocratique est immense et c'est un des grands enjeux de ce début de siècle. Il est à notre portée ! ●

GOOGLE, AMAZON, FACEBOOK... ET LES AUTRES

Comment dépasser les GAFAM ?

Sur la suggestion de Galilée, nous avons demandé à Salviati, Sagredo et Simplicio, trois personnages fictifs, de nous donner leurs avis sur les GAFAM et plus généralement sur les plateformes.

Les articles suivants essaieront de répondre à leurs interrogations ou de contester certaines de leurs affirmations.

PAR **PIERRE CRÉPEL** ET **MARINE MIQUEL***

Simplicio : Tu as beau dire, c'est quand même extraordinaire. Avec Google, tu trouves tout, Facebook permet d'être avec ses amis toute la journée, et tout ça gratuitement. Avec Amazon, tu achètes ce que tu veux et tu l'as tout de suite.

Salviati : Tu es bien naïf, ces GAFAM ne sont là que pour l'argent, ils veulent dominer le monde. Ils font des profits considérables, ils ne paient quasiment pas d'impôts, ils utilisent ta vie privée sans que tu saches bien comment et ils exploitent des travailleurs dans des conditions infernales à travers le monde entier.

Simplicio : Tu vois le mal partout. Je veux bien croire qu'ils ne sont pas désintéressés, mais c'est

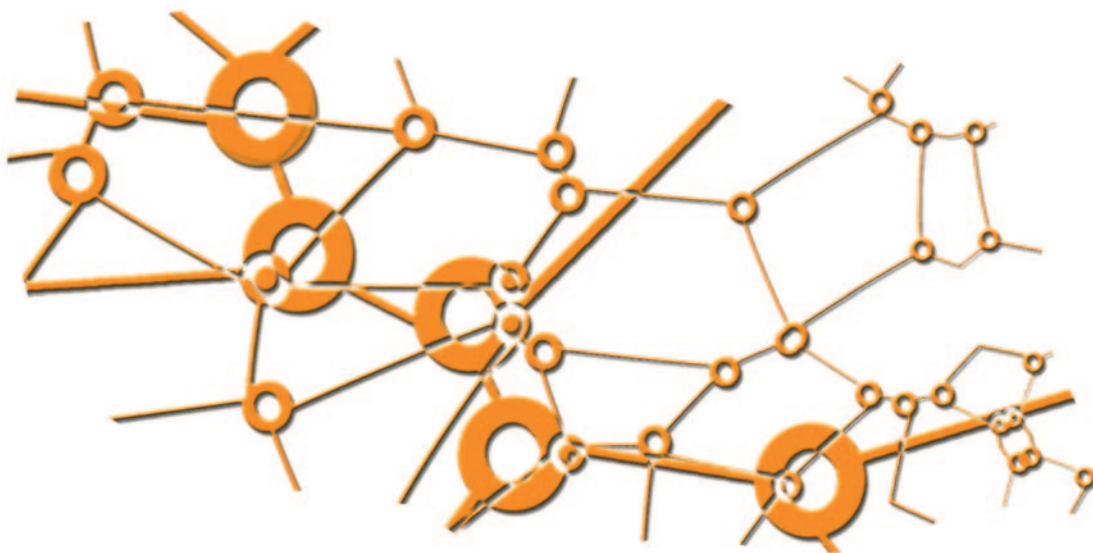
quand même bien pratique. Avant eux, on mettait des mois pour obtenir ce qu'on a aujourd'hui en cinq minutes, ils nous ouvrent au monde entier, à toutes les cultures, à la satisfaction de nos rêves. Forcément, tout n'est pas parfait, mais ne sois pas réac !

Salviati : Ce ne sont pas quelques petits désagrèments, c'est une accélération assez brutale de l'exploitation par des multinationales qui se permettent tout, ce sont aussi nos libertés qui sont en jeu. C'est même un projet de société nouveau où nous ne sommes plus que des pions atomisés sur leurs échiquiers.

Simplicio : Bon, mais tu ne peux pas nier qu'ils créent des emplois. C'est quand même important, quand on voit tous ces chômeurs pour lesquels l'industrie et l'économie classiques n'ont pas su faire grand-chose. Cela donne un espoir.

Salviati : On voit que tu ne travailles pas chez Amazon. Leurs salariés sont ultra-précaires, ils sont traités comme des chiens, beaucoup en démissionnent vite. Et puis toutes les études ont montré que, pour un emploi créé sur place dans

« “Le progrès”, tout court, ça n'existe pas, il y a “les” progrès et ils ne sont pas unilatéraux. »



« Le défi n'est pas seulement économique et social ou écologique, c'est tout le système qu'il faut révolutionner et à l'échelle mondiale »

ses entrepôts, Amazon en détruit entre deux et six à cinquante kilomètres à la ronde.

Simplicio : Admettons, enfin tu dois quand même reconnaître que leurs activités sont bonnes pour la planète. Comme tout est virtuel et dématérialisé, tu n'as même plus besoin de te déplacer, tu n'as rien à imprimer, ça ne déforeste pas l'Amazonie.

Sagredo : Je vous écoute depuis un moment. Je trouve que vous mélangez un peu les problèmes. Il y a d'une part les services rendus en eux-mêmes, et d'autre part qui les rend et comment. Plutôt que de vous écharper, on ferait mieux de demander à des chercheurs, à des élus, à des syndicalistes, qui sont confrontés à ces questions, de nous éclairer point par point sur la réalité des besoins et des enjeux.

Simplicio et Salviati : On peut toujours essayer.

Sagredo : Le premier préalable est de savoir de quoi on parle, c'est pour cela que nous avons inséré dans le dossier qui suit un glossaire des termes nouveaux concernant les plateformes (souvent des mots anglais ou des acronymes ou

les deux à la fois) apparus depuis une ou deux décennies. Les différents articles montrent bien leur diversité.

Salviati : Les plus connues ne sont pas innocentes, elles nous plongent dans un drôle de monde.

Sagredo : Effectivement, il y a des conséquences sur l'information. Il faut capter l'attention pour que les gens restent sur la plateforme, cela débouche sur l'obsession de privilégier la conflictualité, la peur, l'agressivité, les faits divers, le racisme, qui frappent, indignent ou au contraire confortent les réflexes primaires. De là, une course d'obstacles pour ceux qui voudraient argumenter sur le fond, en prenant leur temps, de façon apaisée.

Simplicio : Revenons aux travailleurs des GAFAM, des Uber, des Deliveroo et autres : il y a quand même en France un droit du travail qui protège les salariés de ces entreprises, ainsi que des régulations internationales.

Sagredo : Ces « entreprises » sont en général multinationales et étrangères, le droit international avec ses failles et l'extraterritorialité du droit américain (scandaleuse, mais acceptée par les États) leur donnent toutes sortes de possibilités d'échapper à l'impôt, comme le montre Éric Bocquet, ou d'imposer leurs conditions à l'échelle planétaire, comme le montre Francis Wurtz.

Salviati : Là, tu parlais des salariés des GAFAM, mais pour les travailleurs ubérisés, n'est-ce pas pire ? ▶▶

► **Sagredo** : Pour les livreurs à vélo ou les chauffeurs VTC, c'est le statut d'« autoentrepreneur », créé par Sarkozy en 2009, qui fait que ces travailleurs ne sont plus « salariés » mais prétendument « indépendants », donc à la merci des plus forts et obligés d'assumer tous les risques (de santé, de retraite, de chômage, de baisse de revenu). Cela est expliqué dans le détail par Ludovic Rioux et Pascal Savoldelli. Ce dernier fait voir le projet de société plus général à l'affût derrière ces exemples.

Simplicio : Si tu veux qu'on se mette d'accord, au moins partiellement, il faudrait que tu nous présentes des alternatives. Comment bénéficier des réalisations et avantages que nous procurent les plateformes sans que cela débouche sur des aliénations ?

« S'il n'y a pas le rapport de force et l'éclairage idéologique, le système perdurera d'une façon ou d'une autre. »

Salviati : Sur ce point, je suis d'accord avec Simplicio. On ne peut pas nationaliser tout cela, ni même l'européaniser. Le monde est interconnecté et l'immense majorité de ses habitants vit dans des pays où l'argent est roi, et cela plus encore qu'il y a un demi-siècle.

Sagredo : Déjà, les analyses que nous avons évoquées tentent de suggérer des pistes. D'abord, il faut écarter les fausses solutions. Croire qu'on pourrait s'en tirer seulement en créant des ersatz de GAFAM européens ou même français, si ceux-ci restent oligarchiques, ce serait une illusion. On le voit avec Stuart, filiale de La Poste, qui est encore pire. Ensuite, il n'y a pas une seule solution, comme l'esquissent Sébastien Marque et Kinou, il faut jouer sur des revitalisations des services publics, sur des coopératives (des vraies et non des apparentes), sur des lois de protection et de régulation, et sur le dépassement global du capitalisme, pour construire un autre modèle économique, un autre monde. Toutes ces mesures doivent être débattues et non pas seulement parachutées : s'il n'y a pas le rapport de force et l'éclairage idéologique, le système perdurera d'une façon ou d'une autre. Il s'agit de « dépasser » Amazon et autres, comme le dit Jacques Maréchal, non pas simplement de le

« Le capitalisme s'est emparé des potentialités offertes par Internet, mais les travailleurs du numérique et les citoyens peuvent reprendre la main. »

subir ou de le combattre.

Simplicio : Oui mais la technique est là, on a des ordinateurs puissants, des algorithmes, de l'intelligence artificielle, c'est le progrès, c'est inévitable.

Sagredo : Les interventions de Flavien Ronteix --Jacquet et de Sébastien Marque n'esquivent pas ces aspects, elles ne se contentent pas de variations politiques générales. « Le progrès », tout court, ça n'existe pas, il y a « les » progrès et ils ne sont pas unilatéraux.

Salviati : Sur le plan écologique, je suis quand même assez inquiet. Dans ton dossier, tu rends compte de l'enquête de Guillaume Pitron, qui conclut à l'enfer numérique. Victor Hugo aurait dit que c'est « le galop à travers l'absurde d'un homme ivre échappé ». Même avec de bons services publics régénérés, avec des logiciels libres, avec des coopératives, même dans un système économique socialiste ou communiste, si on ne change pas de mode de vie et de consommation, si on reste dans des variantes de l'*American way of life*, on va tout droit à la catastrophe.

Sagredo : Tu as raison, le défi n'est pas seulement économique et social ou écologique, c'est tout le système qu'il faut révolutionner et à l'échelle mondiale. L'heure n'est pas seulement au bricolage. Cela prendra des formes qu'on a du mal à concevoir, mais on voit bien que le système ne peut pas continuer ainsi. Des forces existent, notamment dans la jeunesse. Le capitalisme s'est emparé des potentialités offertes par Internet, mais les travailleurs du numérique et les citoyens peuvent reprendre la main.

Salviati : Au passage, je ne voudrais pas être méchant, mais parmi vos experts et vos connaisseurs, je n'ai pas vu beaucoup de femmes.

Sagredo : Là aussi, tu as entièrement raison. D'ailleurs, le PCF est en période de congrès, il faudra qu'il se penche sérieusement sur cet aspect de la question comme sur les autres. ■

*Pierre Crépel et Marine Miquel sont membres du comité de rédaction de *Cause Commune*. Ils ont coordonné ce dossier.

Les GAFAM, hyperpuissance privée

Y a-t-il une reconstruction du monde autour des GAFAM, voire contre eux ? Et les tentatives de régulation peuvent-elles avoir une efficacité ?

PAR FRANCIS WURTZ*

« **T**witter, Facebook, Instagram, YouTube ont l'immense pouvoir de façonner l'interprétation des événements publics, de censurer, effacer, faire disparaître des informations, de contrôler ce que les gens voient ou ne voient pas... » L'auteur de cette évaluation plutôt lucide de la puissance de quelques-uns des géants du numérique américain n'est autre que Donald Trump, peu avant que le président des États-Unis, alors en fonction, ne se soit lui-même vu couper son canal de communication par l'une de ces tentaculaires entreprises privées de la tech. Mais les enjeux du pouvoir exorbitant que sont en train d'acquérir les GAFAM dépassent de beaucoup celui de la mésaventure de l'ancien locataire de la Maison Blanche ! Par exemple, la guerre russo-ukrainienne les a vus influencer directement sur le rapport

nos activités sont numérisées. La maîtrise des données, la capacité de les traiter et de les stocker, est devenue un enjeu majeur de la souveraineté économique d'un pays. Or, ce sont les GAFAM qui en concentrent la plus grande part, ce qui leur confère, sinon un monopole absolu pour réaliser certains types d'action, du moins un quasi-monopole de fait, et, par-là même, une influence démesurée échappant trop souvent aux institutions démocratiques. La moindre régulation publique leur est insupportable.

TENTATIVES DE RÉGULATIONS

On a pu le vérifier une première fois juste avant que l'Union européenne n'adopte, en 2016, le Règlement général pour la protection des données (RGPD). Furieux d'être soumis à cette législation alors inédite, les GAFAM obtinrent de Barack Obama qu'il s'implique lui-même dans la défense de leurs intérêts. « Nous avons possédé internet, nos sociétés l'ont créé, l'ont élargi et l'ont perfectionné de manière à pouvoir y réussir » – avait plaidé le Président en direction de ses homologues européens –, insistant lourdement à l'adresse des GAFAM : « À la décharge de Google et de Facebook, parfois la réaction européenne est plus justifiée par des raisons commerciales que par quoi que ce soit d'autre », et ce parce que les prestataires européens « ne sont pas capables de rivaliser avec les nôtres ». L'intervention présidentielle n'ayant pas prouvé son efficacité, les géants américains se sont engagés eux-mêmes, quelques années plus tard, dans la bataille pour mettre en échec deux nouveaux règlements européens (le Digital Services Act et le Digital Market Act) visant à réguler un tant soit peu l'espace numérique de l'Union européenne. Pour tenter d'empêcher coûte que coûte l'aboutissement de ce projet, ils ont mobilisé ►►

« La maîtrise des données, la capacité de les traiter et de les stocker, est devenue un enjeu majeur de la souveraineté économique d'un pays. »

des forces en présence : Microsoft a aidé l'Ukraine à déjouer des cyberattaques et Google a déployé un système d'alerte contre les bombardements *via* son application Maps... Le soutien technologique des *Big five* à un camp ou, à l'inverse, la perturbation de la maîtrise des flux d'information et de communication de l'autre peuvent changer la donne dans un conflit. Plus généralement, le « big data » a transformé les données en matière première stratégique quasi inépuisable. Toutes

► quelque mille cinq cents lobbyistes de tout acabit – avocats, consultants, *think tanks*... – et un budget de près de cent millions d'euros par an (record absolu !) pour convaincre la commission, le Conseil, les parlementaires européens et les opinions publiques... des risques que ferait courir l'adoption des deux textes, comme celui de « freiner l'innovation », de « fragiliser des PME » ou – danger suprême – de « favoriser des groupes chinois ».

LES OBJECTIFS MONDIAUX DES GAFAM

Pourquoi cet acharnement ? Parce que les GAFAM voient loin. Le directeur général d'Alphabet, propriétaire de Google, Sundar Pichai, dit s'attendre à ce que, dans l'avenir, l'intelligence artificielle « joue un rôle fondamental dans tous les aspects de nos vies ». Si les progrès de cette révolution technologique n'en sont aujourd'hui qu'à leurs débuts, les dirigeants des GAFAM rêvent déjà à voix haute de la « nouvelle ère » que dessine l'avènement de l'ordinateur quantique, cette future génération de supercalculateurs qu'on dit à même de traiter en quelques secondes des travaux demandant plusieurs milliers d'années aux supercalculateurs traditionnels... Voilà qui promet des bras de fer entre grandes puissances à côté desquelles la guerre russo-occidentale en Ukraine nous paraîtra définitivement comme un conflit d'un autre âge. Vladimir Poutine ne pronostiquait-il pas lui-même dans un passé récent, que « celui qui deviendra le leader (dans l'intelligence artificielle) sera le maître du monde » ?

Forts de leur fabuleuse richesse comme de leur pouvoir actuel et, espèrent-ils, futur, les dirigeants des GAFAM se voient pousser des ailes et affichent, pour certains, ouvertement leurs ambitions géopolitiques. C'est, par exemple, le cas d'Elon Musk, qui vient à nouveau de s'illustrer avec la très politique acquisition de Twitter, et dont l'empire mériterait amplement de compléter l'acronyme GAFAM. Non content d'avoir, avec Space X, déstabilisé – avec le soutien déterminant de la NASA – l'industrie spatiale européenne en reléguant Arianespace, naguère numéro un mondial incontesté des lanceurs,

« Forts de leur fabuleuse richesse comme de leur pouvoir actuel et, espèrent-ils, futur, les dirigeants des GAFAM se voient pousser des ailes et affichent, pour certains, ouvertement leurs ambitions géopolitiques. »

au rang de brillant second, le milliardaire s'est récemment érigé en stratège sur le conflit ukrainien en organisant, auprès des quelque cent millions d'abonnés de son compte Twitter, un maxi-sondage sur « Son » plan de paix. Plus récemment, les liens financiers supposés du nouveau propriétaire de Twitter avec un prince saoudien, en pleine crise des relations entre Washington et Riad, ont conduit Joe Biden en personne à estimer qu'ils « méritent d'être examinés » pour savoir s'ils représentent une menace pour la sécurité nationale.

Si même le pouvoir exécutif de la première puissance du monde – allié de poids des géants de la Silicon Valley – s'estime, sinon menacé dans la gestion de la sécurité nationale, du moins concurrencé dans ses relations internationales, par ce petit groupe d'acteurs privés de son propre pays, on mesure le danger mortel que peut représenter cette nouvelle forme de domination pour la souveraineté de la plupart des États du monde et pour la démocratie dans leur société. Éclairant (pour les États-Unis eux-mêmes) sera, à cet égard, le premier bilan que pourra tirer sous peu l'administration américaine de l'action de la très déterminée présidente de la Federal Trade Commission (l'Agence américaine de régulation de la concurrence) – qualifiée de « tueuse de GAFA » ! – Lina Khan, nommée en 2021 pour tenter de briser le pouvoir mono-

« Si même le pouvoir exécutif de la première puissance du monde s'estime, sinon menacé dans la gestion de la sécurité nationale, du moins concurrencé dans ses relations internationales, par ce petit groupe d'acteurs privés de son propre pays, on mesure le danger mortel que peut représenter cette nouvelle forme de domination. »

polistique des géants du numérique. Paradoxalement, la récente dégringolade de la capitalisation boursière cumulée des géants de la tech – près de 2 500 milliards de dollars sur une année ! – illustre elle-même leur force plutôt que leur faiblesse. Car, même malmenés par la conjoncture, et parfois en conflit avec le pouvoir exécutif, ils demeurent un inestimable levier de *soft power* et de puissance en général pour Washington. Face à cette force de frappe inédite, l'Union européenne, malgré de louables efforts – mais en l'absence d'une politique industrielle digne de ce nom, du fait de son parti pris néolibéral –, peine à s'affirmer, à plus forte raison dans le nouveau contexte international, marqué, à cause de la guerre en Ukraine, par une dépendance accrue à l'égard des États-Unis qui profite aux GAFAM.

RÉACTIONS CHINOISES

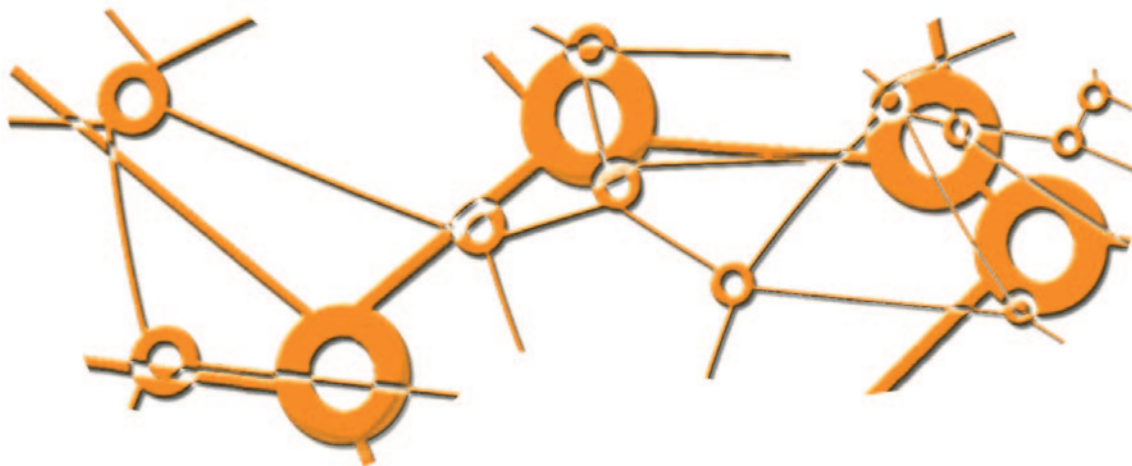
Dans un environnement aussi marqué par les rapports de force, nul ne peut être surpris que la bataille pour le leadership mondial qui oppose les États-Unis à la Chine se déroule également dans le cyberspace. Aussi, face aux GAFAM américains se dressent les BATX chinois. S'ils ne sont pas aussi internationaux que leurs concurrents américains, les champions chinois du numérique croissent de façon spectaculaire grâce au volontarisme politique du parti État (qui veille à conserver sa pleine maîtrise du développement de « ses » géants de la tech) et à l'éten due du marché national du numérique, la Chine comptant le plus grand nombre de citoyens connectés au monde et ayant fait du dévelop-

« Les technologies numériques ont profondément transformé toutes les facettes de nos sociétés, présentant autant de défis que d'opportunités, y compris en matière de paix et de sécurité.

Conseil de sécurité des Nations Unies

pement de l'intelligence artificielle une priorité nationale. Il n'en faut pas plus pour alimenter l'obsession antichinoise de Washington, quelle que soit l'administration au pouvoir. « Et plus [...] les États-Unis dénoncent le danger que représentent les BATX, plus les Chinois patriotes et consommateurs les défendent, voyant dans les attaques américaines le refus d'accepter la montée en puissance de la Chine », note avec perspicacité Pascal Boniface. Il n'y a rien de plus urgent que de dépasser cette guerre pour l'hégémonie technologique, avant qu'elle n'échappe à ses protagonistes : « Les technologies numériques ont profondément transformé toutes les facettes de nos sociétés, présentant autant de défis que d'opportunités, y compris en matière de paix et de sécurité », convenait, le 24 mai dernier, le Conseil de sécurité des Nations Unies. Puissent les forces de paix s'emparer de cet enjeu de civilisation. ■

*Francis Wurtz est député honoraire PCF au Parlement européen.



L'évasion fiscale systémique des GAFAM

Avec l'explosion des géants du numérique (Google, Apple, Facebook, Meta aujourd'hui, Amazon et Microsoft), les politiques de l'évitement fiscal sous toutes ses formes, se sont largement amplifiées, sophistiquées et systématisées. Les gouvernements n'ont pris que des mesures factices.

PAR **ÉRIC BOCQUET***

En un peu plus d'une génération, ces entreprises de dimension mondiale défient les États du monde qui semblent ne pas encore avoir trouvé la bonne méthode pour faire en sorte que ces géants s'acquittent de leurs impôts. Est-ce tout à fait utopique ou simplement cela relève-t-il d'une volonté politique forte et coordonnée des États du monde ?

LE CAS GOOGLE

En septembre 2019, le fisc français communiquait avec tambours et trompettes le fait que Google allait payer à l'État une somme de 800 millions d'euros. L'affaire vaut bien sûr d'être creusée dans le détail. En fait, Google aurait dû verser 7 milliards de plus au fisc français. Le problème avec le droit français, c'est que la loi Sapin a créé en 2016 la Convention judiciaire d'intérêt public

versera 47 millions d'euros, et Google Irlande, 453 millions d'euros d'amende.

LES PARADIS FISCAUX

Les GAFAM sont très présents dans les paradis fiscaux. Les géants de la Silicon Valley (Californie) comptent de nombreuses entités dans le petit État américain du Delaware, 950 000 habitants, 1,6 million de sociétés enregistrées pour des raisons fiscales et juridiques, bien sûr.

Évoquons ici le cas d'Apple. Deux tiers de ses profits remontent en Irlande (taux d'imposition des sociétés, 12,5 %, taux effectif réel d'Apple : 0,005 %) où le groupe a été autorisé à créer des entités fiscalement apatrides, de drôles de sociétés de droit irlandais sans résidence fiscale déclarée. Le cabinet d'avocats Baker and McKenzie se tourne vers Appleby, autre cabinet d'affaires, présent dans les centres financiers plus compétitifs, Île de Man, Jersey et Guernesey (à quarante kilomètres des côtes du Cotentin).

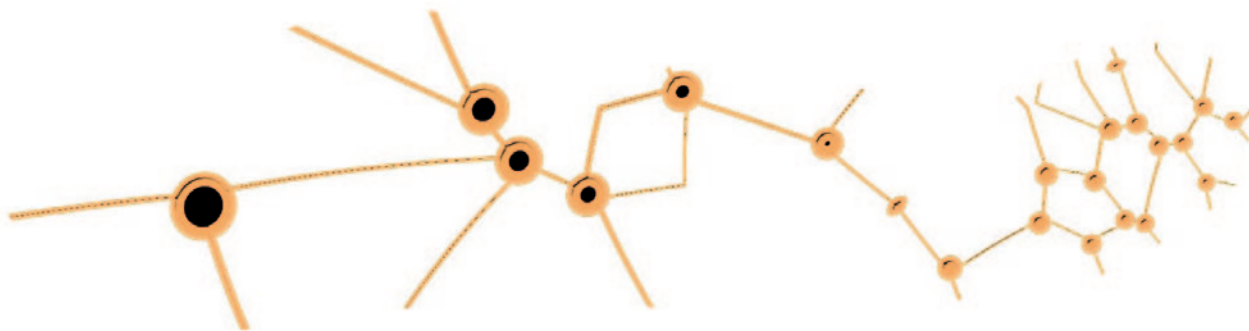
Facebook (devenu Meta en 2021) fait de même, création d'une firme virtuelle aux Îles Caïman, l'entreprise n'est pas présente physiquement, c'est une simple résidence fiscale vers laquelle les royalties, une large part des revenus publics, sont transférées. Elle bénéficie grâce à l'Irlande d'un statut hybride, une société de droit irlandais mais une résidence fiscale aux Îles Caïman.

DES ÉTATS DÉMUNIS ?

Le sujet de l'évasion fiscale resurgit régulièrement dans l'actualité, ne serait-ce que dans notre pays ce ne sont pas moins de quinze scandales qui ont été révélés depuis l'affaire Cahuzac en 2013 (Luxleaks, Paradise Papers, Panama Papers, Pan-

« La lutte contre l'évasion fiscale des grands groupes du numérique doit être au cœur de l'action publique, de manière pérenne et résolue. »

(CJIP), c'est en somme un « plaider coupable » à l'anglo-saxonne, l'entreprise reconnaît sa culpabilité et accepte de signer un chèque en échange d'une absence de poursuites judiciaires. Pas sûr que le citoyen lambda, tout comme nous, trouve juste cette démarche. Gérard Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics d'alors déclara : « Il vaut mieux un bon accord qu'un mauvais procès. » Bilan, Google France



dora Papers, Openlux, etc.). Merci aux journalistes d'investigation, aux ONG, aux lanceurs d'alerte ! Le problème étant qu'après quelques jours d'émoi médiatique, le soufflet de l'indignation retombe. Et pourtant, l'enjeu est gigantesque, entre 80 et 100 milliards de pertes fiscales pour notre pays, chaque année. Pour le budget 2022, le déficit annoncé est prévu à près de 160 milliards, et la France va réemprunter l'an prochain 270 milliards d'euros. La lutte contre l'évasion fiscale des grands groupes du numérique doit être au cœur de l'action publique, de manière pérenne et résolue.

UN CHANTIER MONDIAL À OUVRIR

C'est aux États qu'il revient de changer les règles du jeu, ce n'est pas aux GAFAM de fixer leur lieu et leur taux d'imposition ! Autour d'un ministère dédié à ce combat, aux moyens humains renforcés, plusieurs chantiers doivent être ouverts. Il faut d'abord sortir de l'hypocrisie en établissant une liste claire des paradis fiscaux, à commencer par l'Union européenne, Malte, Chypre, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays Bas doivent y figurer sur la base de critères clairs, fiscalité faible, opacité et refus de coopérer. La règle de l'unanimité sur les sujets fiscaux au sein de l'Union européenne (UE) doit être remise en cause (allons vers des majorités qualifiées et des coopérations renforcées, neuf États membres volontaires suffisent). Les relations fiscales entre États sont régies par des conventions bilatérales, ce modèle est dépassé, il est temps de passer à un modèle multilatéral, piloté par l'ONU qui lancerait la tenue d'une COP fiscale internationale, on voit les limites des COP climatiques, mais le combat

« Il y a de grands défis devant nous, climatiques, celui des inégalités, l'argent pour les relever se trouve dans les paradis fiscaux. »

est de même nature et avancera avec l'engagement citoyen.

Dans les différents traités européens signés depuis le Traité de Rome en 1957, il n'a jamais été question d'engager les États membres sur la voie de l'harmonisation fiscale, en vingt années

cet objectif aurait pu être atteint sans difficulté. Il est toujours possible de le décider politiquement, ce choix donnerait à l'Union européenne un poids incontestable dans ce combat mondial. L'autre urgence réside dans l'indispensable transparence. Certains économistes, tel Gabriel Zucman, économiste français à Berkeley, avancent l'idée de la création d'un cadastre financier mondial, tous les systèmes d'opacification doivent être dénoncés (sociétés écran, prête-nom) et il faut engager la responsabilité de tous les créateurs de schémas fiscaux

dommageables pour les États comme les avocats fiscalistes, les cabinets d'audit et de conseil, les comptables et les banques.

Notre pays doit être à la pointe de cette lutte incessante, au sein de l'UE et au plan international.

Enfin, nous devrions nous donner l'objectif de créer un organisme international, l'OMC régule le commerce, l'OMS la santé et la finance est gérée par les financiers eux-mêmes, FMI, Banque mondiale... Portons l'idée d'une Organisation mondiale de la finance.

C'est un combat ambitieux, rude, mais tellement indispensable. Il y a de grands défis devant nous, climatiques, celui des inégalités, l'argent pour les relever se trouve dans les paradis fiscaux. ■

*Éric Bocquet est sénateur PCF du Nord.

Glossaire

Ce glossaire alphabétique entremêle des notions, des noms d'entreprises, des sigles. Lorsque les termes en question sont traités dans un article du dossier, nous y renvoyons.

Airbnb. Plateforme de mise en relation de personnes qui cherchent à louer tout ou partie de leur habitat à d'autres personnes pendant une courte période. À l'origine il s'agissait de mettre en relation des étudiantes et des étudiants qui pouvaient ainsi partager leur hébergement avec d'autres à des sommes modiques. Le succès de la plateforme en a fait un monstre qui a un effet réel sur le logement, le prix de l'immobilier et le modèle économique de l'hôtellerie. De multiples autres services sont venus se greffer à cette plateforme (conciergerie, état des lieux, etc.). Voir l'ouvrage de Ian Brossat, *Airbnb, La ville ubérisée*.

Alibaba. L'Amazon chinois, voir BHATX. Son fondateur, Jack Ma, préconise la pratique de travail « 996 » : de 9 heures du matin à 9 heures du soir, 6 jours par semaine.

Algorithme. Suite d'instructions informatiques appliquées à des données (ex. textes, images, nombres) dans le but d'obtenir un résultat. Ils permettent de trouver une liste de sites web répondant à une recherche textuelle (ex. google.com), de générer une liste de recommandations d'achat (ex. Amazon), de détecter les personnes présentes sur une photo (ex. Facebook) ou encore de planifier une route entre un point de départ et de destination (ex. Apple Maps).

BHATX. Baidu (Google), Huawei, Alibaba (Amazon), Tencent (Facebook), Xiaomi (Apple). Les équivalents occidentaux sont entre parenthèses. Très puissants, ils visent aussi le marché africain.

Captation de données. L'intérêt des entreprises éditant les logiciels avec une mise à disposition très simple au public est de récupérer des informations sur les utilisateurs, la plupart du temps complètement à leur insu. Les données récoltées sont très massives, et permettent de réaliser des études sur le comportement de populations entières, ce sont souvent ces études qui sont monétisées, car les précieuses données sont (encore) conservées par chaque entreprise (Microsoft ne com-

munique pas ses données utilisateur à Google par exemple). Voir l'article de Flavien Ronteix--Jacquet.

Cloud. Infrastructure informatique consistant à utiliser des serveurs informatiques à distance et hébergés sur Internet pour stocker, gérer et traiter des données, plutôt qu'un serveur local ou un ordinateur personnel. L'image de « cloud » (nuage) vient de sa représentation habituelle dans les schémas techniques : le nuage est opaque. Cet usage, répandu avec le développement des stockages en ligne, permet une mise à l'échelle des besoins quasiment en temps réel. En cas de forte affluence ou de besoin, on augmente le nombre de machines ou la capacité d'un réseau, en cas de baisse on les diminue. Amazon, Google et Microsoft proposent ce genre de service généralement utilisé par des entreprises. Sur les conséquences écologiques, voir l'article d'Ernest Brasseaux.

Code source. Texte lisible et modifiable par des humains servant à organiser les instructions qui seront exécutées par une machine. C'est un secret industriel dans le cas de logiciels propriétaires, alors que sa visibilité est l'essence même des logiciels à licence libre. La transformation en instructions compréhensibles par la machine s'appelle la compilation.

Cookies. Petits fichiers stockés sur la machine de l'internaute et qui permettent le fonctionnement d'un site internet visité. Une page web est souvent liée à d'autres opérateurs commerciaux tiers qui peuvent déposer des cookies afin de tracer une activité. On peut ainsi aller vérifier si l'internaute est allé sur tel ou tel site et renvoyer l'information au site commercial tiers. La législation européenne exige que l'acceptation par l'internaute soit obtenue pour le dépôt des cookies.

Framasoft. Association de promotion des logiciels libres. Voir l'article de Kinou.

Instagram. Voir Twitter.

Internet. Se dit aussi Web. Voir l'article de Flavien Ron-teix--Jacquet. On distingue :

- web 1.0 : pages statiques, pas de possibilité pour l'internaute de créer du contenu.
- web 2.0 : pages dynamiques, les internautes peuvent interagir avec le site en déposant du contenu, les plateformes ne deviennent plus éditrices du contenu, mais se rémunèrent sur la création de contenu généré par leurs utilisateurs.
- web 3.0 : nouveau concept, basé sur l'échange d'information par blockchain, très fortement contesté, et très énergivore, son futur n'est pas encore assuré et le contour de son usage pas encore connu (ses débuts avec les NFT connaissent plusieurs déboires retentissants).

Interopérabilité. Les réseaux sociaux ont tendance à cloisonner leurs utilisateurs au sein de leur réseau, pour les rendre captifs, améliorant ainsi la monétisation. À l'inverse, les réseaux sociaux alternatifs ont tendance à être interopérables entre eux par des protocoles de communications pensés dès le départ pour être mutualisés. Voir l'article de Sébastien Marque.

Libre Office. Suite logicielle libre de bureautique, issue d'une longue histoire, souvent présentée comme l'alternative à la suite logicielle propriétaire de Microsoft (Word, Excel, PowerPoint, etc.). Très facile à télécharger, elle peut être utilisée aisément aussi bien sur Windows, Mac ou Linux.

Linux. C'est un système d'exploitation (un noyau pour être exact), il permet de faire fonctionner une machine (donc tous ses composants : clavier, écran, mémoire, CPU, carte réseau, stockage, etc.). Contrairement à ce qu'on pourrait croire, c'est le système d'exploitation le plus utilisé dans le monde car il opère quasiment sur tous les serveurs Web, une grande majorité des machines dans les plateformes, les petits appareils, les téléphones (Android), etc. Il est placé sous licence GPL, mais peut accueillir des modules (des pilotes) propriétaires. Windows (de Microsoft), Mac (d'Apple) sont d'autres systèmes d'exploitation bien connus, quant à eux propriétaires. D'autres systèmes d'exploitation existent : UNIX (SUN Solaris, HP-UX, etc.), BSD et openBSD, etc.

Logiciel libre. S'oppose à logiciel « propriétaire ». En règle générale une licence libre permet la lecture d'un code source, sa modification et sa redistribution. Il ne faut pas confondre libre et gratuit. Il y a pour cela des licences diverses. Voir les articles de Sébastien Marque et de Kinou. Pour les œuvres artistiques ou intellectuelles, la licence Creative Commons, et ses multiples déclinaisons, est la plus utilisées.

Logiciel propriétaire. S'oppose à logiciel « libre ». L'éditeur dispose de sa propre licence qui interdit l'accès au code source.

Mastodon. Souvent présenté comme une des alternatives libres et sans captation de données à des réseaux comme Facebook ou Twitter. Voir l'article de Sébastien Marque.

Moteur de recherche. Plateforme qui va chercher (les informaticiens disent *crawler*) sur le vaste Internet, le plus d'informations possible pour les mettre en base de données sur le contenu d'une page Web. Cette base de données est ensuite consultée par les internautes *via* une interface. Il existe des dizaines de moteurs de recherche, les plus connus en Europe sont Google, mais Yahoo a la préférence aux USA ; Bing (Microsoft) est aussi très connu. Il existe des moteurs de recherche spécialisés (sur les sujets scientifiques ou artistiques notamment), d'autres faisant du *green-washing*. Un moteur de recherche demande une infrastructure énorme pour être efficace et est très énergivore ; aussi, beaucoup d'entre eux font souvent des requêtes sur d'autres moteurs de recherches. Voir aussi Qwant.

NATU. Netflix, Airbnb, Twitter, Uber.

Netflix. Plateforme de diffusion de vidéos à la demande et sur abonnement. Hébergée sur les infrastructures *cloud* d'Amazon, Netflix en est la vitrine en apportant des innovations dans l'organisation et la gestion de leur parc de machines et de réseaux afin d'atteindre une résilience technique quasiment sans faille. Son fondateur et directeur Reed Hasting dit : « Notre seul concurrent dans cette industrie, c'est le sommeil. », les conséquences sur la santé ne sont pas négligeables. Voir l'entretien avec Gilles Perret.

Plateforme. Ensemble des outils informatiques qui permettent de rendre un service (information, expression, travail et emploi, logement, etc.), c'est une organisation matérielle et logicielle adaptée pour cela. Ces plateformes sont à la base de la « nouvelle économie numérique » et peuvent servir d'outils à du travail dissimulé. De nombreux articles du dossier développent ces aspects.

Qwant. Moteur de recherche soutenu et financé par la Communauté européenne, avec une charte sur la protection de la vie privée des utilisateurs inscrits. Duck-DuckGo est un autre moteur de recherche respectueux de la vie privée.

Telegram. Alternative à Whatsapp (voir page suivante) sans captation de données, d'utilisation facile. ▶▶

►► **TikTok.** Voir Twitter.

Twitter : plateforme de micro-blogging, très utilisée par les journalistes, les organisations politiques. En arrière-plan, des algorithmes décident de ce qui doit être mis en avant pour l'internaute, ces algorithmes sont un secret industriel, et personne ne peut dire avec certitude les paramètres et autres mécanismes qui conduisent la plateforme à décider quel contenu sera vu et par qui. C'est la même chose pour les autres plateformes de *micro-blogging* (Facebook) ou de diffusion de micro-vidéos (TikTok, Instagram), mais l'objectif est de maximiser les profits publicitaires, et d'enfermer les internautes dans la bulle de la plateforme. Ces plateformes vivent de la monétisation des données personnelles recueillies auprès des internautes, et souvent à leur insu (position, et donc trajets, contacts avec qui, quand, pour combien de temps, analyse des mots et des syntaxes pour déterminer un état d'esprit, etc. la liste est très longue). À noter l'existence de Nitter qui permet de suivre des comptes Twitter sans avoir besoin de compte et sans captation de données, mais sans possibilité d'interaction ; cependant son avenir est incertain suite au rachat de Twitter par Elon Musk.

WhatsApp. Plateforme de communication par petits textes genre SMS, avec possibilité de création de groupes, envois de documents, etc. WhatsApp appartient au groupe Meta (anciennement groupe Facebook). Contrairement aux SMS, les messages WhatsApp passent par le réseau ethernet, les SMS/MMS passant par le réseau GSM. Une alternative libre et sans captation de données est Matrix, une autre « à moitié libre » (le client est libre, le serveur ne l'est pas) est Signal, mais les informations

sont soumises à la juridiction américaine. Idem pour Telegram, soumis à la législation russe.

Wikipédia. Projet d'encyclopédie non commerciale collective en ligne, universelle. Cette plateforme de mise en commun de connaissances est née de l'apparition du « web 2.0 », Elle permet l'écriture commune de connaissances dans un grand nombre de langues, et sur tous les sujets. Les articles sont réutilisables et chacun peut facilement les modifier en respectant un certain nombre de règles. Elle aspire à l'objectivité. Avec l'ampleur que le projet a prise, des instances de gouvernance ont été créées, la démocratie étant censée y jouer un grand rôle, la réalité est parfois moins rose, surtout sur les sujets « sensibles ». Le créateur de Wikipédia est un libertarien qui promeut l'individualisme à outrance. Des appels aux dons sont régulièrement faits pour financer l'énorme infrastructure et le trafic généré.

YVMOR. Yandex, Vkontakte, Mail.ru, Ok, Rambler : équivalents russes des GAFAM.

YouTube. Plateforme de diffusion de vidéos, faisant partie du groupe Alphabet (plus connu sous le nom de Google), un des plus gros volumes de données transitant dans le monde. C'est aussi presque un réseau social à part entière, des communautés s'organisant autour de créateurs réguliers de contenus. Des algorithmes proposent du contenu à l'internaute, le rendant captif, et c'est aussi un moyen massif de diffusion publicitaire. Des tentatives de concurrences propriétaires existent comme Dailymotion, d'autres alternatives libres existent comme Peertube, ou Invidious.

Extraterritorialité des lois états-uniennes

Les GAFAM savent admirablement se jouer du droit international. Pourtant, selon le principe de souveraineté, un État est seul compétent pour établir le droit qui s'applique sur son territoire. Cependant ce principe souffre des exceptions.

PAR **NICOLE DOCKÈS-LALLEMENT***

LES CAS D'EXTRATERRITORIALITÉ ACCEPTÉS EN DROIT INTERNATIONAL

Lorsqu'il a ratifié une convention internationale ou un traité, un État peut admettre qu'une organisation internationale exerce son autorité sur son territoire ou que des règles internationales, des principes universels ou des résolutions de l'ONU s'appliquent sur son sol. Dans ces circons-

tances, théoriquement l'État a accepté ces dérogations.

Il peut aussi arriver qu'un État décide d'appliquer ses propres normes juridiques au-delà de son territoire, par exemple à ses ressortissants résidant à l'étranger. Cette hypothèse est assez fréquente ; l'État où résident ces ressortissants accepte en général cette intrusion, car lui-même en fait autant.

Le lien de nationalité justifie les interventions extraterritoriales. Il existe d'autres entorses au principe de souveraineté qui s'expliquent par un accord bilatéral entre deux États, dans le cas où l'un d'entre eux gère un service sanitaire, technique ou militaire sur le territoire de l'autre. Il est aussi compréhensible qu'un État demande réparation à un étranger qui a commis un dommage qui attente à sa sécurité ou qui lui cause un dommage sur ses propres terres. Ainsi, lorsque les États-Unis ont réclamé des réparations parce que les normes anti-pollution n'avaient pas été respectées dans des véhicules qu'ils avaient importés (affaire Volkswagen) ou bien lorsqu'ils ont sanctionné des filiales de banques suisses qui avaient couvert les fraudes fiscales de citoyens américains. Ces comportements délictueux avaient entraîné des dommages directs sur leur territoire.

Enfin, en cas de crimes graves comme les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre, chaque État peut s'attribuer une compétence dite universelle ; certains poursuivent les auteurs de ces crimes même si ceux-ci n'ont pas été commis sur leur territoire, même si ni les coupables, ni les victimes ne résident sur leur territoire. Ainsi l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne ont pu s'attribuer une compétence universelle très large. Mais, à part ces exceptions, les États cherchent à protéger leur souveraineté et limitent au maximum l'application de lois étrangères sur leur sol ou leurs ressortissants, personnes physiques ou morales, et les protègent contre toute intrusion d'une autorité étrangère.

DES APPLICATIONS EXTRATERRITORIALES DE LOIS AMÉRICAINES

La question est devenue délicate lorsque les États-Unis se sont déclarés compétents pour des infractions à leurs propres lois et règlements économiques et ont voulu les appliquer à des actions

d'étrangers commises sur le territoire d'un État étranger. Ils ont imposé leur droit économique en dehors de leurs frontières non seulement à leurs propres ressortissants mais à des personnes physiques ou morales étrangères qui, hors du sol américain, ne respectaient pas des interdictions établies par des lois américaines pour les citoyens américains.

De nombreuses lois interdisent aux citoyens américains des actes de commerce plus ou moins contraires au droit : faire des affaires avec une organisation criminelle ou avec l'un de ses membres (loi RICO de 1970 contre toutes les organisations mafieuses), commercer avec les États considérés comme des ennemis des États-Unis, règle qui date de 1917 (*Trading with the Enemy Act*) et a été élargie aux pays qui subissent des sanctions édictées par les États-Unis. Ont été prononcés différents embargos et des sanctions internationales contre des États jugés dangereux pour la sécurité américaine, des États qui soutiennent des terroristes, ou qui développent un arsenal nucléaire. (*Loi Helms-Burton*, de 1996, sur Cuba ; *loi d'Amato-Kennedy* de 1996 contre l'Iran et la Lybie. L'Union européenne a porté plainte contre ces lois et a obtenu pour chacune un compromis avec les États-Unis.)

Le droit de la concurrence interdit la concurrence déloyale ; il sanctionne celui qui corrompt un individu pour emporter un contrat, comme les fusions qui entraînent une position dominante ou les ententes illicites qui faussent les règles du libre marché.

Pour mieux traquer les délinquants économiques, le droit américain a parfois négligé les libertés fondamentales. Sur simple soupçon de terrorisme, de blanchiment d'argent ou de fraude fiscale, il a autorisé les agences de renseignement américaines (FBI, CIA, Nasa, celle de l'armée et celle du fisc), à rechercher des données personnelles par tous les moyens. Avec le *Cloud Act* (2018), dans le cadre de procédures pénales, avec l'autorisation d'un juge, elles peuvent exiger que les opérateurs internet, télécoms, etc. et leurs filiales, situés en territoire américain ou à l'étranger, leur fournissent toutes les informations qu'ils ont stockées sur une personne physique ou morale. Au lieu de s'appuyer sur une collaboration interétatique avec échange d'informations fiscales, les États-Unis préfèrent contrôler toutes les banques étrangères et des acteurs privés étrangers.

Toute contravention à ces différentes lois doit être poursuivie, qu'elle soit le fait d'Américains ►►

« Dans tous les cas où les États-Unis appliquent de manière trop extensive leur droit, ils ne cherchent pas seulement à faire respecter des règles juridiques mais les emploient pour mener une véritable guerre économique. »

« Les Américains ont tendance à penser que leur droit possède une valeur supérieure aussi bien sur le plan éthique que sur le plan de l'efficacité. »

- ou le fait d'étrangers. Quand des soupçons de désobéissance à l'ensemble de ces interdictions portent sur des transactions passées par des étrangers avec des entreprises ou des gouvernements étrangers, la compétence des institutions américaines ne semble pas toujours évidente. Leurs interventions apparaissent comme extraterritoriales et difficiles à accepter par les autres États dont la souveraineté est bafouée et leurs ressortissants poursuivis.

DE LOURDES SANCTIONS

L'application de leurs lois à des étrangers pour des actes que les États-Unis considéraient comme des délits économiques qui leur causeraient de graves dommages a entraîné de lourdes sanctions : exclusion du territoire, du système bancaire américain et des marchés financiers américains, et surtout de très fortes amendes. Certaines sont demeurées célèbres en France.

Accusé de corruption dans différents pays pour obtenir des contrats, Alcatel-Lucent a dû verser 137 M de dollars en 2010 ; pour corruption en Iran, Total, 398 M de dollars en 2013 ; BNP Paribas pour non respect des embargos avec l'Iran, Cuba et le Soudan a été condamné à une somme fara-mineuse, presque 9 MM en 2014 etc. Les exemples sont nombreux !

Il faut noter que toutes les entreprises étrangères condamnées pour corruption aux États-Unis ces dernières années, sont européennes et en particulier françaises. Aucune société chinoise ou russe n'a fait l'objet de condamnation (*Rapport Gauvain*, 2019). On peut s'interroger sur la justification de ces sanctions.

JUSTIFICATION DES INTERVENTIONS QUALIFIÉES DE TERRITORIALES PAR LES AMÉRICAINS

Le moindre lien qui rattache des transactions au territoire américain leur suffit pour les soumettre au droit américain. Ils affirment qu'ils ont une compétence territoriale, pour des faits survenus à l'étranger si ceux-ci ont des effets sur des per-

sonnes physiques ou morales résidant sur leur territoire national, donc si une personne américaine ou résidant sur le sol américain est touchée par la transaction ; ou bien si ces faits se déroulent en partie sur leur sol. Ils rappellent qu'ils ont une compétence personnelle pour tout ce qui concerne leurs nationaux et leurs activités. Enfin l'État américain a une compétence dite réelle pour tout ce qui porte atteinte à la sécurité de l'État et à ses intérêts. Aussi, pour sanctionner les contrevenants, utilisent-ils le moindre lien qui puisse exister entre leur action et les intérêts américains. En matière économique, ils vont jouer avec l'usage du dollar et la prégnance du marché américain à l'échelle mondiale. En effet les transactions qu'ils attaquent ont utilisé le dollar ; ils partent du principe que les banques opèrent entre leurs dettes et créances réciproques en dollars des compensations, compensations qui se déroulent logiquement dans des établissements financiers situés sur le territoire américain. D'où un lien très ténu (la compensation finale) entre les transactions conclues en dollars et le droit américain. Les opérations sanctionnées

« Les faiblesses de l'Europe en matière de moyens d'investigation et de surveillance sont évidentes : il manque une réelle coordination au niveau européen des renseignements récoltés au plan national. »

ont transité de manière indirecte dans des institutions américaines parce qu'objet partiel des compensations globales entre banques. L'administration américaine en tire prétexte pour être compétente sur les transactions internationales qui utilisent le dollar et leur impose de respecter les interdictions édictées par ses lois. Ce critère est vraiment fondé sur une interprétation très extensive de l'application territoriale des lois. D'autre part, la prégnance du marché américain sur l'économie mondiale amène la plupart des grandes entreprises et des grands acteurs économiques à en suivre les règles. Pour être cotés sur les marchés américains, une société doit donner des renseignements clairs et fiables aux investisseurs américains et pour cela adopter les règles comptables américaines, les règles du marché

boursier américain, appliquer les technologies américaines, voire utiliser le droit américain. Ainsi, elle sera plus facilement intégrée dans le marché américain. Les Américains ont tendance à penser que leur droit possède une valeur supérieure aussi bien sur le plan éthique que sur le plan de l'efficacité. Ils n'envisagent pas qu'il soit discuté, ni même soumis à des règles internationales. Ils utilisent les mêmes principes de compétence territoriale que les autres pays mais ils en font une interprétation très extensive sans mauvaise conscience. Cette interprétation laisse souvent leurs partenaires dans l'incertitude.

AUCUNE GRANDE ENTREPRISE NE PEUT SE PASSER D'ÊTRE COTÉE EN BOURSE SUR LES MARCHÉS AMÉRICAINS !

Les banques et les entreprises n'osent pas invoquer la non-compétence du droit américain ; en effet en droit anglo-saxon, notamment sur le plan économique, l'accusé a intérêt à plaider coupable, pour obtenir une certaine indulgence et, grâce à une transaction, terminer plus rapidement et de manière moins coûteuse l'affaire. Par crainte de sanctions encore plus lourdes, l'accusé renonce à une procédure judiciaire. En revanche, il doit immédiatement coopérer en fournissant sa comptabilité et de très nombreux documents. Mais cela présente un véritable inconvénient : ne pas passer devant une juridiction empêche de connaître avec exactitude les preuves que détient l'accusateur ; les négociations sur les pénalités demeurent au bon vouloir de l'administration américaine. En outre, cette dernière interpelle directement l'entreprise qu'elle soupçonne, sans passer par les voies normales interétatiques de coopération judiciaire avec demande de renseignements et de preuves qui laisseraient à l'État étranger l'exercice de sa souveraineté judiciaire et économique sur son territoire et sur ses ressortissants.

Afin d'être cotées en bourse sur les marchés américains, de commercer avec les États-Unis, d'accéder au dollar et donc de passer par des établissements financiers américains les entreprises fournissent les documents réclamés par l'autorité de transaction et toutes les preuves dont elle a besoin.

Même si l'administration américaine pense appliquer légitimement ses lois à des étrangers, même si ceux-ci ont un certain intérêt à s'y soumettre, cette application extensive des lois économiques américaines a suscité de nombreuses interrogations.

UNE EXTRATERRITORIALITÉ CRITIQUÉE

Dans tous les cas où les États-Unis appliquent de manière trop extensive leur droit, ils ne cherchent pas seulement à faire respecter des règles juridiques mais les emploient pour mener une véritable guerre économique et privilégier les intérêts économiques des citoyens et des entreprises américaines. Indéniablement, cet usage des lois américaines sert la puissance économique américaine ; des sommes énormes ont été ainsi récupérées par diverses institutions qui se sont ensuite partagé ce butin. Ont été attaquées des entreprises qui ont été sérieusement fragilisées et qui, parfois, ont été ensuite rachetées par des Américains à moindre coût. Au minimum, un rival a été affaibli.

« Pour mieux traquer les délinquants économiques, le droit américain a parfois négligé les libertés fondamentales. »

Sous prétexte de faire respecter leurs lois, les États-Unis acceptent l'existence d'un véritable espionnage économique. Les lois qui l'autorisent ont été critiquées par les citoyens américains eux-mêmes. Les agences de renseignement américaines considèrent que l'espionnage économique fait partie de leurs attributions comme l'espionnage diplomatique et est au service de la sécurité nationale.

L'administration américaine, les procureurs et le Congrès encouragent ces méthodes répressives, sans se soucier des conséquences diplomatiques et d'éventuelles réactions. La France et l'Union européenne commencent à comprendre la nécessité d'une réaction.

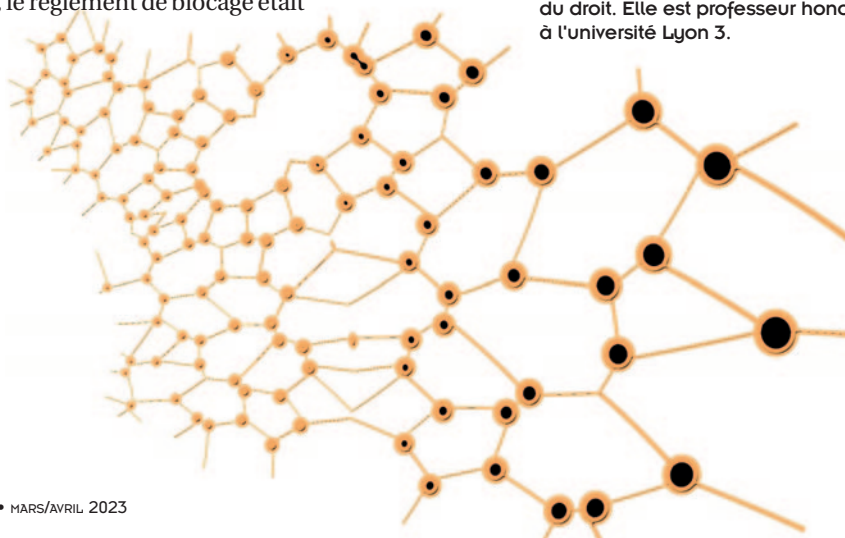
UNE MEILLEURE COOPÉRATION INTERNATIONALE NÉCESSAIRE

Certains buts des États-Unis sont les nôtres : lutter contre la corruption, lutter contre le terrorisme, lutter contre la fraude fiscale ; il faudrait donc développer la coopération avec les États-Unis. Cependant nos moyens d'investigation et de surveillance sont pour le moment moins efficaces que ceux des États-Unis. Pour être en mesure d'exiger la réciprocité et l'égalité, il faudra les améliorer notamment dans le cadre européen. ▶▶

►► Les faiblesses de l'Europe en la matière sont évidentes : il manque une réelle coordination au niveau européen des renseignements récoltés au plan national ; la coordination entre institutions européennes n'est pas meilleure. La réglementation européenne a aussi des progrès à faire. En matière de corruption et de blanchiment d'argent la Commission devrait émettre des règlements et ne pas se contenter de directives. Devraient être renforcées les lois dites de blocage. En France, une loi de blocage du 26 juillet 1968, modifiée le 17 juillet 1980, prévoit des sanctions pour les entreprises qui fournissent des documents ou des renseignements d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique à des autorités administratives ou judiciaires étrangères, si cette communication est de nature à porter atteinte à la souveraineté, à la sécurité, aux intérêts économiques essentiels de la France ou à l'ordre public. Cette loi n'a pratiquement pas été utilisée et les États-Unis en ont tiré argument pour ne pas en tenir compte. Depuis une nouvelle réforme de 2022, l'entreprise à laquelle on demande des informations sensibles doit s'adresser à un guichet unique, le Service de l'information stratégique et de la sécurité économique (SISSE), qui doit, en moins d'un mois, déterminer si la société peut, ou non, communiquer les informations demandées. Il est trop tôt pour évaluer l'efficacité de cette réforme. Pour contourner l'embargo américain sur Cuba, l'Union européenne avait aussi promulgué un règlement de blocage en 1996 pour permettre aux entreprises et tribunaux européens de ne pas se soumettre aux réglementations et sanctions d'un pays tiers. Comme un compromis entre l'Union européenne et les États-Unis était rapidement intervenu, le règlement de blocage était

devenu inutile. Mais il a été mis à jour en août 2018 « pour protéger les entreprises européennes exerçant des activités licites en Iran contre l'extraterritorialité des sanctions américaines ». Mais il faudrait faire plus, des instances destinées à recevoir les plaintes pour violation des droits de l'Union européenne et mise en danger de sa sécurité économique devraient être créées. Pour éviter les enquêtes intrusives des États-Unis, chaque entreprise européenne visée par une enquête d'un pays étranger, devrait être obligée de prévenir une instance nationale ou européenne compétente pour l'autoriser ou lui interdire de communiquer les informations demandées. Sans doute de manière concrète, afin de limiter les interprétations extensives de la territorialité des lois américaines, faudrait-il aussi pour lutter contre la suprématie du dollar, donner plus de place à l'euro dans les échanges internationaux. Pour empêcher les GAFAM de répondre aux demandes de renseignements stockés sur leurs bases de données, l'Union européenne envisage aussi de les taxer lourdement. Enfin, pour développer une coopération internationale contre la corruption, le blanchiment d'argent, les fraudes fiscales, le grand banditisme mafieux, le terrorisme, il faudrait peut-être pouvoir saisir l'Organisation mondiale du commerce ou l'OCDE (trente-huit pays en principe démocratiques) qui encourageraient une réelle coopération et seraient à l'origine de textes communs. En s'appuyant sur ceux-ci, différentes instances nationales ou internationales pourraient agir contre les délinquants et éviteraient de laisser un quasi monopole de la répression aux intrusions américaines. ■

►► **Nicole Dockès-Lallement** est historienne du droit. Elle est professeur honoraire à l'université Lyon 3.



Dépasser Amazon

Le PCF a mis en place depuis deux ans une coordination nationale « Amazon ». Son animation a été confiée à Jacques Maréchal, secrétaire départemental de la Moselle, un lieu emblématique de la « forestation amazonienne » du territoire par les méga entrepôts de cette multinationale.

PAR **JACQUES MARÉCHAL***

Amazon a défrayé la chronique par ses pratiques d'évasion fiscale. L'implantation de ses dépôts a suscité de fortes mobilisations qui ont pu parfois gagner comme dans le Gard. Il peut sembler utile d'analyser plus largement l'ensemble du modèle économique de Amazon. Une première tribune collective de dirigeants communistes a été publiée par *l'Humanité* en novembre 2021. Nous tenterons ici de prolonger et d'approfondir cette déclaration. Si nous affirmons l'humain et la planète d'abord, il est alors impératif d'approfondir notre capacité à combattre ce géant. Son modèle économique excelle dans sa capacité à accélérer la circulation de la marchandise pour son plus grand profit. La marchandise étant payée avant même d'avoir quitté son dépôt. La multinationale compte cent soixante-quinze centres de distribution dans le monde et plus de 1,6 million de salariés, un chiffre d'affaires de 470 milliards de dollars et 33 milliards de profits. Et cela avec une progression annuelle de 20 % par an. Amazon annonce 25 millions de

clients dans l'hexagone. Amazon diversifie également ses activités : en particulier, production de livres mais avec la mise en place d'un réseau de satellites, Amazon se dit prêt à investir 10 milliards d'euros pour pénétrer dans ce marché avec la volonté d'y asseoir son hégémonie.

LE MÉGA-DÉPÔT D'AUGNY (MOSELLE)

Amazon a ouvert son plus grand dépôt en France à Augny en août 2021, sur une ancienne base aérienne dans la banlieue messine, à proximité de l'Allemagne, du Luxembourg et de la Belgique. La multinationale n'est pas propriétaire du site, tout a été négocié par Argan, une société spécialisée dans l'immobilier d'entrepôts. Les deux partenaires sont liés par un contrat de quinze ans. L'implantation a été contestée, dès son annonce, par un large collectif animé par les communistes. 185 000 m² de surfaces sur quatre étages permettent de traiter plus de 500 000 colis par jour. Trois mille salariés permanents opèrent sur le site. Les manutentionnaires travaillent sur des postes de douze heures et doivent traiter deux cent cinquante colis par heure.

LA QUESTION DU TRAVAIL

Il nous semble nécessaire de se soucier en premier lieu de la question du travail et de ses conditions au sein des entrepôts géants. La presse et *l'Humanité* en particulier ont révélé les conditions d'exploitation des salariés. Il y a des accidents mortels et une organisation du travail conçue pour optimiser le traitement des colis et leurs expéditions. Un chiffre qui parle de lui-même : Amazon est en France depuis vingt-deux ans, compte plus de seize mille CDI, mais à peine cinq cents ont dix ans d'ancienneté ou plus ! ▶▶

« Le capitalisme a engendré le consumérisme total, nous devons lui opposer un nouveau mode de satisfaction des besoins qui fasse du commerce un bien commun, un commerce générateur de lien social, d'emploi et d'économie relocalisée. »

- Les démissions de salariés sont nombreuses, elles témoignent de conditions de travail difficiles (troubles musculosquelettiques) mais aussi d'absence de perspectives d'avancement et de promotion. Il y a également lieu de s'intéresser à la situation de l'ensemble des travailleurs (salariés ou non) participant à l'approvisionnement des entrepôts comme à la livraison des colis. La presse locale en Moselle a rendu compte de conditions d'attente précaires des dizaines de chauffeurs venant livrer le méga-dépôt d'Augny, ils parcourent plusieurs centaines de kilomètres

« Par sa taille et sa stratégie agressive, la plateforme Amazon est un acteur qui tire vers le bas les prix des secteurs où elle s'implante. »

à travers l'Europe pour livrer le dépôt ainsi que les clients. Amazon choisit d'utiliser des véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes pour échapper à la réglementation régissant les temps de conduite des chauffeurs de poids lourds : les conducteurs des véhicules de moins de 3,5 tonnes ne sont en effet pas soumis au contrôle du temps de conduite et de pause. Selon un syndicaliste des transports, ces chauffeurs sont majoritairement issus des ex-pays de l'Est. Ils peuvent être contraints à circuler sept jours sur sept dans des camionnettes surchargées. Les services de l'État (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement) n'ont pas les moyens d'effectuer des contrôles suffisants et ceux-ci sanctionnent les conducteurs et non le donneur d'ordres. La circulation de ces centaines de véhicules (poids lourds et utilitaires) par jour a des effets sur le cadre de vie des riverains et contribue également fortement au réchauffement climatique. Peu d'éléments sont connus sur la situation des livreurs. Leur statut d'autoentrepreneurs dit beaucoup de la précarité de leur situation. Le film de Ken Loach *Sorry we missed*

you en 2019 dénonce les dérives de l'ubérisation. Amazon sait parfaitement utiliser les législations françaises comme européennes pour maximiser ses profits. En difficulté en Allemagne suite à des grèves, elle délocalise ses entrepôts en Pologne.

UN CAPITALISME PARTICULIÈREMENT PRÉDATEUR

Toute la chaîne d'Amazon est conçue pour « satisfaire le client » en réduisant les délais entre la commande en ligne et la livraison, qui s'effectue désormais sept jours sur sept. Nous sommes face à un modèle commercial de diffusion de marchandises qui réduit et fait disparaître les temps d'interaction sociale. Nous sommes loin du commerce, lieu de vente et vecteur de vie sociale. En cela on pourrait parler d'un consumérisme total, consommer sans entrave (peu importe quoi) pour la plus grande satisfaction d'Amazon. Par sa taille et sa stratégie agressive, cette plateforme est un acteur qui tire vers le bas les prix des secteurs où elle s'implante. Les industriels du textile confirment le rôle de la multinationale comme une des causes principales de la baisse artificielle des prix des vêtements ces dernières années. Le modèle économique d'Amazon repose, depuis sa création, sur le dumping. D'importants moyens financiers et un non-respect des droits humains permettent alors de compenser l'absence relative de marge de l'entreprise.

Amazon affirme une volonté hégémonique depuis sa création en 1997, expliquant que sa réussite viendra de sa capacité à être leader sur le marché : « Plus notre leadership sur le marché est fort, plus notre modèle économique est puissant [...] Nous continuerons à prendre des décisions d'investissement en tenant compte des

« Un rapport de 2019 précisait que la multinationale dissimulait 57 % de son chiffre d'affaires réalisé en France. »

considérations de leadership du marché à long terme plutôt que des considérations de rentabilité à court terme [...]. Nous avons choisi de prioriser la croissance parce que nous croyons que l'échelle est au cœur de la réalisation du potentiel de notre *business model*». Cette stratégie est plébiscitée par les marchés financiers puisque Amazon est la première capitalisation boursière au monde... alors qu'elle

« La contribution d'Amazon au réchauffement climatique est considérable. Son activité de stockage aurait généré 55,8 millions de tonnes de gaz à effet de serre en 2018, soit l'équivalent des émissions du Portugal ! »

ne distribue pas de dividendes à ses actionnaires ! Cette stratégie lui permet de réaliser les investissements nécessaires pour conquérir les marchés : entrepôts, réseaux de livraison. Amazon compense également cette apparente modicité de profit par le développement d'une activité lucrative dans le stockage de données. Amazon Web Service s'est désormais imposé comme un acteur incontournable de l'hébergement de sites et stocke même les données de l'Éducation nationale française.

LE MODÈLE D'EXCELLENCE DE L'E-COMMERCE !

Aucun dépôt d'Amazon n'est connecté au réseau ferroviaire. L'utilisation du rail serait un frein à la circulation des colis. La noria des camions, circulant en amont comme en aval des dépôts, apparaît comme une réelle nuisance y compris pour des élus locaux qui soutenaient l'implantation. La contribution d'Amazon au réchauffement climatique est considérable. À elle seule, son activité de stockage aurait généré 55,8 millions de tonnes de gaz à effet de serre en 2018, soit l'équivalent des émissions du Portugal ! Il faudrait calculer l'empreinte carbone pour l'ensemble de la chaîne, données que l'entreprise refuse de fournir.

LE COLIS, CETTE MARCHANDISE MAGIQUE

La dégradation du service public postal et la disparition des commerces de proximité contraignent une partie de la population à se tourner vers l'achat en ligne. Il devient nettement plus aisé de passer par Amazon pour acheter un article de quincaillerie que de faire quarante ou cinquante kilomètres pour se rendre dans une grande surface spécialisée. On peut même commander sur un site autre et découvrir lors de la réception du colis que celui-ci a transité par la multinationale. La livraison express des produits

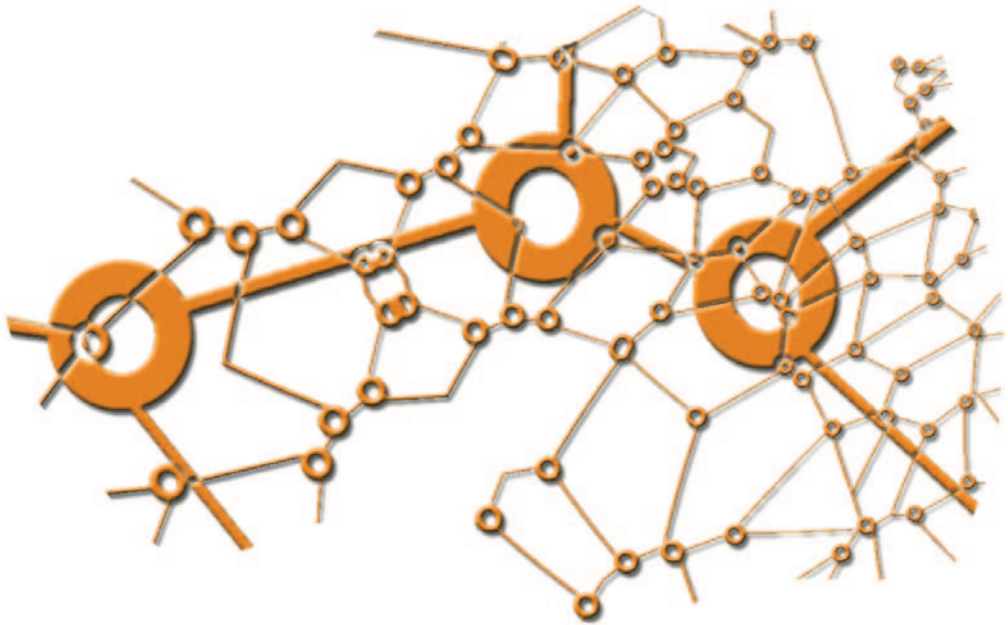
à domicile, indissociable de l'e-commerce, dite du « dernier kilomètre », est particulièrement néfaste. Elle contraint des travailleurs à être disponibles sept jours sur sept et met également en circulation une noria de véhicules circulant souvent à moitié vides.

En facilitant ainsi la consommation sans entrave sur simple clic, Amazon alimente une production de biens, sans cesse renouvelée. Produits à bas coûts, ces biens (utiles ou non) sont ensuite revendus avec une marge confortable, liée au libéralisme sans entrave et sans frontière. L'individualisation de l'acte de consommation impose une augmentation exponentielle des volumes de colis qui suppose également un conditionnement spécifique écocide. Cette déterritorialisation de la consommation est lourde en conséquences sociale et économique.

CONCURRENCE DÉLOYALE, ÉVASION FISCALE : LES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES

Amazon s'impose comme un concurrent redoutable pour l'ensemble du commerce habituel. La multinationale peut imposer des offres commerciales redoutables pour ses concurrents grâce à son modèle économique. Impossible également de ne pas évoquer les stratégies d'évitement et de fraude fiscale. Un rapport publié en 2019 précisait que la multinationale dissimulait 57 % de son chiffre d'affaires réalisé en France. Ces aspects ont été largement médiatisés par les parlementaires communistes. La collecte de données par ce géant du numérique pose des questions démocratiques fortes que les États refusent de traiter pour le moment. Amazon entend créer un écosystème complet avec des maisons connectées, des e-books, de la musique, des séries, des films... pour générer toujours plus de commandes de ses produits à bas prix. Un modèle économique non soutenable ▶▶

« Les nombreuses démissions de salariés témoignent de conditions de travail difficiles (troubles musculosquelettiques) mais aussi de l'absence de perspectives d'avancement et de promotion. »



► Amazon impose son modèle économique à travers le monde, mais partout celui-ci est contesté. Sans remise en cause du principe de la libre concurrence, il sera difficile de lutter contre lui. Amazon est le symbole de ce capitalisme qui peut mener l'humanité à sa perte : la consommation sans entrave n'est pas soutenable. L'exigence d'un autre modèle de production et de consommation est une aspiration majoritaire. Montrer les faces cachées de ce monstre économique fait naître l'exigence de régulations et en premier lieu pour le transport des colis. Il faut dépasser la logique capitaliste et mettre en œuvre une maîtrise collective et démocratique des processus de production, de distribution et de consommation. Des législations plus contraignantes pour limiter le recours au tout camion peuvent constituer un premier frein à cette

expansion. Il conviendra également de recréer un grand service public de la distribution de colis assurant égalité de traitement et efficacité écologique et sociale. La mise en place de la sécurité sociale professionnelle permettra de garantir le droit à l'emploi des salariés. Le capitalisme a engendré le consumérisme total, nous devons lui opposer un nouveau mode de satisfaction des besoins qui fasse du commerce un bien commun permettant de consommer mieux. Un commerce générateur de lien social, d'emploi et d'économie relocalisée. ■

*Jacques Maréchal est membre du Conseil national du PCF

« Nous sommes face à un véritable conflit entre les multinationales et les États. Ceux-ci ne sont plus maîtres de leurs décisions fondamentales, politiques, économiques et militaires à cause de multinationales qui ne dépendent d'aucun État. Elles opèrent sans assumer leurs responsabilités et ne sont contrôlées par aucun parlement ni par aucune instance représentative de l'intérêt général. En un mot, c'est la structure politique du monde qui est ébranlée.

Les grandes entreprises multinationales nuisent aux intérêts des pays en voie de développement. Leurs activités asservissantes et incontrôlées nuisent aussi aux pays industrialisés où elles s'installent. Notre confiance en nous-mêmes renforce notre foi dans les grandes valeurs de l'humanité et nous assure que ces valeurs doivent prévaloir. Elles ne pourront être détruites ! »

Extrait du discours de Salvador Allende à l'ONU, 4 décembre 1972

Les géants du numérique, les droits et les libertés

Les services fournis par les GAFAM, souvent « gratuits », sont devenus incontournables dans nos vies numériques modernes, mais les positions et les stratégies employées par ces multinationales géantes sont aussi une menace pour les droits et les libertés des personnes aujourd'hui et dans le futur.

PAR **FLAVIEN RONTEIX-JACQUET***

Internet est un réseau d'ordinateurs dont l'ancêtre était Arpanet, un projet développé par l'armée américaine pour ses besoins en télécommunications. Un aspect essentiel d'Internet qui en a fait sa force au tournant des années 2000 est son architecture distribuée. N'importe qui, connecté au réseau, peut contacter n'importe qui d'autre dans le monde, sans avoir recours à une entité centralisée qui jouerait le rôle d'intermédiaire. N'importe qui peut proposer un service (le serveur) qui sera disponible à tous les autres utilisateurs (les clients). L'architecture distribuée se caractérise par des interconnexions entre des réseaux autonomes (internet signifie : *interconnected networks*), par exemple, le réseau d'Orange (ou celui de n'importe quel autre fournisseur d'accès) et le réseau de Netflix (ou celui de n'importe quel autre fournisseur de vidéo à la demande). Lorsqu'un client d'Orange souhaite regarder une vidéo du service Netflix, sa requête va être transmise à travers le réseau d'Orange jusqu'à l'interconnexion avec le réseau de Netflix, puis la demande va être « routée » vers un serveur qui possède la vidéo sur un disque dur.

UNE RECENTRALISATION

Cependant, l'aspect décentralisé d'Internet des débuts est aujourd'hui de moins en moins une réalité pour la très grande majorité des internautes. Une recentralisation importante s'est

opérée à partir du début des années 2000 autour de nouveaux acteurs du numérique. À la différence des réseaux téléphoniques qui étaient hypercentralisés, mais gérés par un opérateur étatique, l'hypercentralisation d'Internet se fait au profit de grands groupes capitalistes que l'on a l'habitude de nommer GAFAM en Occident, auxquels on peut ajouter les fournisseurs de contenu comme Netflix, Akamai ou Fastly, et les plateformes comme Uber.

À l'origine de cette recentralisation, il y a des aspects techniques (développement du Cloud, complexification des algorithmes et des logiciels, taille critique nécessaire) et financiers (besoins importants en capitaux), mais aussi et surtout, une stratégie consciente de mise en place de monopoles sur les réseaux et les données de la part de ces grands groupes. Cela permet à Apple, Google, Amazon ou Microsoft de fournir un meilleur service de Cloud grâce à une maîtrise de bout en bout de l'expérience utilisateur et une réduction des coûts d'exploitation. Que ce soit pour les serveurs, les infrastructures physiques (câbles de fibre optique) ou les logiciels, ces entreprises contrôlent entièrement la connexion de l'utilisateur, se rendant indispensables à tous. Il n'y a plus guère de données stockées en ligne qui ne le soient pas sur un serveur contrôlé par un GAFAM ou qui n'utilisent pas à un moment une machine, un câble de ces mêmes groupes. ►►

« L'évolution technologique en cours est une menace pour les droits humains, les libertés des individus et la démocratie. »

« Le Règlement général sur la protection des données (RGPD), adopté en 2016 par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, est un exemple d'avancée pour protéger ce droit à la vie privée (symbolisé pour les citoyens par le bandeau sur les sites web qui nous demande de consentir à l'utilisation des données personnelles). »

► LES DONNÉES PERSONNELLES, UN ENJEU ÉCONOMIQUE

D'autre part, le contrôle sur les données personnelles est un enjeu économique énorme pour les entreprises de l'économie numérique, car ces données sont utilisées dans les algorithmes et rapportent une manne financière importante grâce au ciblage publicitaire et à la revente des données personnelles à d'autres entreprises. Pour mettre la main sur ces données, les GAFAM ont utilisé leur puissance d'innovation et financière afin de proposer des services efficaces, simples d'utilisation et intégrés. Ces services comme la boîte mail, le « drive », la visioconférence, la vidéo en ligne, le streaming, sont devenus incontournables dans nos vies numériques. La nouvelle économie numérique opère donc une concentration monopoliste, doublée d'une confusion avec le monde financier ; ce monopole numérique privé acquiert un pouvoir démesuré sur la société tout entière. C'est une variante aggravée de ce que Lénine a défini dans *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme* (1916).

La question du droit à la vie privée est souvent évoquée comme une dérive majeure des GAFAM. Ces entreprises exploitent les données personnelles de différentes manières, allant du ciblage publicitaire jusqu'à la revente pure et simple à des tiers, ce qui prive les utilisateurs d'un contrôle sur leur vie en ligne. Le Règlement général sur la protection des données (RGPD), adopté en 2016 par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, est un exemple d'avancée pour protéger ce droit à la vie privée (symbolisé pour les citoyens par le bandeau sur les sites

web qui nous demande de consentir à l'utilisation des données personnelles). Pour autant, le règlement n'est pas parfait et le flou règne bien souvent sur les finalités des données que nous offrons gratuitement.

Les données personnelles sont aussi utilisées, une fois anonymisées, pour la conception d'algorithmes plus performants par exemple, à base d'Intelligence artificielle (IA). Les algorithmes ne sont pas neutres, car les données, leurs fins et leurs concepteurs ne le sont pas. Si on prend l'exemple des résultats du moteur de recherche Google ou la génération du flux d'information de Facebook, l'algorithme met en avant certaines informations et en masque d'autres. Son objectif est de satisfaire l'utilisateur avec les informations qui le garderont sur la plateforme le plus longtemps possible, pour générer de la donnée qui sera revendue.

LES ÉTATS ET L'INFORMATION

C'est le droit à l'information qui est mis à mal par ce modèle porté par les GAFAM, surtout quand 62 % des jeunes et 41 % des Français s'informent en priorité sur les réseaux sociaux. Mais le contrôle sur nos flux d'information ne s'arrête pas là, puisque faute de législation étatique claire ou adaptée aux nouvelles plateformes, la censure privée est omniprésente. Sur la plateforme, le plus souvent, ce sont les robots qui reçoivent la tâche d'appliquer le droit national. Les règles sont souvent floues, mouvantes et la sanction est la censure du contenu et de l'auteur, presque toujours automatique sans un contrôle humain indépendant.

La RGPD (article 22) prévoit des dispositions pour contester une décision automatisée, auprès d'un modérateur humain ; dans les faits, la modération humaine est réalisée par des petites mains mal payées chez des prestataires.

« À l'origine de la recentralisation, il y a des aspects techniques et financiers, mais aussi et surtout, une stratégie consciente de mise en place de monopoles sur les réseaux et les données de la part des grands groupes. »

La liberté d'expression et la liberté des médias sont souvent victimes de la décision des robots sans procès. Le Digital Services Act adopté en janvier 2022 en Europe doit permettre au régulateur de vérifier la façon dont fonctionnent les algorithmes, dont les décisions de retrait de contenus sont prises et dont les publicitaires ciblent les utilisateurs. Mais faute de moyens ou de contrôle des autorités, certaines plateformes n'appliquent pas suffisamment les législations qui encadrent la liberté d'expression. Cela pose la question de la souveraineté des États sur l'espace numérique de leurs citoyens, qui est contrôlé par des groupes absolument gigantesques et, de plus, étrangers.

Dans le cas des GAFAM, groupes états-uniens, se superpose la problématique du droit américain qui, par le *Cloud Act* de 2018, permet à Washington une extraterritorialité de sa juridiction sur les données des étrangers stockées ou traitées par une entreprise américaine. Les GAFAM représentent donc un cheval de Troie de l'impérialisme américain partout où ils sont utilisés, ce qu'ont très bien intégré les gouvernements chinois et russes en bannissant les GAFAM pour leur substituer des acteurs locaux, les BHATX (Baidu, Huawei, Alibaba, Tencent, Xiaomi) pour la Chine et les YVMOR (Yandex, Vkontakte, Mail.ru, Ok, Rambler) pour les Russes. Car une autre conséquence de la taille de ces groupes et de leur emprise sur le numérique est la possibilité offerte aux États, avec les outils juridiques et techniques adéquats, de mettre en place une surveillance de masse extrêmement efficace. Edward Snowden en 2013 nous a révélé

« La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est un outil intéressant pour la défense des droits et des libertés des citoyens sur Internet contre l'État et les GAFAM, mais faute de moyens juridiques, humains et financiers suffisants, son efficacité est limitée. »

l'ampleur de cette surveillance de masse menée main dans la main entre les GAFAM et l'agence nationale de la sécurité états-unienne (NSA).

Le gouvernement français a également recours à la puissance informationnelle des GAFAM pour mener sa bataille de l'antiterrorisme avec des conséquences sur les droits des citoyens dans un jeu de balance entre « sécurité » et « libertés ». En France, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est un outil intéressant pour la défense des droits et des libertés des citoyens sur Internet contre l'État et les GAFAM, mais faute de moyens juridiques, humains et financiers suffisants, son efficacité est limitée ; l'évolution technologique en cours est une menace pour les droits humains, les libertés des individus et la démocratie. ■

*Flavien Ronteix-Jacquet est docteur en réseaux informatiques.

Argent consacré par les GAFAM pour faire pression sur les décisions des institutions européennes

En millions d'euros, auprès des institutions européennes, entre 2013 et 2020.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
FACEBOOK	0,4	-	0,7	1	2,25	3,5	4,4	5,7
GOOGLE	1,25	3,5	4,25	5,25	6	8	5,9	5,9
APPLE	0,2	0,7	0,8	1	2	2	3,8	6,5
AMAZON	0,5	0,6	1,5	1,75	1,75	1,75	1,75	2,8
NETFLIX	-	-	0,5	0,8	0,9	0,9	0,9	0,75

(Source : <https://www.lobbyfacts.eu/#representative-search>) On notera la forte croissance.

Le bilan écologique des GAFAM et des autres

On entend souvent dire que le numérique est écologique parce que c'est « dématérialisé », que ça ne déforeste pas l'Amazonie. Or le numérique, aujourd'hui, ce sont essentiellement les GAFAM : malgré les défauts qu'on leur reconnaît par ailleurs, ils seraient donc en fin de compte « vertueux ». C'est ce que nous allons contester.

PAR ERNEST BRASSEAUX*

Pour cela nous allons nous appuyer sur l'ouvrage très documenté et approfondi du journaliste d'investigation et documentariste, Guillaume Pitron, *Lenfer numérique. Voyage au bout d'un like*, édité en 2021 par Les Liens qui libèrent. Et nous poserons quelques questions complémentaires, notamment en vue d'appeler à des réponses constructives. En une dizaine de chapitres, l'auteur aborde de nombreux aspects du problème : la propagande, l'utilisation et la fabrication des instruments du

UN BILAN DÉASTREUX

Le constat global est sans appel : « la pollution digitale met la transition écologique en péril et sera l'un des grands défis des trente prochaines années » ; l'e-commerce, la réalité virtuelle, le *gamings* sont « l'un des principaux acteurs du doublement, annoncé à l'horizon 2025, de la consommation électrique du secteur numérique ».

L'auteur en analyse les causes sous divers angles : la fabrication, l'utilisation, le recyclage ; le gaspillage énergétique peut être faible à certains points de vue et énorme à d'autres. Par exemple, « près de 99 % du trafic mondial de données transite aujourd'hui, non par les airs, mais *via* des courroies déployées sous terre et au fond des mers ». « La pollution directe engendrée par les câbles est insignifiante, mais leur dilatation stimule l'expansion de l'univers numérique », une sorte « d'effet rebond », ce qui exige la construction de nouveaux centres de données (*datacenters*) et « il n'y a pas de bâtiment qui, au mètre carré, coûte plus cher qu'un *datacenter* de haut niveau », pour sa construction, mais aussi pour son refroidissement. Or il y en a au monde trois millions de moins de 500 m², des milliers d'autres beaucoup plus grands, la climatisation d'un tel centre moyen demande des centaines de milliers de m³ d'eau. Et « chaque jour de votre vie, pour vos besoins les plus banals, vous êtes susceptible de mobiliser une centaine de *datacenters* éparpillés dans dix pays différents ».

Entre 15 et 36 % de l'électricité de Amazon Web Services, Netflix, Adobe, Oracle, LinkedIn, Twitter

« Agir pour des lois de régulation, empêchant la prolifération des gaspillages, dénoncer les techniques de manipulation et les illusions, l'obsolescence programmée (culturelle et logicielle). »

numérique (smartphones, data centers, robots, objets connectés), les débauches d'énergie qui y correspondent, les moyens de les évaluer, les matériaux qu'ils exigent, les nouvelles habitudes de consommation. L'ouvrage ne se contente pas de dénoncer et de faire peur, il propose en fin de chapitres quelques pistes alternatives, qu'il conviendrait à la fois de muscler et de mettre plus explicitement en lien avec la nécessité de dépasser le capitalisme.

vient du charbon. Les GAFAM sont à genoux devant le groupe américain Dominion Energy. Ce roi du charbon décapite les montagnes aux explosifs dans les Appalaches (Virginie occidentale) pour exploiter les mines, et il arrose démocrates et républicains, fait retarder les fermetures de centrales à charbon. Sans qu'on ne le sache, donc, « pas de selfies sans charbon ».

COMMENT ÉVALUER CES POLLUTIONS ?

Souvent, on se contente de réduire les nuisances aux émissions de CO₂ ou de l'équivalent, au cours de l'utilisation d'un appareil ; en fait il faut évaluer « l'ensemble des ressources mobilisées et déplacées durant la fabrication, l'utilisation et le recyclage » de tous les objets ou actions. Un mode de calcul proposé par des chercheurs allemands utilise l'image du « sac à dos écologique », pesant le poids de toutes ces ressources, on donne l'exemple de l'alliance en or : celle-ci n'émet aucun CO₂ à l'utilisation, mais l'extraction de l'or lui-même a un bilan écologique catastrophique. Le numérique nécessite, comme nous venons de l'esquisser, beaucoup d'eau, de charbon, mais aussi de graphite, de métaux et éléments rares : un smartphone actuel totalise plus d'une cinquantaine de matières premières et l'assemblage représente « une folle complexité, notamment énergivore » ; une puce électronique contient environ soixante matières premières : « 32 kg de matière pour un circuit intégré de 2 grammes, soit un ratio ahurissant de 16 000/1 ». Donc « il est incongru de parler de "dématérialisation" », « dématérialiser, c'est matérialiser autrement ».

UNE RÉFLEXION NÉCESSAIRE

« Chaque minute, 1,3 million de personnes se connectent sur Facebook, 4,1 millions de recherches sont effectuées sur Google, 4,7 millions de vidéos sont consultées sur YouTube et 1,1 million de dollars sont dépensés sur des sites de vente en ligne. » Tout cela est-il absolument nécessaire, fait-il vraiment partie des « besoins » des humains ? Il est permis d'en douter. La publicité abusive, la gratuité apparente poussent à certains comportements dont il faut examiner les faces cachées. L'auteur pointe à juste titre « la tyrannie de l'immédiateté », « ce qui coûte, écologiquement, c'est d'avoir accès à tout, tout

le temps, tout de suite », les utilisateurs se moquent du reste. Et cela est d'autant plus vrai que « tout ce que nous entreprenons dans le monde réel est désormais dupliqué dans les sphères virtuelles ».

Il y a un mot à la mode, la « sobriété ». Souvent, c'est une manière sournoise et d'apparence vertueuse de désigner l'austérité, la promotion de la pauvreté au bénéfice de ceux qui en profitent. Mais il peut exister aussi une sobriété intelligente et choisie, qui ait un autre rapport au temps et finalement au bonheur que l'hyper-consumérisme compulsif. Pour cela, plusieurs préalables sont nécessaires, à commencer par la formation à l'esprit critique.

« Le numérique nécessite beaucoup d'eau, de charbon, mais aussi de graphite, de métaux et éléments rares. »

QUELLES ALTERNATIVES ?

La constatation de toutes ces évolutions extrêmement inquiétantes ne doit évidemment pas nous conduire à crier de façon unilatérale : à bas Internet, à bas la 5G, à bas les électrons ! Guillaume Pitron ne tombe pas dans ce travers, il l'exprime clairement : la 5G « n'est ni une bonne ni une mauvaise chose ; elle est ce que nous en ferons ».

Ses suggestions se portent sur plusieurs registres :

- Le premier est éducatif. Il faut informer des enjeux les citoyens et les consommateurs : comment évaluer, nous l'avons dit, l'ensemble des ressources mobilisées et déplacées et ne pas se contenter de considérer la seule phase d'utilisation. Il y a un début de prise de ►►

« La "sobriété" est souvent une manière sournoise et d'apparence vertueuse de désigner l'austérité, la promotion de la pauvreté au bénéfice de ceux qui en profitent. Mais il peut exister aussi une sobriété intelligente et choisie, qui ait un autre rapport au temps et finalement au bonheur que l'hyper-consumérisme compulsif. »

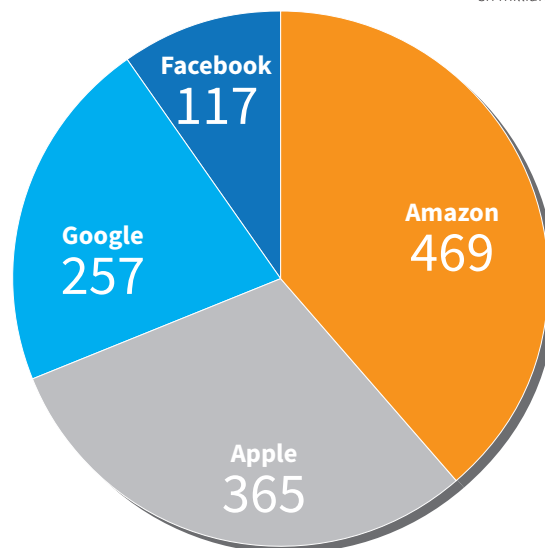
- conscience, notamment chez les jeunes, il convient de le développer, mais en prenant garde aux faits retors suivants : « la “génération climat” est d’abord constituée de jeunes consommateurs drogués aux outils numériques » et « plus on est jeune, plus on renouvelle souvent ses équipements, lesquels comptent pourtant pour près de la moitié de la pollution numérique ».
- Le second consiste à promouvoir quelques gestes simples et les pratiques existantes les moins gourmandes : nettoyer les espaces de stockage, utiliser les logiciels libres, les fablabs, les « Repaircafés », les téléphones « Fairphone », les adresses « Protonmail », bannir l’usage intensif de la vidéo en ligne.
 - Un troisième registre fait appel au militantisme traditionnel : agir pour des lois de régulation, empêchant la prolifération des gaspillages, dénoncer les techniques de manipulation et les illusions, l’obsolescence programmée (culturelle et logicielle).
- Tout cela est très pertinent, mais il nous semble qu’on peut situer plus explicitement ces problèmes dans le cadre du système actuel d’ex-

ploitation et de la nécessité de le combattre frontalement et d’en changer. D’ailleurs l’auteur l’insinue-t-il indirectement dans son introduction lorsqu’il remarque ceci : Marx a dit « prolétaires de tous les pays unissez-vous », mais ceux-ci n’y sont parvenus, ce sont les capitalistes qui ont fait la mondialisation. Comme le dit fort justement le Pape dans l’encyclique *Laudato si !* : « Est-il réaliste d’espérer que celui qui a l’obsession du bénéfice maximum s’attarde à penser aux effets environnementaux qu’il laissera aux prochaines générations ? » Il faut alors s’attaquer au cœur même du système, mais comment créer le rapport de force mondial pour mettre en place des plateformes publiques ou à but non lucratif ? Certes, avec un internet 100 % désintéressé, il serait alors plus facile de poser les défis du long terme et de l’intérêt commun ; cependant, il resterait très polluant si l’on ne faisait que changer la propriété et les destinations des profits. Voilà un ensemble de périls et de subtilités qui pourraient faire l’objet de discussions approfondies lors du prochain congrès du PCF. ■

*Ernest Basseaux est historien des sciences.

Capitalisation boursière des GAFAM en 2021

CE SONT LES 5 PREMIÈRES ENTREPRISES AU SEIN DU NASDAQ
en milliards de dollars



Total : 1 211 (pour l’ensemble des entreprises du CAC40 en France, c’est 1 723)

Netflix, Disney+, YouTube... quel avenir pour le cinéma ?

Les habitudes changent, les plateformes américaines envahissent le septième art. Le cinéma en salle va-t-il connaître un déclin inévitable au profit de pratiques individuelles, techniquement évoluées mais filles du néolibéralisme ?

ENTRETIEN AVEC **GILLES PERRET***

© N'y a-t-il pas lieu d'être inquiet devant l'évolution actuelle du cinéma avec la prolifération des plateformes ?

La baisse de fréquentation des salles, environ -30 % depuis la pandémie du covid, a accentué un mouvement qui existait déjà, en direction d'un individualisme qui divise les gens, qui pousse à voir les films tout seul chez soi par vidéo à la demande (VOD), en donnant l'illusion d'un épanouissement purement personnel. Il sera difficile de revenir en arrière, il faudra donc en partie faire avec.

Notre inquiétude ne se limite pas aux pratiques des spectateurs, elle concerne aussi les critiques de cinéma. Les auteurs, réalisateurs, travaillent sur le son et l'image, pour les émotions, les rires, les pleurs, c'est une construction assez technique et subtile, qui est nivelée par le bas sur écran ou par les plateformes. Quand on sait que même les critiques de films écrivent leurs textes uniquement à partir de liens vidéo, ça

devient vraiment inquiétant ; par exemple, *Libération* ne vient pratiquement plus aux projections de presse. Le résultat rendu est alors assez différent.

© Ce processus est-il unilatéral, impitoyable ?

Non, le côté optimiste, c'est que les gens ont besoin de vivre une pratique culturelle collective, de partager des émotions, surtout pour le cinéma social. Je prends l'exemple de mon dernier film *Reprise en main*, je participe aux débats quasiment chaque jour depuis sa sortie le 9 septembre, on y voit du monde et il y en a même qui reviennent pour la première fois dans une salle depuis la crise sanitaire. D'autre part, les cinémas d'art et d'essai ont été moins touchés que les multiplex par la chute de fréquentation. Ce n'est pas seulement parce qu'ils sont moins chers, c'est aussi une question de fond : la guerre des grosses structures contre les petits et les indépendants existe certes toujours, les bulldozers américains ont une capacité potentielle de spectateurs dix fois plus grande que la nôtre, mais ceux qui font du travail de terrain s'en sortent mieux ou moins mal aujourd'hui.

© Y a-t-il des différences entre ces plateformes ?

Oui, sur YouTube, il n'y a pas que du cinéma, il y a de tout, n'importe qui peut y mettre ce qu'il veut ; et puis c'est gratuit, mais avec de la publicité. Netflix est une plateforme hyperspécifique de cinéma, à laquelle on doit s'abonner ►►

« En France, on a le Centre national de la cinématographie et de l'image animée, alimenté par une cotisation (la TSA) sur chaque entrée en salle : même un gros *Blockbuster* américain doit cotiser et finance ainsi la production française indépendante. »

« Les plateformes existent et sont incontournables : aujourd’hui il faut se battre pour qu’elles contribuent aussi à la création artistique. »

- pour un prix assez modique. En matière de cinéma, Netflix et Disney+ font la pluie et le beau temps, dictent leurs règles, ils contrôlent à la fois la production et la diffusion. Mais tout cela évolue, certains vont peut-être se faire manger par Amazon qui possède en plus les canaux de diffusion. Les plateformes existent et sont incontournables : aujourd’hui il faut se battre pour qu’elles contribuent aussi à la création artistique.

© Comment lutter ?

En France, on a le Centre national de la cinématographie et de l’image animée (CNC), alimenté par une cotisation (la TSA) sur chaque entrée en salle : même un gros *Blockbuster* américain doit cotiser et finance ainsi la production française indépendante. En outre, une plateforme ne peut pas passer en ligne n’importe quoi n’importe quand : il existe ce qu’on appelle la « chronologie des médias » qui exige un délai (négociable) à partir de la sortie en salle, il faut donc négocier avec fermeté sur ces délais et sur d’autres points, comme c’est le cas en ce moment.

© Y a-t-il des plateformes alternatives ?

Oui, par exemple Univerciné réservé aux producteurs indépendants, Cinéthèque pour des films plus anciens. Pour les films sociaux, on a Les Mutins de Pangée, qui font beaucoup de choses intéressantes et fonctionnent correctement. Évidemment, les moyens à leur disposition ne sont pas les mêmes que ceux des géantes américaines. Mais la question des moyens existait avant les plateformes. Pour quelqu’un comme moi, qui ne suis pas vraiment du « milieu », qui ne suis pas parisien (j’habite en Haute-Savoie, dans la vallée de l’Arve), qui ai une formation d’ingénieur en génie électrique et informatique industrielle, qui ai donc un pied dedans un pied dehors, la production matérielle

d’un film relève toujours un peu d’une course d’obstacles, avec l’aide de structures très diverses.

© Que faut-il faire aujourd’hui ?

- Des films de qualité, moins stéréotypés. La désaffection provient aussi de l’inondation par des thématiques trop semblables, avec une surreprésentation des classes supérieures citadines, voire parisiennes. Des gens veulent aussi voir leur vie à l’écran et pas seulement des personnes qui ont un appartement avec vue sur la Tour Eiffel et qui roulent dans de beaux 4x4.
- Il faut garder ce qu’on appelle « l’exception culturelle française », qui permet un rapport de force. Si le cinéma italien a pu être cassé par Berlusconi, c’est aussi parce qu’il n’y avait pas là-bas l’équivalent du CNC.
- Enfin, il faut que le cinéma ne se diffuse pas que dans des lieux de « consommation » comme les multiplex (où, soit dit en passant, le coût de fonctionnement dû à une très forte consommation d’énergie est important) : il faut des lieux plus conviviaux, à taille humaine, liés à des animations.

Il faut toujours innover. Face aux évolutions, on doit garder des méthodes qui ont fait leurs preuves, mais aussi trouver d’autres voies, c’est un peu comme dans *Reprise en main*, le père (syndicaliste classique) et le fils (qui réussit un montage pour reprendre son entreprise menacée par les fonds de pension) n’ont pas agi de la même manière, mais le combat est fait dans le même esprit. ■

Décines, 3 novembre 2022.

*Gilles Perret est réalisateur de documentaires et de fictions

Propos recueillis par Pierre Crépel.

ChatGPT, le chat intelligent révolutionnaire ?

Depuis sa publication en novembre par le groupe de recherche OpenAI, chatGPT est évoqué tous les jours dans la presse, sur les réseaux et dans les médias comme une intelligence artificielle (IA) qui va révolutionner le travail intellectuel. Qu'en est-il ?

ChatGPT se présente comme une interface de dialogue (un agent conversationnel) à travers laquelle une IA répond aux questions qu'on lui pose. Il semble avoir réponse à tout, pouvoir rédiger des poèmes dans le style d'Aragon, écrire du code informatique et semble interagir très naturellement avec les utilisateurs humains. Certains professent même le remplacement de la majorité des métiers intellectuels dans les prochaines années.

Avant cela, revenons-en aux fondamentaux de cette IA. La magie conversationnelle de ChatGPT repose sur un modèle prédictif de génération mot à mot. Très concrètement, le modèle prédit le mot le plus probable suivant le mot précédent en tenant compte du contexte de la phrase en cours et de la question. La puissance du modèle vient de la manière dont il réalise sa prédiction.

Un réseau de neurones (au sens mathématique) particulier constitué de 175 milliards de paramètres a été entraîné sur un jeu de données gigantesques puisqu'il est composé de l'ensemble de la base de connaissance Wikipedia, de millions de conversations issues d'Internet, de milliers d'ouvrages, etc. (ce qui pose des questions juridiques sur le droit d'auteur et le consentement des créateurs de contenu). Le coût de l'entraînement en calcul est très important et est aujourd'hui supporté uniquement par les grands groupes de la tech (Microsoft, Google, Amazon ou IBM) leur donnant un grand pouvoir sur ces technologies.

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'une fois l'entraînement fait, le modèle n'intègre pas les nouvelles conversations pour faire évoluer sa représentation du monde, cette représentation est figée. De plus, le modèle n'est pas connecté à une base de connaissance comme Wikipedia pour apporter une réponse.

Contrairement à un moteur de recherche qui répond à une question avec un ensemble de sources dans lesquels l'utilisateur va trouver sa réponse, chatGPT apporte une réponse humainement compréhensible qu'il ne va pas sourcer. Il est assez facile d'obtenir de lui des fausses informations tout simplement, car le modèle n'a pas conscience de ce qui est vrai ou vraisemblable, il

essaie simplement de prédire le mot le plus probable qui suit. OpenAI a mis en place un certain nombre de filtres à la conversation pour limiter la production de fausses informations et le détournement du modèle (ce qui est appelé le jailbreak). Cependant, un effort d'éducation pour l'utilisation et la compréhension de l'outil doit être entrepris pour éviter la propagation d'erreurs énoncées par chatGPT. L'utilisateur humain doit aussi être vigilant au plagiat qui peut arriver lorsque le jeu de données lié à la question comporte peu d'exemples. Dans ce cas, le modèle prédictif va avoir tendance à reproduire ce qu'il a déjà vu et être peu créatif (peut-on parler de créativité pour des modèles d'IA sans conscience ?). Un problème plus important inhérent à tous les modèles d'IA actuels est celui des biais issus du jeu de données. En fonction des données récoltées et des filtrages qui y sont appliqués, le modèle va apprendre une certaine représentation du monde.

Un chercheur de cluster17 a par exemple montré après une série d'interactions que chatGPT possède le profil d'un « californien libéral mainstream et pragmatique ».

Maintenant la question est de savoir, est-ce que ChatGPT peut remplacer le travail intellectuel humain, autrement dit, est-ce que ce modèle que l'on présente comme une rupture technologique possède des capacités intellectuelles et créatives que l'on croyait réservées aux humains ?

Après cette brève présentation, il est clair que nous n'y sommes pas encore. Les problèmes conceptuels sont encore nombreux pour imaginer l'Homme remplacé par une IA forte (dotée de conscience et capable d'aborder un ensemble de problèmes généraux) dans un certain nombre de métiers créatifs et intellectuels. En revanche, il ne faut pas retirer la capacité transformatrice du travail de ce genre d'IA comme assistant de l'Homme, dans les activités de rédaction ou de production de codes informatiques à titre d'exemples.

ChatGPT est bien une étape technologique sans être une révolution.

Flavien Ronteix--Jacquet.

Les luttes des livreurs ubérisés

Les livreurs à vélo sont à la merci des plateformes, mais ils luttent sous des formes diverses. Comment cela se passe-t-il sur le terrain, quels sont les acquis, les remises en cause, les difficultés, les aspirations ?

ENTRETIEN AVEC **LUDOVIC RIoux***

© Comment as-tu fait pour monter un syndicat CGT des livreurs à vélo sans te faire licencier ou mettre au ban ?

Je n'ai commencé qu'en 2108. Les plateformes de livraison existaient et il y avait déjà eu des luttes diverses. Quand ces structures ont été créées en 2016-2017, avec la généralisation et l'usage intensif de l'outil numérique (une technologie informatique élevée était indispensable pour cet envol), les premiers livreurs étaient issus du milieu assez ancien des coursiers et à Paris, par exemple, les rémunérations étaient attractives. Mais cela s'est vite dégradé, tant au niveau des conditions de travail que des rémunérations. Par exemple, au début il y avait des plannings de distribution, cela a disparu. Il s'en est suivi des actions diverses, soit spontanées, soit au sein d'organisations ad hoc, mais on s'est rendu compte que le cadre syndical permettait de bénéficier d'une expérience et de soutiens. Il ne faut pas exagérer la spécificité de ce que vivent les livreurs, c'est en fait assez voisin de ce qui se passe dans d'autres secteurs. La CGT

s'est rapidement impliquée dans la défense de ces travailleurs. En 2018, il y avait déjà eu des dossiers aux prud'hommes et nos actions commençaient à jouir d'une sympathie dans l'opinion publique.

Pour devenir livreur, il faut le statut d'autoentrepreneur, créé par Sarkozy en 2009. Depuis 2015, l'autoentrepreneur doit s'immatriculer. Il obtient ainsi son « Kbis », aussi appelé extrait « Kbis autoentrepreneur », une sorte d'enregistrement des entreprises. Mais face aux progrès de la revendication de reconnaissance du lien de subordination aux plateformes et du statut de salarié de fait, certaines plateformes ont accepté d'embaucher des salariés, ce dont j'ai pu bénéficier à Just Eat en février 2021, mais j'ai toujours mon Kbis. Maintenant, en tant qu' élu syndical, je suis protégé, enfin comme tout autre élu syndical. Un plan de licenciements a été annoncé en avril 2022, il devrait s'appliquer à partir de janvier.

© Les plateformes ferment les comptes, usent des lacunes du droit du travail. Alors les livreurs n'ont-ils pas peur de se syndiquer ou de mener des actions revendicatives ? Y a-t-il beaucoup de luttes ?

D'abord, les plateformes n'ont pas vraiment les moyens de savoir qui est syndiqué. Dans une entreprise, où tout le monde travaille en même temps sur le même lieu, les gens se connaissent et les mouchards de la direction aussi ; mais chez nous, on n'est jamais en un seul lieu et en simultané. Pour comprendre pourquoi des luttes se développent et à quoi elles se heurtent, il faut aussi considérer l'histoire récente, qui va très vite. Par exemple, depuis les confinements, il y a eu un renouvellement de travailleurs dans la

« Il s'agit du projet de société en vue de précariser massivement l'ensemble de l'économie, de revenir sur les droits acquis et conquis par les travailleurs depuis un ou deux siècles, y compris en matière de santé, de chômage, de retraites. »

« Il existe une directive en débat au sein de l'Union européenne, acceptée par beaucoup de pays, mais pour le moment Emmanuel Macron met tout son poids dans la balance pour la faire capoter. »

livraison : des coursiers aux étudiants à temps partiel, puis aux sans-papiers (qui sont aujourd'hui majoritaires), il n'a pas été simple d'organiser la discussion entre ces « générations ». Cela n'a pas empêché les actions, puisqu'on a dénombré environ soixante conflits locaux de fin octobre 2020 à mai 2021. Bien sûr, les dirigeants des plateformes sont répressifs, par exemple avec la « déconnexion » ; mais, dans certains conflits, presque tout le monde est en grève, donc ils ne peuvent pas les déconnecter tous et puis les livreurs sont payés à la tâche et l'armée de réserve est déjà là sur la plateforme, mal payée et sans avantages sociaux !

© Les différentes plateformes (Uber, Deliveroo, Just Eat, etc.) sont-elles de même entre elles ou concurrentes ? Quelles sont leurs sources de profits ?

Elles sont concurrentes sur certains marchés, pas sur d'autres. Par exemple, Deliveroo ne fait que de la livraison de repas, Uber fait aussi des voitures de transport avec chauffeur (VTC), du fret. Contrairement à ce qu'on a pu penser un moment, on ne s'est pas dirigé vers la création d'un monopole unique écrasant tout le reste. C'est souvent la même chose que dans tous les secteurs d'activité capitalistes, au-delà des concurrence les plateformes savent s'allier contre les travailleurs quand elles en ressentent le besoin, notamment par le travail d'influence auprès des gouvernements et des parlements.

Ici, le taux de profit est faible, ce n'est pas comme dans l'énergie. Leurs profits proviennent beaucoup aussi du commerce de l'information, elles vivent de la vente des données. Il y a débat pour savoir si l'objectif est d'abord de faire de l'argent

« Les plateformes savent toutes transférer les profits où cela leur permet de ne pas payer d'impôts. »

assez vite ou s'il s'agit plutôt d'un projet de société en vue de précariser massivement l'ensemble de l'économie, de revenir sur les droits acquis et conquis par les travailleurs depuis un ou deux siècles, y compris en matière de santé, de chômage, de retraites.

© Est-ce que ce sont des entreprises états-uniennes, luxembourgeoises, irlandaises... ?

Il y en a de tous les pays : Just Eat est néerlandais et britannique ; Uber Eats est états-unien, avec un siège européen en Irlande... Quand il y a une filiale française, celle-ci est en principe gérée par le droit français. L'origine nationale de la plateforme change assez peu les conditions de travail chez nous et la diversité de ces conditions à travers le monde est largement liée au pays où s'effectue le travail lui-même. Mais les plateformes savent toutes transférer les profits là où ils ne payeront pas d'impôts. Aucune information ne nous est donnée à ce sujet ; pour nous syndicalistes, il faut nous les procurer de façon indirecte, par les enquêtes des élus, par la lecture de la presse ou des chercheurs.

© On dit souvent que les « ubérisés » sont de fait des salariés sans droits à la merci des donneurs d'ordre. La revendication d'être reconnu comme salarié est-elle une solution ? Les journaux progressistes ont annoncé que les Espagnols avaient obtenu de meilleures conditions. Qu'en est-il exactement ?

En Espagne, c'est la *ley Rider* ou loi livreur, à savoir l'inversion de la « présomption d'indépendance » en « présomption de salariat ». Il s'agit d'une décision gouvernementale, notamment grâce à la ministre communiste du travail Yolanda Díaz. C'est évidemment positif, mais

cela a ses limites, parce que le rapport de force est insuffisant pour la faire appliquer, pour empêcher les donneurs d'ordre de faire appel à la sous-traitance, de contourner leurs responsabilités. En outre, il n'y a pas de rétroactivité dans cette loi, ni de clause de maintien de l'emploi. Dans le même ordre d'idées, il existe une directive en débat au sein de l'Union européenne, acceptée par beaucoup

de pays, mais pour le moment Emmanuel Macron met tout son poids dans la balance pour la faire capoter. ►►

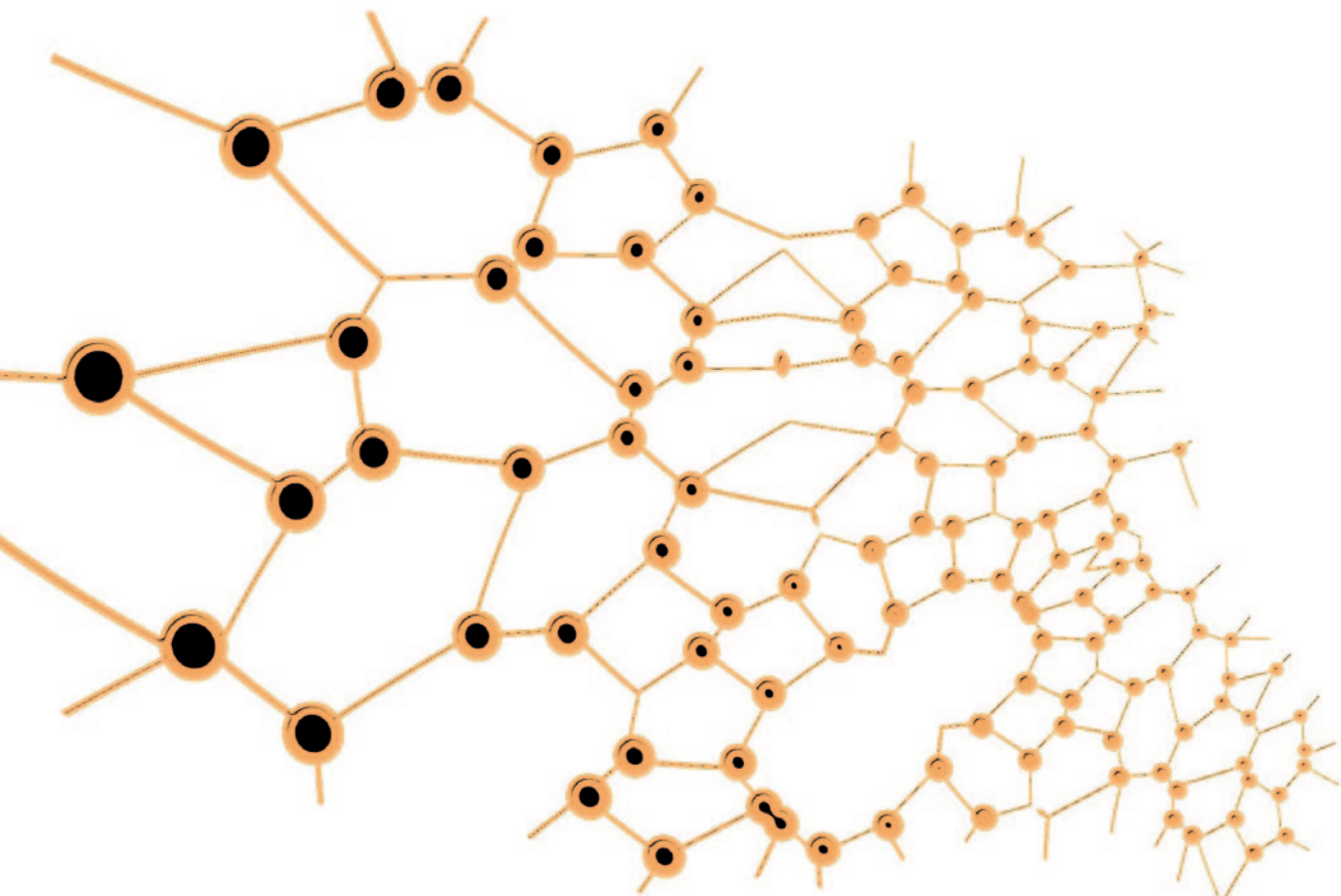
►► © Quelles sont les revendications d'avenir dans le secteur, notamment du point de vue de la CGT ?

Ce ne sont ni des aménagements du statut d'auto-entrepreneur (auxquels ils sont souvent prêts), ni un prétendu « tiers-statut ». Il faut une décision politique forte qui assure les mêmes droits à tous. Il ne s'agit pas uniquement du statut de salarié. J'insisterai sur le fait que, au-delà de la grande diversité des situations, nous, en tant que livreurs, n'avons pas autant qu'on le croit de particularisme exagéré. Nous sommes dans le combat général des travailleurs. Cela dit, il faut toujours être à l'affût : quand des systèmes

nouveaux s'installent, c'est parfois compliqué de se positionner rapidement. De même, quand des méthodes d'action ou des structures apparemment intéressantes se mettent en place, il faut voir. Par exemple, les Maisons des coursiers, pour permettre à ceux-ci de se retrouver, doivent-elles être à l'initiative des collectivités locales ? Cela a bien marché à Paris, dans le 18e mais pas à Nancy. Il faut trouver un équilibre entre l'expérience et l'audace. ■

* **Ludovic Rioux** est secrétaire du syndicat CGT des livreurs de Lyon.

Propos recueillis par Pierre Crépel



Ubérisation : un modèle de société

Alimentation, transports, aides à domicile... de nombreux domaines économiques sont ciblés par l'ubérisation. En moins d'une décennie, les « applis » ont envahi nos vies, faisant de la politique du « clic » et de l'instantanéité la nouvelle norme. C'est aussi un modèle de société.

PAR **PASCAL SAVOLDELLI***

L'intervention de Ludovic Rioux a montré le concret de l'ubérisation pour les livreurs et les luttes qu'on peut y mener. Les plateformes représentent en fait des choses très différentes : certaines d'entre elles correspondent à des mises en relation, d'autres à du travail dissimulé. On ne peut nier les nombreux apports du numérique à la société, mais il est important de s'interroger sur la façon dont on pourrait en subir les conséquences. Cela nous pousse à réfléchir aux alternatives à ce capitalisme qui tend à nous vendre l'actualisation de ses formes de domination, d'exploitation et d'aliénation, comme de nouveaux espaces de liberté.

UN RETOUR HISTORIQUE

Les politiques d'externalisation et de sous-traitance se sont développées depuis les années 1980. Les entreprises ont ainsi acquis de la souplesse et de la flexibilité et réduisent leurs « frais de personnels », ce qui leur a permis de se concentrer sur les activités à forte valeur ajoutée. Cette déréglementation du marché du travail a

été impulsée et imposée avec une intervention volontariste des États et des organismes d'affaires internationaux, ce n'est pas « moins d'État » mais un autre État. Des lois ont été introduites pour cela, en France, depuis la loi Auroux de 1982, qui permettait des accords dérogatoires dans la négociation collective, jusqu'aux lois récentes : création du statut d'autoentrepreneur en 2009, loi El Khomri (rédigée par Macron) en 2016, etc.

L'ABOUTISSEMENT D'UN RÊVE NÉOLIBÉRAL

L'ubérisation ou « plateformes » ne concerne pas que les livreurs à vélo et les VTC. Cela touche aussi les services à la personne, le ménage, la santé, les voyages, les transports, la logistique, etc. En s'affranchissant des règles de concurrence et des règles sociales et fiscales, c'est une offensive généralisée. Uber, Deliveroo, Docadom et consorts avec la complicité de différents gouvernements ont réussi à rendre leurs nouveaux standards de qualité de services et d'orientation-client incontournables. Les entreprises traditionnelles n'ont d'autres choix que de s'aligner sur ce modèle pour survivre. C'est aussi le retour du travail à la tâche et du tâcheron enfermé dans la précarité : ce même forçat qui devrait remercier ces multinationales de ne pouvoir sortir de la boîte noire de l'algorithme. Affectant le statut de l'emploi, les conditions de travail, le rapport à l'espace et au temps de travail, c'est une nouvelle organisation économique mondiale, véritable casse du salariat et de ses protections. Les travailleurs de plateformes numériques sont estimés à 28 millions en 2022 et on prévoit qu'ils seront 43 millions en 2025. Parmi les conséquences délétères, figure également l'assèche- ▶▶

« Parmi les conséquences délétères, figure également l'assèchement des ressources de la Sécurité sociale, qui pourrait pousser à une certaine faillite et à la fin du modèle de redistribution traditionnel. »

►► ment des ressources de la Sécurité sociale, qui pourrait pousser à une certaine faillite et à la fin du modèle de redistribution traditionnel.

LES NOUVELLES HABITUDES DE CONSOMMATION

Il convient d'être attentif aux changements, à l'engouement du public pour les nouvelles formes de consommation, accentuées par la crise sanitaire. Cela est vrai aussi dans le domaine alimentaire, avec les *drives piétons*, les *dark kitchens* (cuisines fantômes), les *dark stores* (magasins fantômes), dont il ne faut pas sous-estimer les externalités négatives. Il y a là une véritable déprofessionnalisation qui se structure. On ne peut pas en faire abstraction, la plateformes vient de plus en plus se substituer à l'action publique de l'État, défaillante et dévitalisée. Derrière ces nouveaux modes de consommations, à examiner avec esprit critique, n'y a-t-il place que pour le capitalisme de plateforme ? Tel n'est pas notre avis.

UNE NÉCESSAIRE ORGANISATION COLLECTIVE

Lutter repose sur une organisation collective, or le travail ubérisé est par essence une forme d'emploi qui veut rendre les mobilisations improbables. Cependant, des actions collectives existent, elles visent : la requalification en emploi salarié de l'activité de ceux qui offrent leur service, la création de « mutuelles de travail associé », la mise en place de plateformes coopératives de communs numériques. Si les algorithmes nous enferment dans une bulle, on peut néanmoins s'ouvrir à nouveau au rassemblement. L'ubérisation relève bien évidemment déjà d'une lutte syndicale qu'il convient d'adapter et d'organiser pour répondre aux nouveaux défis. Il y a également d'autres cadres, par exemple les recours juridiques, pour faire reconnaître les

« Réfléchir aux alternatives à ce capitalisme qui tend à nous vendre l'actualisation de ses formes de domination, d'exploitation et d'aliénation, comme de nouveaux espaces de liberté. »

« La plateformes vient de plus en plus se substituer à l'action publique de l'État, défaillante et dévitalisée. »

liens de subordination (avec l'arrêt de la Cour de cassation en 2020). Le 8 mars 2022, le tribunal de Paris a infligé une amende de 375 000 euros à Deliveroo pour travail dissimulé. Des patrons ont été condamnés au pénal, avec interdiction de diriger une société pendant deux ans. La commission européenne a publié une directive permettant une meilleure protection des travailleurs des plateformes et une certaine transparence des algorithmes.

POUR UN NOUVEAU MODÈLE DE SOCIÉTÉ

La « question sociale » doit opérer un retour en force dans nos réflexions. L'ubérisation remet complètement en question le modèle économique traditionnel, celui du salariat et de l'emploi, ainsi que les interventions sociales de l'État, il est donc urgent de penser la société que nous voulons, puis d'agir pour la construire. Cela passe par des voies diverses. Le groupe communiste, républicain, citoyen et écologiste (CRCE) au Sénat a, en particulier, élaboré deux propositions de loi en ce sens : l'une en 2020 sur la requalification en statut salarial des travailleurs des plateformes, une autre en 2022 sur le rôle des algorithmes et leur seuil d'interférence dans l'autonomie des travailleurs. Il ne faut pas négliger non plus d'autres modèles alternatifs, dans l'économie sociale et solidaire, les coopératives. C'est pourquoi nous avons donné la parole à de nombreux acteurs de ces milieux, notamment dans l'ouvrage collectif, *Ubérisation. Et après ?* Bordeaux, Éditions du Détour, 2021. Ce monde-là n'est pas une fatalité. Le chantier est immense et à engager d'urgence. À penser sur le temps long, il est politique au sens premier du terme. ■

*Pascal Savoldelli est sénateur communiste du Val-de-Marne.

Logiciels libres : une alternative ?

L'expression « logiciel libre » est un peu mystérieuse pour le grand public : alternative miraculeuse face aux nouveaux capitalistes ? Simple variante anecdotique des logiciels lucratifs ? Club d'initiés ? Le point de vue d'un informaticien.

PAR **SÉBASTIEN MARQUE***

Le terme de logiciel recouvre des réalités très différentes et pour la plupart complètement inconnues du grand public (langage de programmation, serveurs Web, gestion de réseaux de distribution d'énergie ou de trafic, etc.). Les utilisations les plus connues du grand public concernent l'édition de documents, la navigation sur Internet, les réseaux sociaux et les jeux. Pour toutes ces utilisations il coexiste des versions libres et propriétaires des logiciels. Souvent les logiciels « libres » sont vus comme un moyen d'offrir une alternative à des logiciels « propriétaires », la réalité est assez différente. Déjà cassons d'emblée l'idée que le logiciel libre s'inspirerait essentiellement de la créativité du logiciel propriétaire. C'est loin d'être systéma-

« Le libre peut (mais peut seulement) être un bon moyen de se débarrasser de l'aliénation capitaliste imposée par les grandes entreprises du secteur, mais il y a quelques barrières à franchir auparavant. »

tiquement vrai, mais ça l'est parfois, notamment parce que le logiciel propriétaire ne répond pas toujours à tous les besoins des utilisatrices et des utilisateurs. En revanche, un grand nombre d'applications propriétaires sont une réponse commerciale à des problématiques pour lesquelles des logiciels libres avaient déjà commencé à chercher et trouver des solutions.

Ce qui les distingue est la licence. Une « licence » est un contrat entre l'utilisateur et l'éditeur qui donne des droits plus ou moins nombreux, c'est le pavé que personne ne lit et qu'il faut accepter pour avoir le droit de continuer, ce que la plupart des gens font (poursuivre sans lire et cliquer sur « suivant »). Les licences libres offrent davantage de droits et permettent à des communautés de construire en commun une application puisqu'il n'est pas nécessaire de faire partie d'une organisation pour participer au logiciel ou même en profiter.

QUI PARTICIPE AUX LOGICIELS LIBRES ?

On trouve deux types principaux : des entreprises et des particuliers. Paradoxalement peut-être, des entreprises comme celles des GAFAM sont parmi les contributrices aux logiciels libres les plus prolifiques, car elles les emploient massivement. D'autres entreprises de taille plus modeste sont aussi éditrices de logiciels libres. Quel peut-être leur modèle économique quand l'outil de production est exploité, modifié et parfois redistribué par d'autres acteurs ? Soit, elles laissent une partie uniquement du code source sous licence libre, et placent une autre partie (souvent des fonctionnalités précises) sous licence propriétaire, ou alors elles vendent du support (aide à l'utilisation et stockage des données sont les plus courants). C'est également pour ces entreprises une vitrine pour d'autres produits non-libres, en agglomérant autour de leur projet de multiples acteurs souvent experts des objectifs de l'application, et qui sont forces de proposition ou décideurs de choix techniques au sein d'autres organisations.

Pour les particuliers, souvent appelés « communauté », c'est un moyen de se faire connaître, ►►

► d'étoffer un CV par leur participation, d'augmenter leurs connaissances en testant et en modifiant des logiciels, ou simplement le plaisir d'apporter sa pierre à un édifice. La reconnaissance est alors très aléatoire, et des contributeurs de logiciels très utilisés dans le monde restent le plus souvent dans l'anonymat complet.

GRATUITÉ OU DÉPLACEMENT DES COÛTS

Il ne faut pas confondre logiciel libre et logiciel gratuit : le mot anglais *free* entretient la confusion. Quand un logiciel propriétaire est gratuit et mis à disposition sans limitation, c'est parce que le profit généré par son utilisation provient d'autres sources que le paiement pour son utilisation. La gratuité n'est qu'un mirage, les coûts existent bel et bien, mais sont déportés sur d'autres centres de coûts, supportés par les utilisateurs et les utilisatrices, et par l'éditeur (stockage pour la mise à disposition), ces derniers peuvent être répartis sur plusieurs autres éditeurs (par exem-

ple le stockage du code source). Par ailleurs, lorsqu'on acquiert le droit d'utiliser un logiciel propriétaire, on accorde notre confiance à l'éditeur (et distributeur) du logiciel. Dans le cas d'un logiciel libre, cette confiance est accordée ou non à des personnes tierces. Si on ne veut pas donner sa confiance, il devient nécessaire d'analyser le code source, et de maîtriser la chaîne de compilation, ce qui a un coût élevé en temps et en compétences.

MOYENS DE COMMERCIALISATION OU BOUCHE-À-OREILLE

Aucun logiciel libre ne dispose des moyens financiers équivalents à ceux des GAFAM pour promouvoir leur création, même si quelques-uns disposent de moyens comme la Fondation Mozilla (Firefox). Les énormes éditeurs que sont Microsoft, Google, Amazon, Facebook, mais aussi les Twitter et autres TikTok dépensent des dizaines de milliards de dollars pour imposer



leur solution. Ces grandes entreprises enferment même leurs utilisateurs dès le plus jeune âge en s'attirant la bienveillance d'institutions et de gouvernements. L'Éducation nationale a longtemps placé leurs produits dès la prime enfance, masquant ainsi les autres possibilités offertes (Microsoft est le champion à ce jeu-là). Les établissements d'éducation supérieure (écoles d'ingénieurs, IUT, écoles de commerce, voire certaines universités) continuent d'utiliser principalement du logiciel propriétaire (Microsoft, Adobe ou autre) en prétextant que ces outils sont supposés utilisés dans le monde professionnel. Il y a néanmoins eu un frein à ces pratiques et même une certaine promotion du logiciel libre dans les institutions publiques avec la loi « numérique » (2016) et la « Task force logiciel libre » au sein de la Dinum (2021). Depuis 2013, on dispose de la liste du Socle interministériel de logiciels libres (SILL).

Les GAFAM inversent le rôle de l'outil. En partant d'une problématique réelle (par exemple, retrouver des connaissances), les équipes marketing créent un modèle économique rentable (rente publicitaire) et à partir de là créent un outil qui ne correspond pas au besoin premier, mais répond à leur exigence de profit (algorithme de proposition de contenu ciblé). Ensuite, à grand renfort de publicité (personnalités connues utilisatrices), et de design (simplicité, vivacité), elles vont déplacer le besoin des utilisateurs vers ce que leur outil permet : montrer de la « pub », mesurer son effet, vendre des analyses sociales. Les utilisateurs devenant captifs ne perçoivent plus le problème original à résoudre, et deviennent les ambassadeurs d'une solution qui ne répond à aucun besoin premier ! « Facebook, tout le monde y est. »

Les logiciels libres n'ont ni les moyens, ni la volonté de pratiquer l'enfermement des utilisateurs (il n'y a pas de concurrence capitaliste), les techniques de promotion ne sont donc pas appliquées, et ce qui fait la notoriété d'un logiciel par rapport à un autre vient de la discussion entre personnes, ou du « ouï-dire ». Les solutions libres ne promeuvent pas l'enfermement, n'ont pas d'algorithme qui décide à la place des utilisateurs ce qu'ils doivent consulter et n'ont aucune connaissance des choix personnels, c'est

à l'utilisateur de décider lui-même avec qui il va communiquer. C'est souvent cette nouvelle liberté qui dérouté les nouveaux utilisateurs de logiciels libres.

« Les solutions libres ne promeuvent pas l'enfermement, n'ont pas d'algorithme qui décide à la place des utilisateurs ce qu'ils doivent consulter et n'ont aucune connaissance des choix personnels. »

LIBERTÉ, MULTIPLICITÉ DES SOLUTIONS, INTEROPÉRABILITÉ

Le libre peut (mais peut seulement) être un bon moyen de se débarrasser de l'aliénation capitaliste imposée par les grandes entreprises du secteur, mais il y a quelques barrières à franchir auparavant. D'abord concevoir que la liberté offerte par les licences libres entraîne avec elle la liberté de proposer de multiples outils différents. Également, comme il ne s'agit pas ici de singer ce que des années de marketing ont imposé, les logiciels libres ne sont pas une copie des grands logiciels propriétaires, mais ils proposent une vision différente de la problématique. Comme il n'y a pas de concurrence entre logiciels libres et que rien n'est caché, malgré l'utilisation d'un logiciel pour un usage particulier, il est tout à fait possible d'utiliser un autre logiciel pour un autre besoin sans perdre les documents associés, c'est ce qu'on nomme l'interopérabilité. En résumé les logiciels propriétaires (ou privés), au prétexte d'avoir adapté nos besoins à leurs modèles économiques, maintiennent captifs un très grand nombre d'utilisateurs. Le logiciel libre peut être une solution d'émancipation, mais cela ne se fera pas sans coût, ni sans répondre à la question de la reconnaissance du travail effectué. ▶▶

« Quand un logiciel propriétaire est gratuit et mis à disposition sans limitation, c'est parce que le profit généré par son utilisation provient d'autres sources que le paiement pour son utilisation. »

►► MASTODON, UN RÉSEAU SOCIAL ALTERNATIF

L'épisode épique du rachat de Twitter par Elon Musk a projeté la lumière sur un des réseaux sociaux alternatifs les plus connus, Mastodon. Mastodon est un logiciel libre qui gère la communication entre utilisateurs de blogs de petite taille. Mastodon ne ressemble pas à Twitter, ni à Facebook : il n'y a pas d'algorithme qui va inciter à consulter tel ou tel contenu. Il est décentralisé, ce qui signifie que plusieurs personnes ont décidé d'installer et de mettre à disposition une instance sur leurs propres moyens techniques, pour que des gens puissent venir s'inscrire et discuter avec les autres utilisateurs de Mastodon (et d'autres aussi grâce à l'interopérabilité). La modération est faite par les admi-

nistrateurs, et il arrive que des instances bloquent d'autres instances pour des raisons de divergence de modération, rendant ainsi mutuellement invisibles les utilisateurs des deux instances. Ainsi, souvent le débat peut être plus posé que sur Twitter. Dans tous les cas, il n'y aura pas de suggestion de suivi, pas de statistiques de suivi, pas de publicité, pas de suivi de l'activité, et il y a aussi plusieurs interfaces utilisateur (même venant d'autres réseaux sociaux libres). D'autres problèmes peuvent se poser, comme celui de l'apprentissage à l'utilisation d'un outil dont on est maître. ■

*Sébastien Marque est informaticien.

Qu'est-ce que Framasoft ?

Qui n'a pas entendu parler de Framapad pour rédiger des textes collectifs, de Framadate pour trouver une date de réunion... ? Nous avons demandé à Kinou, secrétaire dans une mairie et bénévole à Framasoft, de nous en dire un peu plus. Les adhérents y utilisent des « pseudos », c'est sous ce nom qu'elle est connue dans le milieu du « libre », elle s'exprime ici à titre personnel.

ENTRETIEN AVEC **KINO***

© Quel est le point de départ de Framasoft ?

Au début, en 2004, il s'agissait essentiellement d'une association d'entraide, de conseils pédagogiques, en vue de l'utilisation de logiciels libres. Elle se composait d'amateurs, de bénévoles, et fonctionnait surtout entre professeurs de l'éducation nationale, qui n'avaient pas les moyens d'acheter des licences et n'avaient pas été formés à l'informatique. Internet était nouveau et on ne téléchargeait pas des logiciels si facilement. Il s'agissait surtout de faire connaître des outils au grand public. On a dressé un annuaire des logiciels, on a donné des informations sur les logiciels libres ou sur les risques des logiciels « propriétaires », on a traduit en français des articles qui n'étaient qu'en anglais. Cela a bien marché, on a réussi à avoir deux salaires (non-informaticiens).

© Comment cela a-t-il évolué ?

Il y a une dizaine d'années, on s'est retrouvé sans argent. Jusque-là, on utilisait aussi les services des GAFAM, par exemple gmail. Puis on s'est dit qu'on pouvait se hasarder à « dégoogliser » Internet, à se débarrasser de tout ce qui était issu des GAFAM. Les gens se sont intéressés à cette démarche, des dons sont arrivés, on a même pu embaucher un administrateur système. Alors chaque fois qu'on trouvait un nouvel outil à diffuser (comme Framapad, Framadate, etc.), on l'a lancé : en trois ans ce fut en moyenne un nouveau service par mois. On s'est vite aperçu qu'on était emporté par notre élan et qu'on ne pourrait pas suivre. On a dû en fermer quelques-uns (il en reste environ vingt), afin de pérenniser les meilleurs ; dans chaque cas, on a expliqué les raisons de la fermeture. Il est important d'expliquer



ses erreurs, ça fait partie de l'apprentissage, on n'est pas en possession d'un savoir absolu.

© Quel est l'état d'esprit actuel ?

On se définit comme une association d'éducation populaire. Il ne suffit pas de donner clés en main des alternatives aux GAFAM, il faut aussi aider les gens à devenir autonomes. Certes, nos services sont pour tout le monde, pas besoin même de créer un compte ; mais nous ne sommes que trente-huit, ce n'est pas beaucoup pour aider

initiative dans des lieux publics. Nous visons les gens en général et non les informaticiens. Par exemple, avec Framasoft (frama.space <https://www.frama.space/abc/fr/>), nous ouvrons des espaces (disons de petits clouds) pour que des associations qui n'ont pas beaucoup d'argent puissent gérer leurs données, leurs sites. Elles n'ont plus besoin de s'occuper des mises à jour, des sauvegardes. Plus généralement, on est passé du simple soutien aux logiciels libres à ce qu'on pourrait appeler la « culture du libre ».

« Décider d'utiliser un logiciel libre plutôt qu'un logiciel propriétaire, c'est un acte politique. »

toute la population du pays. Pour les trois années qui viennent, nous visons plutôt l'aide aux collectifs et aux associations, en leur suggérant de faire elles-mêmes un travail analogue auprès de leurs adhérents. Nous avons aussi une activité de sensibilisation, soit à la demande lorsqu'on est invité par des associations, des centres sociaux, etc. (comme cela a été le cas récemment par la fédération du Rhône du PCF), soit à notre

© Quels rapports avez-vous avec Libre Office, Linux, Qwant, etc. ?

Rappelons que tout « logiciel libre » doit respecter les « quatre libertés » (numérotées 0-3), c'est-à-dire permettre : 0. d'utiliser le logiciel ; 1. de voir comment est fait le code ; 2. de le modifier ; 3. de redistribuer le code modifié. Libre Office est une suite bureautique, Linux un système d'exploitation, Qwant un moteur de recherche (mais qui se base aussi sur d'autres moteurs de recherche qui peuvent être propriétaires). Ce sont des choses différentes mais dans le même esprit, nous les utilisons, nous avons de bonnes relations avec ceux qui s'en occupent, mais nous n'avons pas de lien organique avec eux. Par exemple, il y a des employés de Mozilla qui sont bénévoles à Framasoft. ►►

« On se définit comme une association d'éducation populaire. Il ne suffit pas de donner clés en main des alternatives aux GAFAM, il faut aussi aider les gens à devenir autonomes. »

- » **©** Est-ce que vous avez des actions revendicatives vis-à-vis des pouvoirs publics ? C'est plutôt l'activité de la Quadrature du Net et d'autres associations de ce type. Nous ne rédigeons pas de propositions de lois, nous n'interpellons pas les députés. Cela ne veut pas dire que nous soyons « apolitiques », la question de la justice sociale est dans nos statuts. Déjà, décider d'utiliser un logiciel libre plutôt qu'un logiciel propriétaire, c'est un acte politique. La sensibilisation du grand public aussi, c'est une façon d'attirer l'attention sur ce qu'est le capitalisme qui fait passer l'argent avant le reste. Nous expliquons également ce qu'est le capitalisme de surveillance (c'est le titre d'un ouvrage récent de Christophe Masutti, qui est un de nos coprésidents). Nous expliquons que ce capitalisme, qui pousse à changer d'ordinateur pour un oui ou pour un non, a un bilan écologique catastrophique. Quant à nos relations avec les ministères, elles sont minimes. On nous a invités plusieurs fois à participer à des réunions (à nos frais) avec Microsoft et Apple ; mais ça ne servait à rien du tout, on nous y faisait remarquer qu'on n'avait pas les mêmes services à rendre qu'eux, qu'on ne jouait pas dans la même cour. On s'est donc aperçu rapidement qu'on servait de faire-valoir et nous avons décidé que nous n'irions plus prendre le thé au ministère. Le gouvernement a de l'argent et doit rendre des services efficaces à ses institutions, Framasoft s'occupe des « petits » : les particuliers, les associations, les petites entreprises. ■

*Kinou est membre du comité directeur de Framasoft

Propos recueillis par Pierre Crépel

FICHE PRATIQUE

Outils alternatifs pour les militants

cociel2.pcf.fr pour remplacer cociel.pcf.fr. Depuis la refonte par les camarades (bravos) l'interface est moderne, utilisable facilement même sur un écran plus petit et concentre les informations nécessaires. Facile

Gestion du domaine nom_de_section.pcf.fr, via **commun.octopuce.fr** avec cinq listes de diffusion/discussion disponibles (mais pas liées à [cociel](http://cociel.pcf.fr), il faut faire les modifications à la main, attention à la gestion des retours), dix adresses mail, redirection d'URL, partage « basique » de fichier, interface AlternC (et Mailman pour les listes de diffusion/discussion), notions attendues

Création de salon de discussion en visioconférence avec possibilité d'enregistrement de la session, le partage d'un bloc-note commun, une messagerie instantanée, un tableau, le partage d'écran, etc. : **visio.pcf.fr** Facile (en cas de problème, envoyer un mail à support-visio@pcf.fr)

Dépôt et diffusion de vidéos sur espace à nous : **video.pcf.fr** Facile

Facile : les outils sont en français, l'interface d'utilisation est simple (« se connecter », « créer un salon », « déposer une vidéo », etc.)

Tous ces outils nécessitent de demander un compte auprès de lubin@pcf.fr (01 40 40 11 11) (en attendant qu'un système plus centralisé soit mis en place). Ils sont tous accessibles depuis n'importe quel navigateur internet décent sur ordinateur, tablette ou téléphone, et disposent d'applications dédiées sur téléphone et tablettes (mais elles ne sont pas obligatoires pour utiliser le service).

Il existe d'autres outils mais surtout à disposition des fédérations ou du national (trésorerie, partage « évolué » de fichiers, etc.). En gestation il y a un site web pré-formaté (avec le minimum vital, et une esthétique commune) par section et hébergé par le parti.

Faut-il inventer un droit à ne pas utiliser Internet ?

Ce texte personnel est écrit sous forme de tribune pour reprendre une question un peu provocatrice soulevée (entre autres) par Félix Tréguer dans son livre *L'Utopie Déchue*.

PAR **JULIEN ROSSI***

L'usage d'Internet s'est répandu à tel point que l'accès à ce réseau des réseaux est désormais considéré comme un droit fondamental, et ce, en France, au moins depuis une décision du Conseil constitutionnel sur la loi HADOPI qui remonte à 2009. Ce droit découle du droit à la liberté d'expression, dont il est utile de rappeler, qu'aux termes de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, il recouvre notamment le droit de « chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. » La présente tribune, à l'intention un peu provocatrice, propose quant à elle de soumettre au débat l'idée d'un droit à ne pas utiliser Internet.

SUFFIT-IL DE RÉDUIRE

LA « FRACTURE NUMÉRIQUE » ?

De nombreuses politiques publiques visent à réduire la fracture numérique, à permettre à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent d'accéder à Internet et à ce « numérique » aussi omniprésent dans les discours et les usages, qu'évanescent et difficile à saisir, oscillant entre les deux sens du mot technologie : à la fois ensemble de techniques dans un domaine particulier – il n'est pas si loin le temps où l'on parlait encore à tour de bras des « Technologies de l'information et de la communication » – et discours (souvent fondés sur des imaginaires idéologiques) sur ce même ensemble de techniques. Ainsi, dans les cénacles onusiens, l'on se concentre sur la nécessité d'accueillir les « NBU », pour Next Billion Users, ou « Prochain milliard d'utilisateurs. » Au nom de ce principe louable d'inclusion et de réduction des inégalités, certains acteurs justifient des initiatives qui ne sont pas si innocentes.

Ainsi, l'offre Free Basics de Facebook, qui promet aux pays pauvres un accès gratuit à quelques contenus soigneusement sélectionnés par l'entreprise, écorne au passage le principe de la neutralité des réseaux qui est indispensable à la pleine réalisation de l'utopie émancipatrice d'un réseau de réseaux dans lequel chaque maille devait disposer des mêmes droits que les autres de diffuser des contenus. Elle érige de fait une entreprise privée en censeur chargé de distinguer entre les pans de l'espace public qui seraient « indispensables » et ceux qui devraient être réservés à une élite qui paye.

En plus d'oublier de réfléchir à la qualité de l'accès à Internet promis à ce « prochain milliard d'utilisateurs », les débats sur le sujet me semblent omettre de réfléchir à un pendant indispensable au droit d'accéder à Internet : celui de ne pas y accéder. Deux étapes me paraissent nécessaires pour répondre à cette question. D'abord : pour quoi faire ? Ensuite : ce droit est-il déjà protégé ? Car alors, il est fort peu utile de perdre du temps à le revendiquer.

DES CONSÉQUENCES PERVERSES

L'utilisation de l'informatique a souvent, dans bien des contextes, été imposée. Cette informa- ➤

« Reconnaître le droit de refuser d'utiliser un « numérique » imposé, c'est, il me semble, autoriser une forme de désobéissance civile indispensable à la sauvegarde des libertés publiques. »

►► tique imposée est souvent un vecteur d'exclusion. Dans certains pays, par exemple en Mauritanie, l'imposition de papiers d'identité biométriques a été l'occasion d'exclure une partie de la population. Une enquête récente de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) montre la difficulté de l'accès aux services publics, lorsque ceux-ci deviennent dématérialisés. Il y a quelque temps, un prêtre à la retraite, malvoyant, s'est vu imposer une amende par la SNCF car, ne pouvant acheter de billet de train à la borne, n'ayant pas la possibilité d'utiliser le site web ou l'application de la SNCF, et cette dernière ayant décidé d'arrêter de vendre les billets dans les trains... il n'a tout simplement pas pu acheter de billet. Demain, sera-t-il encore possible d'acheter un ticket de métro ou de payer à la caisse sans utiliser une application qui tourne sur Android ou iOS ?

En Espagne, les services de renseignement ont récemment utilisé le logiciel Pegasus, vendu par la société israélienne NSO, pour espionner des personnes élues et militantes indépendantistes catalanes. Idem en Hongrie, où des journalistes ont été ainsi placés sous surveillance. Pourra-t-on encore vivre sans avoir à porter en permanence sur nous des ordinateurs (ou smartphones) que des services de renseignement peuvent exploiter et transformer en mouchards ?

Sur un autre registre, pensons aussi aux dégâts que peut causer la vidéosurveillance de masse, qui, couplée à l'identification des personnes en temps réel, est déployée par des dictatures. Certaines entreprises chinoises vendent des solutions pour détecter les minorités ethniques dans l'espace public. Il n'est pas malaisé de comprendre l'intérêt d'une telle solution pour des régions comme le Xinjiang. L'Iran a annoncé vouloir utiliser ces mêmes technologies pour détecter les femmes qui ne s'habillent pas comme le veulent les ayatollahs qui ont usurpé la révolution de 1979. Quoique la situation ne soit pas aussi grave en France, la vigilance s'impose si nous voulons maintenir notre droit à rester en dehors d'une infrastructure fondée sur la surveillance permanente.

« Le projet de Déclaration sur les droits et principes numériques de la Commission européenne refuse d'admettre qu'il pourrait exister celui de vivre sans ordinateur, sans Internet, et de refuser l'utilisation d'un système sociotechnique fermement engagé sur la voie d'un capitalisme de surveillance liberticide. »

Ainsi, aujourd'hui, en France, dans les universités, le CROUS n'accepte déjà plus les paiements en argent liquide. Il est devenu impossible de ne pas raconter à sa banque à quelle heure nous achetons notre café à la cafétéria de la fac. À moins d'utiliser Izly, l'application développée par le groupe BPCE, qui, à son lancement, géolocalisait ses utilisateurs pour leur envoyer de la publicité ciblée.

Au-delà de ce qui est imposé par le haut, il y a aussi le développement de certains usages, favorisés par une économie du capitalisme de la surveillance que dénoncent les travaux de la sociologue états-unienne Shoshana Zuboff. Ainsi, chez les plus jeunes, l'utilisation de la géolocalisation, souvent encouragée par les parents, les amène à exercer une surveillance mutuelle sur leurs déplacements. Une fois qu'un adolescent accepte d'activer sa géolocalisation, toute disparition même temporaire devient suspecte, sujet d'inquiétude ou de rumeurs. Enfin, le développement tous azimuts d'applications qui visent à capter l'attention de l'utilisateur pour la soumettre à des logiques marchandes génère du stress et du mal-être. La littérature académique anglophone parle de « digital overload ».

Dans un tel contexte, Félix Tréguer, chercheur spécialiste de l'histoire de la surveillance sur Internet, se demande, à la fin de son livre intitulé

L'Utopie déchu : faut-il arrêter la machine ? A-t-on le droit d'arrêter cette machine ?

Nous pourrions en effet espérer de notre droit une certaine protection. De fait, le Règlement général de protection des données (RGPD), reprenant en cela des principes qui existent en France depuis la loi informatique et libertés de 1978, reconnaît un droit d'opposition à certains traitements de données personnelles en tout ou partie automatisés. Son article 22 reconnaît même, quoique de façon très alambiquée, un droit à ne pas faire l'objet d'une décision automatisée. Il faudrait le rappeler à la Caisse d'allocation familiale, qui cherche à automatiser la détection des « fraudeurs sociaux », et rappeler à ses dirigeants leurs responsabilités pénales à cet égard, au titre des articles 226-16 et suivants

du Code pénal s'ils ne respectent pas toutes les exigences du RGPD (ce dont il est permis de douter). Dans un autre domaine, le Code du travail reconnaît désormais un droit à la déconnexion aux salariés.

ABSENCE DE DROIT GÉNÉRAL

Mais, sous réserve d'un examen plus approfondi qui reste à effectuer, il ne semble pas exister de droit général, et fondamental, à ne pas utiliser Internet. En effet, dans une décision du 3 juin 2022, malgré toutes les réserves émises et les garanties qu'il a imposées, le Conseil d'État a expressément refusé de reconnaître un tel droit en jugeant qu'il était possible de rendre le recours à un téléservice obligatoire. À la place, la décision en appelle toujours à une variation du sempiternel mot d'ordre : il faut « accompagner » vers « le numérique » et tout ira bien.

Le projet de Déclaration sur les droits et principes

numériques pour la décennie numérique de la Commission européenne tombe dans le même piège. Elle reconnaît un nombre important de droits – pour la plupart déjà reconnus en droit positif – mais refuse d'admettre qu'il pourrait exister celui de vivre sans ordinateur, sans Internet, et de refuser l'utilisation d'un système socio-technique fermement engagé sur la voie d'un capitalisme de surveillance liberticide, encouragé de fait par les politiques publiques actuelles. Reconnaître le droit de refuser d'utiliser un « numérique » imposé, ce n'est pas remettre en cause les efforts à faire pour résorber la fracture numérique. Ce n'est pas non plus de la technophobie. Mais c'est, il me semble, autoriser une forme de désobéissance civile indispensable à la sauvegarde des libertés publiques. ■

*Julien Rossi est maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.

QUELQUES OUVRAGES POUR S'INFORMER

Jonathan Bourguignon, *Internet, année zéro*, Divergences, 2021

Pascal Boniface, *Géopolitique de l'Intelligence Artificielle*, Eyrolles, 2021

Stéphane Bortzmeyer, *Cyberstructure*, C&F, 2019

Ian Brossat, *Airbnb, la ville ubérisée*, La Ville Brûle, 2018

Guillaume Desgens-Pasanau, *La protection des données personnelles, les principales clés de décryptage du RGPD*, Lexisnisi, 2019

Cédric Durand, *Techno-féodalisme, critique de l'économie numérique*, La Découverte, 2020

Ivan Lavallée, *Cyber-révolution et Révolution sociale*, Le Temps des Cerises, 2022

Alec MacGillis, *Le Système Amazon*, Seuil, 2021

Camille Paloque-Berges et Christophe Masutti (coord.), *Histoires et cultures du libre*, Framabook, 2013

Pascal Savoldelli (coord.), *Ubérisation et après ? Du Detour*, 2021

Shoshana Zuboff, *L'Âge du capitalisme de surveillance*, Zulma, 2020

• Voir aussi les articles de Pierric Marissal dans *l'Humanité*, la revue *Progressistes* et les sites de nombreuses associations telles que ATTAC, les Amis de la Terre, Framasoft, etc.

Le retour de la question sociale en Europe

Au-delà des mouvements contre la réforme des retraites en France, les mouvements sociaux qui se développent partout en Europe interpellent la gauche.

— PAR VINCENT BOULET —

Le mouvement social massif en France contre la contre-réforme des retraites a un effet européen. En premier lieu, par son ampleur et sa résonnance.

Les retraites sont bien un sujet européen. Les statistiques européennes montrent que plus l'âge de départ est tardif, plus les conditions de vie des retraités sont déplorables. En Allemagne, par exemple, le taux de remplacement n'est que 52,9% ; sans parler de la Pologne où il est de 28% pour les femmes. On voit là le résultat honteux et dramatique des politiques libérales menées à l'échelle européenne par leurs classes dirigeantes. Et ce n'est jamais suffisant pour les bourgeoisies. En Allemagne, la banque centrale recommande déjà de porter l'âge de départ à 69 ans, alors qu'il doit être porté à 67 ans d'ici 2029 selon la réforme Merkel de 2007. C'est également une question européenne car la Commission européenne est tentée d'en faire, pour

certaines pays, une condition pour le versement des tranches d'aide du plan de relance. C'est déjà le cas en Belgique, où le gouvernement a accéléré sa réforme augmentant l'âge de

départ à 67 ans d'ici 2032. Sur le long terme, il est évident que la thérapie de choc néolibérale imposée aux pays d'Europe de l'Est a servi de laboratoire. On peut penser aux « réformes

» polonaise de 1998 et hongroise de 1999, qui ont annoncé non seulement la vague de report de l'âge de départ, mais également la destruction du système de retraites par répartition au profit d'une retraite par points. L'ensemble de ces attaques démontre que les classes dirigeantes européennes, depuis plusieurs décennies, ont fait des retraites un axe stratégique de la lutte de classes, de leur point de vue, avec l'objectif de détruire l'ensemble des conquêtes issues des luttes sociales des peuples européens sur plusieurs décennies. C'est bien une question de modèle de société qui est en jeu : soit un modèle de solidarité, soit celui de la jungle et du chacun pour soi, au plus grand bénéfice des fonds de pension rapaces. La lutte en cours en France a donc un effet européen

: si Macron est finalement contraint de reculer, cet axe stratégique pour les bourgeoisies connaît un coup d'arrêt important, ce qui appellera d'autres victoires pour les peuples en Europe.

« Cela pose à l'ensemble de la gauche et particulièrement aux forces de transformation sociale la question stratégique des alliances de classes et des constructions politiques à vocation majoritaire. »

DES MOUVEMENTS DE GRÈVE DANS TOUTE L'EUROPE

Par ailleurs, le mouvement social en France s'inscrit dans le contexte du retour de la question sociale en Europe. Plusieurs pays européens ont connu dernièrement, ou connaissent en ce moment, des mouvements importants. C'est d'abord le cas du Royaume-Uni, où les travailleurs et les travailleuses britanniques sont entrés dans une confrontation de longue durée avec le gouvernement conservateur dont la politique représente un condensé d'ultralibéralisme au service de la finance et d'autoritarisme, jusqu'à limiter de nouveau le droit de grève et faire appel à l'armée. La liste est impressionnante. L'ensemble des secteurs du monde du travail est en ébullition : tout le mois de février – les 9-10, les 14-16, les 21-23 – et le mois de mars – le 2, les 16-17, les 20-22 –, le personnel et les enseignants et enseignantes de cent cinquante universités sont en grève. Le 6 février, les ambulanciers et les infirmiers et infirmières organisées dans le Royal College of Nursing débrayaient. Le 14 février, les enseignants et enseignantes du Pays de Galles, organisées dans le NEU-National Education Union, sont en grève. Le 20 février, les ambulanciers relancent leur mouvement. Le 28 février, les enseignants et enseignantes des régions du Nord, du Nord-Ouest, du Yorkshire et du Humber feront grève. Un scrutin pour obtenir le droit d'engager une grève est en cours – du 23 janvier au 16 février – dans le Royal Mail. Il en va de même dans le secteur des transports de Londres, où un scrutin est

organisé par le l'union ferroviaire RMT. Les dernières semaines de 2022 ont vu des mouvements de grève s'étendre à la Belgique, à la Grèce, à l'Espagne, au Portugal, à l'Allemagne, à la Bulgarie, aux Pays-Bas. La conjonction et l'ampleur de ces mouvements sont inédits depuis au moins trente ans. C'est dire à quel point l'urgence sociale est commune à l'ensemble des peuples d'Europe.

« Les classes dirigeantes européennes, depuis plusieurs décennies, ont fait des retraites un axe stratégique de la lutte de classes avec l'objectif de détruire l'ensemble des conquêtes issues des luttes sociales des peuples européens sur plusieurs décennies. »

L'ensemble de ces mouvements a évidemment une portée politique car ils interpellent la gauche. Ils dessinent en creux l'exigence d'un plan d'urgence social : sur les salaires, sur les prix de l'énergie et de l'alimentation, sur les retraites. Ils posent donc la question de leur traduction politique et des médiations politiques capables de les porter dans une perspective majoritaire de classe. En Grande-Bretagne, en Allemagne, en Belgique, les directions sociales-libérales restent omniprésentes dans le champ politique à gauche tout en n'étant pas capables d'y répondre. Partout, dans les différents contextes nationaux, la gauche est à la croisée des chemins. Cela pose à l'ensemble de la gauche et particulièrement

aux forces de transformation sociale la question stratégique des alliances de classes et des constructions politiques à vocation majoritaire. La réflexion existe partout sur les moyens de renouer avec le monde du travail et les classes populaires. La bataille centrale est la bataille de classes et le rapport de force qui en est issu. Ce sont eux qui vont être importants dans les prochains mois, face à l'extrême-droite et face aux bourgeoisies européennes. ●

La bourgeoisie saisie par le doute

Quand le journal de la bourgeoisie (*Le Figaro*) s'interroge sur la bourgeoisie, cela donne un débat insolite, teinté d'angoisse existentielle.

— PAR GÉRARD STREIFF —

Tout a commencé avec une contribution (14/12/22) d'Olivier Babeau, président de l'institut Sapiens, que l'on dit proche du MEDEF. Un homme comme il faut, donc, ou main stream comme on dit. Son papier était intitulé « Éloge de la bourgeoisie ». Propos classiques, attendus, s'indignant de l'image du « bourgeois » en France aujourd'hui : « On fait aux bourgeois le reproche d'incarner un ordre triplement injuste : parasites sociaux, ils réussiraient sans effort grâce à l'héritage et verrouilleraient les mécanismes d'une domination immuable reproduisant la société de classes d'ancien régime », écrit Olivier Babeau, qui ajoute aussitôt : tout ça est faux, le bourgeois travaille, il travaille beaucoup même, il prend des risques, il fait des efforts, il a des valeurs (« discipline de soi et mise à distance du plaisir immédiat »). L'ascension sociale fonctionne, on ne compte plus les gens partis de

rien et qui ont réussi, devenus bourgeois donc, et cela « c'est la marche naturelle des choses ». Un plaidoyer en bonne et due forme. Mais ce texte suscite assez vite (23/12/22) une longue réponse de l'auteur, universitaire, Pierre Vermeren : « La nouvelle bourgeoisie française est-elle à la hauteur de la bourgeoisie traditionnelle ? » Cinglant, l'auteur remarque d'abord que les bourgeois ne sont pas les seuls à avoir été vilipendés, (« la prolophobie et le mépris envers les « ploucs » ont connu leurs heures de gloire jusqu'à ce qu'on les croie disparus ») mais pour rester dans le sujet, il estime que la bourgeoisie a « considérablement changé », elle s'est diversifiée et « disons-le tout net, cette nouvelle bourgeoisie ne se sent investie d'aucune responsabilité nationale à l'égard des classes populaires et moyennes françaises ». Il liste alors les conséquences dévastatrices de cette attitude ou de cette irresponsabilité de la nouvelle bourgeoisie, à ses yeux : « une dévitalisation progressive des fonctions qui tenaient la société » (recul de la fonction publique et des services publics) ; la « rapacité du système bancaire, dur envers les pauvres et les faibles, sur lesquels il opère néanmoins une plus-value conséquente ; l'abandon du secteur productif français » ; le sentiment d'abandon par le peuple. Pierre Vermeren dénonce « la fascination pour l'argent et les addictions d'une frange ostentatoire des nouvelles élites internationales » (il illustre cet aspect avec les affaires Laurent Bigorgne, ex-patron macronien de l'institut Montaigne accusé de tentative de viol sur sa collaboratrice, ou de Richard Descoings, ex

« Cette nouvelle bourgeoisie ne se sent investie d'aucune responsabilité nationale à l'égard des classes populaires et moyennes françaises avec des conséquences dévastatrices : une dévitalisation progressive des fonctions qui tenaient la société. »

directeur de Sciences Po connu pour sa vie de débauche). Il conclut ainsi : « La question de ce temps n'est pas de rejeter par principe les classes dirigeantes [...], elle interroge en revanche les sentiments et les œillères d'une fraction non négligeable de la bourgeoisie de ce temps qui a rejeté toute notion de patriotisme et de solidarité avec le peuple dont elle est issue quand ce même peuple, désormais sans utilité sociale évidente, souffre et s'inquiète. » On a un peu l'impression que cette intervention de Pierre Vermeren a jeté un froid dans la rédaction du journal, et dans les beaux quartiers. La vivacité de cette réplique a provoqué à son tour une nouvelle salve d'articles, visant à apaiser les échanges et surtout à redorer le blason bourgeois. À commencer par la chronique Luc Ferry (29/12/22), dont le titre dit bien le message : « Les deux visages de la bourgeoisie » : attention, écrit-il, la bourgeoisie c'est à la fois le conservatisme (Monsieur Prudhomme) et le mouvement, l'innovation. Exemple Guizot qui fut l'auteur du fameux « Enrichissez-vous » mais aussi, ajoute-t-il, un brillant historien et un bon ministre de l'Instruction publique ! Qu'on se le dise. Et malicieux, Luc Ferry cherche une caution inattendue en citant Karl Marx (et son Manifeste du parti communiste) : « La bourgeoisie a joué dans l'histoire un rôle éminemment révolutionnaire. Elle ne peut exister sans révolutionner en permanence les instruments de production, donc l'organisation de la production et l'ensemble de l'organisation sociale. » Il est assez plaisant de voir « nos » possédants chercher chez Marx une manière de réconfort. On se calme, dit encore un autre intervenant, l'auteur Thomas Morales (4/1/23) qui lui aussi tente de recoller les morceaux et définit le « bourgeois idéal » dans « Renouer avec le charme discret de la bourgeoisie ». Son idéal, sa référence sont la bourgeoisie du temps de Pompidou : « Cette bourgeoisie-là a façonné notre imaginaire esthétique et culturel. Sans elle, les résidences secondaires, les plaques dorées à l'entrée des immeubles, les BM et les Mercedes dans les garages, les tennis et les sports nautiques, les voyages et la défense de nos paysages ruraux n'auraient jamais existé ». Puis le débat a cessé. Aussi soudainement qu'il avait débuté. Faute de combattants ? Ou était-il dérangeant ? Fin de la récréation en tout cas. Échange de nantis pour nantis, dira-t-on ? Approche plus « morale » que politique, plus affective

qu'idéologique ? Approximations dans la définition des classes ? Certes, mais pas seulement.

On peut trouver dans cet échange des échos inquiets de la crise radicale qui déchire la société, la conduit dans l'impasse et peut-être aussi des signes d'une panique existentielle qui travaillerait une large fraction des dominants.

Paradoxalement, on n'est pas si loin que ça des débats des communistes pour analyser et dépasser la crise, le système et tendre vers une autre civilisation, communiste justement. ●

LA BOURGEOISIE DU LOISIR

Le capitalisme français, fécond et imaginaire pour explorer et développer de nouveaux métiers et secteurs économiques [...], a promu la bourgeoisie du loisir et de la sphère culturelle ; celle de l'industrie financière ; celle des milieux de la publicité et de la communication ; l'énorme secteur de la santé qui a considérablement multiplié ses praticiens et de riches entrepreneurs afférents ; et plus récemment le groupe issu de la « culture Sciences Po », cette sphère internationale de communicants et de directeurs de projets à l'international, qui a créé une bulle hors sol, passée sans transition au globish, qui impose ses standards, ses critères et ses modes de communication à des secteurs en forte croissance (ONG, aide internationale, communication d'entreprises, accueil des migrants, organisations internationales, secteur culturel mondialisé, etc.) La France des bacs+5 se déploie dans ces domaines où se reconvertissent son inventivité et son internationalisme missionnaire. [...] Observant l'individualisme jouisseur de certains néobourgeois tel qu'il se déploie dans les médias et sur les réseaux sociaux, les classes populaires s'interrogent : dérivées individuelles, isolées et sans signification particulière comme il y en eut toujours ou fait de société, à savoir la fascination pour l'argent et les addictions d'une frange ostentatoire des nouvelles élites internationales ? »

Pierre Vermeren, *Le Figaro*, 23/12/2022

Marx dans la mêlée des Jeunes hégéliens

Le recueil de textes traduits et présentés par Franck Fischbach publié aux Éditions Gallimard cet automne, *Les Jeunes hégéliens - Politique, religion, philosophie – Une anthologie* nous fait plonger dans le « foyer génétique » de la philosophie moderne, héritière, positivement ou négativement, de la philosophie hégélienne.

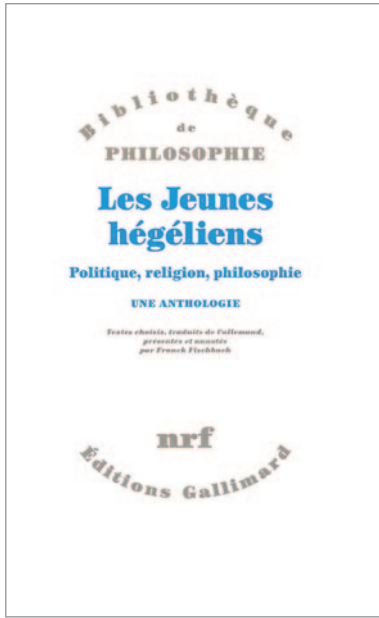
— PAR JÉRÔME SKALSKI* —

Une initiative à saluer comme un événement éditorial d'importance pour le lecteur francophone. « Cet ouvrage nous ramène à une époque qui, dans le temps, est séparée de nous par l'espace d'une bonne génération, mais est devenue aussi étrangère à la génération actuelle [...] que si elle datait déjà d'un siècle entier » écrit Friedrich Engels dans un article de la *Neue Zeit* datant de 1886 à propos d'un livre de Carl Nicolai Starcke consacré l'année précédente à Ludwig Feuerbach. *Les Jeunes hégéliens* de Franck Fishbach, séparé de presque cent cinquante ans de l'article d'Engels – publié en 1888 sous la forme d'un livre, *Ludwig Feuerbach et la sortie de la philosophie classique allemande* – nous plonge dans une période de l'histoire de la pensée qui a pris pour nous un aspect lunaire à la fois par ses objets, son langage et son contexte. « Et cependant ce fut l'époque où l'Allemagne se préparait à la révolution de 1848 » poursuit Engels : « tout ce qui s'est passé chez nous n'est qu'une continuation de 1848, la simple exécution testamentaire de la révolution. ». Elle est aussi, pour nous, l'époque

où se sont élaborés les premiers concepts de la pensée marxienne et engelsienne, composantes de ce mouvement des Jeunes hégéliens qui s'engagea avec la publication de *La vie de Jésus* de David Friedrich Strauss en 1835 et s'acheva – formellement – après la publication de *L'Unique et sa propriété* de Max Stirner en 1844. Dans une approche plus générale, ce mouvement est également à l'arrière-plan de l'élaboration de l'œuvre de Søren Kierkegaard des années 1845-1855 mais aussi, dans les années 1870-1890, de Friedrich Nietz-

sche. Trois bonnes raisons de saluer le travail de Franck Fishbach qui, avec ce recueil de textes, commentés et annotés par ses soins, donne au lecteur non-germaniste l'occasion, souvent pour la première fois, d'accéder à des textes clefs de l'histoire de la philosophie, lecture à associer notamment non seulement au *Ludwig Feuerbach* d'Engels mais encore, entre autres ouvrages récents, aux *Écrits de jeunesse* d'Engels publiés aux Éditions sociales ainsi qu'à *La trompette du jugement dernier* de Bruno Bauer et Karl Marx, texte accom-

« Trois articles de La gazette Rhénane de 1842 et une lettre adressée à Feuerbach permettent de mesurer l'implication de l'auteur du *Capital* dans ce débat et ce combat Jeune hégélien mais aussi le mouvement de première bascule de sa pensée. »



pagné par un essai de Nicolas Dessaux, *De marx comme trompette* publié aux éditions de L'Échappée.

L'HÉGÉLIANISME POLITIQUE

Mort en 1831, Hegel s'était imposé comme une référence incontournable du débat intellectuel en Prusse, centre politique et intellectuel du nord de la confédération germanique. En opposition à la fois à sa tendance réactionnaire religieuse antirationaliste et protestante – Hengstenberg, von Gerlach etc. – et de sa tendance révolutionnaire antirationaliste national-libérale – Flies etc. – Hegel est soutenu par les ministres réformateurs et modernistes de Frédéric-Guillaume III au point d'apparaître, à cette époque, comme le « philosophe officiel » de l'État prussien. Les Journées de Juillet de l'été 1830 qui renversent le trône de Charles X, la première (1831) et deuxième Révolte des Canuts (1834) et bientôt les éclats du mouvement Chartiste en Grande Bretagne (1832-1838-1840) qui relancent la crainte d'un retour de l'agi-

tation révolutionnaire républicaine et démocratique en Europe, viennent bientôt à la fois déplacer l'hégélianisme sur la droite et, du fait de la montée de l'influence réactionnaire sur la vie intellectuelle allemande et le trône prussien – qui passera aux mains de Frédéric-Guillaume IV en 1840 – et le repousser politiquement dans une position d'entre-deux intenable.

Hegel avait fait de la rationalisation et de la moralisation de l'État et du fonctionariat le fondement de l'organisation rationnelle de la société moderne. « La philosophie de Hegel n'était pas hypocrite et son développement politique explique pourquoi il considérait la forme monarchique, embrassant les meilleurs efforts de tous les serviteurs de l'État, comme la forme de gouvernement la plus idéale » explique Franz Mehring dans la biographie qu'il consacre à Marx : « Tout au plus jugeait-il nécessaire que les classes dominantes jouissent d'une certaine part indirecte dans le gouvernement, mais cette part même devait être limitée de façon corporative. » D'un côté, d'après sa philosophie générale – sa « méthode » –, rien ne pouvait prétendre, en politique comme dans les autres domaines, à s'élever au rang de forme définitive dans l'histoire et tout était pris dans un processus de transformation incessant, le maintien d'une forme – finie – conservée au sein du devenir en tant que moment d'un développement progressif, étant elle-même provisoire. D'un autre côté – son « système » –, il avait absolutisé la forme constitutionnelle de l'État prussien – alors à l'état naissant, le Royaume de Prusse restant absolutiste malgré ses réformes – en l'identifiant à un État rationnel malgré une irrationalité foncière se manifestant par sa soumission

à un système de répression politique et idéologique rigide et aux intérêts de la classe – économique – et de la caste – ordre – des grands propriétaires fonciers. Il avait, pour ainsi dire, mis l'index de sa main droite sur l'écran de l'horloge de l'histoire pour bloquer l'élan de sa petite aiguille, et, dans le même mouvement, posé celui de sa main gauche sur ses lèvres.

« SUBSTANCE » OU « CONSCIENCE DE SOI »

C'est cette tension de l'hégélianisme politique, qui le rendait à la fois suspect aux tendances réactionnaires et révolutionnaires – de droite comme de gauche – et aimable aux tendances conservatrices mais de plus en plus méfiantes à son égard qui allait bientôt se déchaîner avec le mouvement Jeune hégélien sur le terrain de la critique religieuse tout d'abord. Engels explique son développement dans son *Ludwig Feuerbach* : « Comme la politique était, à cette époque, un domaine très épineux, la lutte principale fut menée contre la religion ». La première impulsion avait été donnée par Strauss dans sa *Vie de Jésus* (1835). Plus tard, Bruno Bauer s'opposa à la théorie développée dans cet ouvrage sur la formation des mythes évangéliques en démontrant que toute une série de récits évangéliques ont été fabriqués par leurs auteurs eux-mêmes. La lutte entre ces deux courants fut menée sous le travestissement philosophique d'un conflit entre la « conscience de soi » et la « substance ». La question de savoir si les histoires miraculeuses de l'Évangile étaient nées du fait de la formation de mythes par voie inconsciente et traditionnelle au sein de la communauté, ou si elles avaient été fabriquées par les ►►

► évangelistes eux-mêmes, s'enfla jusqu'à devenir la question de savoir si c'était la « substance » ou la « conscience de soi » qui constituait la force motrice décisive de l'histoire du monde. Et, finalement, vint Stirner, le prophète de l'anarchisme actuel – Bakounine lui doit beaucoup – qui dépassa la « conscience de soi » souveraine à l'aide de son « Unique » souverain.

L'EFFERVESCENCE INTELLECTUELLE DU MOUVEMENT « JEUNE HÉGÉLIEN »

Strauss, Bauer, Stirner, Bakounine, autant de noms qui s'associent à ceux de Hess, Köppen, Feuerbach et Ruge dans le livre de Franck Fischbach dont les textes viennent alimenter et préciser la réflexion de son lecteur sur l'effervescence intellectuelle de ce mouvement « Jeune hégélien ». Pour nous, évidemment, en particulier, la réflexion qui s'applique à la pensée de Karl Heinrich Marx dont le nom dans l'histoire intellectuelle apparaît pour la première fois en 1840 en dédicace du *Frédéric Le Grand* de Karl Köppen.

Ce jeune « ami de Trèves » d'une vingtaine d'années, lancé dans la mêlée du mouvement Jeune hégélien à partir de 1838 qui, deux ans à peine après avoir

et faire, avec Friedrich Engels dans le domaine de la pensée et de l'action, « craquer le vieux monde ». Quatre textes de Marx publiés dans cette anthologie, trois articles de *La gazette Rhé-*

contre l'autoritarisme religieux et l'ordre politique qu'il soutient en même temps qu'un éloge de la conception rationnelle des fondements de l'État culminant, pour Marx à cette époque, avec l'idée hégélienne de l'État, « grand organisme au sein duquel la liberté juridique, éthique et politique a à obtenir sa réalisation, et dans lequel le citoyen particulier, en obéissant aux lois de l'État, n'obéit qu'aux lois naturelles de sa propre raison, de la raison humaine ». Le dernier, élaboré après la rupture de Marx avec Bruno Bauer et Arnold Ruge mais surtout après la Révolte des tisserands de Silésie de juin 1844, premier mouvement révolutionnaire ouvrier allemand, est un hommage à Feuerbach dont Marx et Engels se firent dans le cercle des ouvriers allemands émigrés de Paris, les « préposés secrets ». ●

*Jérôme Skatski est journaliste à *L'Humanité*.



« Les textes viennent alimenter et préciser la réflexion sur l'effervescence intellectuelle de ce mouvement “Jeune Hégélien”. »

littéralement « débarqué » à Berlin depuis sa province rhénane et suivi les cours d'Eduard Gans l'année de la publication par ce dernier des *Leçons sur la philosophie de l'histoire* de Hegel, allait bientôt prendre ce fameux chemin de « sortie » initié par Feuerbach et son *Essence du christianisme* en 1841,

de 1842 et une lettre adressée à Feuerbach permettent de mesurer l'implication de l'auteur du *Capital* dans ce débat et ce combat Jeune hégélien mais aussi le mouvement de première bascule de sa pensée. Le premier est un éloge de l'engagement de la philosophie dans le débat public et de sa polémique

Le Secours rouge international, un outil de défense et de solidarité face à la répression

Fondé il y a cent ans par l'Internationale communiste, le Secours rouge international œuvre durant l'entre-deux-guerres pour aider les militants communistes et révolutionnaires victimes de la répression. Sa section française, ancêtre du Secours populaire, assure la défense des emprisonnés politiques, participe au combat anticolonial et fait vivre la solidarité internationale.

— PAR **CORENTIN LAHU*** —

La naissance à la fin de l'année 1922 du Secours rouge international (SRI), avalisée par l'Internationale communiste (IC ou Komintern) lors de son 4^e congrès mondial, intervient dans un contexte défavorable pour le mouvement révolutionnaire. Partout en Europe, les communistes sont confrontés au reflux de la poussée révolutionnaire qui, dans le sillage de la prise du pouvoir des bolcheviques en Russie, avait ébranlé le vieux continent à la sortie de la Première Guerre mondiale. Dans de nombreux pays (Allemagne, Finlande, Hongrie...), les insurrections ouvrières ont été écrasées et ont laissé la place à des régimes anticommunistes et autoritaires qui se livrent à une implacable répression.

Dans ces conditions, la constitution d'un organisme transnational de secours des victimes de la « terreur blanche » s'est imposée comme une nécessité pour assurer la survie des organisations communistes et ouvrières. Ce projet s'insère également dans le mouvement de repli

stratégique engagé depuis 1921 par le Komintern qui, prenant acte de l'éloignement de la perspective de la révolution mondiale, se concentre sur le renforcement des partis communistes. Répondant à la nouvelle stratégie du « front unique » et au mot d'ordre de « conquête des masses », la création du SRI s'inscrit alors dans le développement d'organisations auxiliaires dites « de masse », conçues pour faciliter la péné-

tration des idées communistes auprès de publics plus larges et dépassant le cercle des militants.

La fondation en France d'un Comité de secours rouge au printemps 1923, impulsée par le Parti communiste et la CGTU, résulte de la fusion de plusieurs petits comités spécialisés dans l'accueil des victimes du fascisme italien et des révolutionnaires étrangers en exil. Cette nouvelle organisation, qui se situe dans une ►►

« L'activité du Secours populaire s'interrompt brusquement en septembre 1939, du fait de la procédure de dissolution engagée contre lui par les autorités françaises au moment de l'interdiction du Parti communiste et de ses organisations affiliées. »

►► forme de prolongement des expériences d'avant-guerre de solidarité ouvrière et de défense des libertés démocratiques, s'inscrit toutefois en rupture avec des structures plus anciennes comme la Ligue des droits de l'Homme (LDH) ou issues du syndicalisme révolutionnaire. Elles sont accusées de ne plus répondre aux enjeux du moment, ni aux nouvelles formes de répression frappant le mouvement ouvrier après 1918.

En dépit de la concurrence de la LDH ou du Comité de défense sociale d'inspiration anarchiste, le SRI est parvenu à s'imposer comme le principal outil de défense des militants ouvriers et communistes face à la répression. Structuré nationalement et groupant plusieurs dizaines de milliers d'adhérents, la section française du Secours rouge est rapidement devenue l'une des organisations majeures de la galaxie communiste. Si la grande majorité de ses membres et de ses dirigeants proviennent du monde ouvrier, le SRI s'est aussi attaché à développer des cadres spécifiques pour organiser certaines catégories de militants appelées à jouer un rôle majeur dans l'organisation, comme les travailleurs immigrés, les marins, mais aussi les avocats et les milieux intellectuels.

EN PREMIÈRE LIGNE FACE À LA RÉPRESSION

La tâche première du Secours rouge est d'apporter une solidarité matérielle, morale, judiciaire et politique aux victimes de la répression, indépendamment de leur appartenance partisane. L'activité de défense et de secours des militants persécutés embrasse une grande variété de profils : manifestants interpellés, auteurs d'articles antimilitaristes ou anticolonialistes, dirigeants politiques et syndicaux poursuivis, soldats et marins insubordonnés, grévistes accusés d'entraves à la liberté du travail, travailleurs immigrés exerçant une activité politique, paysans mobilisés contre les saisies, jeunes communistes encore mineurs

« Alors qu'il avait fait ses premières armes en défendant les militants communistes de métropole inculpés du fait de leur engagement en 1925-1926 contre la guerre au Maroc, le SRI mène campagne contre le centenaire de la colonisation de l'Algérie, avant d'animer en 1931 l'agitation à Paris contre l'exposition coloniale internationale. »

envoyés en maison de correction, chômeurs défendant leurs droits, antifascistes engagés dans des confrontations de rue avec l'extrême-droite, colonisés en lutte pour l'émancipation nationale, réfugiés politiques en exil... Le SRI leur fournit une aide juridique, met à disposition ses avocats, prend à sa charge les frais de justice. Il leur prête un appui moral, en maintenant une liaison régulière avec les prisonniers. Il leur apporte un secours matériel et s'occupe de leurs familles et enfants. Il veille enfin au respect du régime politique de détention et agit auprès des parlementaires pour faire adopter des lois d'amnistie.

Le Secours rouge a marqué de son empreinte la société française de l'entre-deux-guerres par les nombreuses campagnes qu'il a organisées. Dès le milieu des années 1920, les noms des martyrs et prisonniers emblématiques du mouvement ouvrier résonnent dans les mobilisations impulsées par le SRI : Jean-Pierre-Paul Clerc et Marc-Joseph Bernardon (inculpés après la fusillade de la rue Damrémont en avril 1925), André Sabatier (tué par la police lors de la grève générale du 12 octobre 1925), André Marty (l'ancien mutin de la mer Noire accumule les peines de prison), Sacco et Vanzetti (anarchistes exécutés

aux États-Unis le 23 août 1927) ou encore Paul Roussenq (libéré en 1932 après plus de vingt années passées au bagne de Guyane). L'activité militante est également rythmée par plusieurs rendez-vous annuels qui participent de l'ancrage de pratiques de solidarité dans la classe ouvrière, à l'instar du 18 mars (anniversaire de la Commune de Paris, érigé en journée internationale du SRI), du 14 juillet (le souvenir de la prise de la Bastille en 1789 est l'occasion de réclamer l'ouverture des prisons) ou du « Noël rouge des emprisonnés » qui s'inspire de traditions populaires plus anciennes.

Le SRI doit aussi répondre aux offensives judiciaires qui visent le Parti communiste et se multiplient tout au long des années 1920. Déjà ciblé lors de ses campagnes contre l'occupation de la Ruhr en 1923 puis contre la guerre au Maroc deux ans plus tard, le PCF se trouve dans le viseur du ministre de l'Intérieur Albert Sarraut, qui proclame lors d'un discours à Constantine le 22 avril 1927 : « le communisme, voilà l'ennemi ! ». Dès lors, l'escalade répressive engagée par les autorités, renforcée par la radicalisation du discours communiste, culmine à l'approche de la « journée rouge » contre la guerre du 1^{er} août 1929. Des centaines de militants sont arrêtés et de nombreux

dirigeants communistes et syndicaux sont inculpés de complot contre la sûreté de l'État et écroués, mettant les avocats du Secours rouge à rude épreuve.

LE RÔLE MAJEUR DU SRI DANS L'ACTION ANTICOLONIALE

Le Secours rouge devient au tournant des années 1930 l'un des acteurs essentiels de la politique anticoloniale du Komintern. Alors qu'il avait fait ses premières armes en défendant les militants communistes de métropole inculpés du fait de leur engagement en 1925-1926 contre la guerre au Maroc, le SRI mène campagne contre le centenaire de la colonisation de l'Algérie, avant d'animer en 1931 l'agitation à Paris contre l'exposition coloniale internationale. Il est également associé à l'organisation de la contre-exposition, intitulée « La vérité sur les colonies », qu'organise la Ligue contre l'impérialisme et qui constitue un important moment de convergence entre communistes, surréalistes et militants anticolonialistes.

Dans les colonies, où toute activité révolutionnaire et indépendantiste est immédiatement réprimée, le Secours rouge apparaît comme un outil de défense et de préservation du mouvement communiste – quand l'enjeu n'est pas tout simplement la survie physique des militants, lorsqu'ils sont menacés de mort. Par l'intermédiaire des avocats dépêchés sur place et des marins qui assurent les liaisons depuis la métropole vers les grands ports coloniaux, le SRI parvient à s'implanter dans plusieurs colonies, comme en Algérie où un effort d'arabisation des sections locales est entrepris. Il participe aussi à la construction de mouvements légaux pour mener la lutte, comme à Madagascar où la formation d'une section du SRI a précédé celle du Parti communiste.

L'Indochine, marquée par une répression brutale à l'encontre des forces nationalistes et communistes (les morts et les prisonniers se comptent par milliers),

concentre cependant la plupart des efforts déployés par le Secours rouge qui multiplie les campagnes de presse et les meetings. Cette mobilisation culmine en janvier 1934 avec l'envoi en Indochine d'une délégation ouvrière pour enquêter sur les crimes coloniaux.

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La solidarité internationale est au cœur de l'action du SRI, qui participe à la mise en œuvre en France d'un internationalisme concret. Il défend avec ardeur le droit d'asile et se spécialise dès sa fondation dans l'accueil des exilés révolutionnaires italiens, hongrois ou polonais puis, dans les années 1930, des antifascistes allemands et espagnols. Il accorde également une grande importance à l'organisation en son sein des travailleurs immigrés, notamment italiens ou polonais, qui sont regroupés par nationalité – sur le modèle des sections de la Main d'œuvre étrangère (MOE) mises en place dans le PCF et la CGTU.

tation et de propagande sont déployés en ce sens et le Secours rouge utilise le concours d'intellectuels – entraînés par Henri Barbusse – pour interpeller l'opinion publique et multiplier les envois d'avocats à l'étranger.

Le Secours rouge est propulsé sur le devant de la scène médiatique lors de la montée en puissance du mouvement transnational de protestation contre la condamnation à mort aux États-Unis de Sacco et Vanzetti, qui atteint son apogée à l'été 1927 au moment de l'exécution des deux anarchistes italiens. À cette occasion la section française du SRI renforce son influence à travers la diversité des actions qu'elle engage (pétitions, manifestations, collectes de fonds, envois de lettres et de télégrammes de protestations ou encore délégations à l'ambassade des États-Unis). Quelques années plus tard, la mobilisation internationale en faveur des Scottsboro Boys, neuf jeunes noirs injustement condamnés à mort en Alabama, permet au SRI

« Si la grande majorité de ses membres et de ses dirigeants proviennent du monde ouvrier, le SRI s'est aussi attaché à organiser certaines catégories de militants, comme les travailleurs immigrés, les marins, mais aussi les avocats et les milieux intellectuels. »

Les premières années du SRI sont par ailleurs jalonnées de mobilisations contre la « terreur blanche », qui sévit en Europe centrale et dans les Balkans, en particulier en Pologne, en Bulgarie, en Roumanie, en Hongrie, mais aussi en Allemagne et dans l'Italie fasciste de Mussolini. D'importants moyens d'agi-

de dénoncer les violences racistes dont sont victimes les militants noirs américains.

Après l'arrivée au pouvoir d'Hitler en Allemagne en 1933, le Secours rouge consacre une part grandissante de son activité au soutien aux antifascistes victimes de la répression nazie. Le SRI ►►

« Après l'arrivée au pouvoir d'Hitler en Allemagne en 1933, le Secours rouge consacre une part grandissante de son activité au soutien aux antifascistes victimes de la répression nazie. »

► mobilise ses réseaux pour organiser le transfert et l'accueil de milliers de réfugiés politiques ciblés par le nouveau régime. Il anime aussi, aux côtés d'intellectuels, le comité pour la libération d'Ernst Thaelmann (dirigeant du KPD), tandis que l'avocat Marcel Willard se rend en Allemagne pour participer à la défense de Georges Dimitrov et des accusés de l'incendie du Reichstag.

DU SECOURS ROUGE INTERNATIONAL AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Alors que la répression et le sectarisme de la ligne de « classe contre classe » imposée par le Komintern au début des années 1930 semblaient condamner le mouvement communiste et le SRI à l'isolement et à la marginalisation, la prise de conscience du danger fasciste après les événements de février 1934 provoque un sursaut unitaire à gauche. Le Secours rouge, qui avait renoué depuis 1932-1933 le dialogue avec des sections de la LDH et du Parti socialiste, devient l'un des artisans de la construction et de l'élargissement du front unique antifasciste. Au cours de l'année 1934, la mobilisation impulsée par le SRI en faveur des victimes de la répression des insurrections ouvrières en Autriche puis dans les Asturies participe du renforcement de l'unité d'action dans le mouvement ouvrier. Tandis que le tournant stratégique amorcé par les communistes aboutit au rassemblement de toutes les forces de gauche au sein d'un « front popu-

laire antifasciste », le Secours rouge s'attèle à traduire cette nouvelle orientation dans le domaine de la solidarité. Au moment où Paris s'impose comme la capitale de la solidarité antifasciste internationale, la section française du SRI devient un laboratoire de « l'union dans la solidarité », afin de fédérer de plus larges couches de la population. Le Secours rouge, en pleine croissance (il passe de 32 000 adhérents en 1932 à 180 000 en 1938), parachève sa mutation idéologique et organisationnelle en changeant de nom à deux reprises au cours de l'année 1936 : il se renomme d'abord « Secours rouge de France » puis « Secours populaire de France » (SPF), en affirmant ainsi, à l'instar du Parti communiste, son ancrage populaire et son inscription dans une culture nationale.

Dès lors, le champ d'intervention de l'association s'élargit, puisqu'elle envi-

sage désormais de porter secours non seulement aux victimes du fascisme et de la répression, mais aussi aux victimes d'injustices sociales et de calamités naturelles. Mêlant dans son action des dimensions humanistes et sociales, le SPF fait alors sienne la maxime « tout ce qui est humain est nôtre », bientôt érigée en devise de l'association. L'invasion en 1935 de l'Éthiopie par les troupes italiennes permet au Secours rouge d'expérimenter des pratiques de type humanitaire qui seront développées à une échelle beaucoup plus grande par le SPF lors de la guerre d'Espagne.

Mais l'activité du Secours populaire s'interrompt brusquement en septembre 1939, du fait de la procédure de dissolution engagée contre lui par les autorités françaises au moment de l'interdiction du Parti communiste et de ses organisations affiliées. Se redéployant clandestinement sous l'Occupation, il faudra attendre la fin de la guerre pour assister à sa renaissance au grand jour, avec la fondation en novembre 1945 du Secours populaire français, résultat de sa fusion avec l'Association nationale des victimes du nazisme. ●

*Corentin Lahu est archiviste, historien et docteur en histoire contemporaine de l'université de Bourgogne.

« La constitution d'un organisme transnational de secours des victimes de la "terreur blanche" s'est imposée comme une nécessité pour assurer la survie des organisations communistes et ouvrières. »

DU CÔTÉ DES REVUES...



►► **Économie & politique**, n° 820-821, novembre-décembre 2022
La contradiction qui s'exprime entre la nécessité vitale d'une émancipation de la force productive qu'est le travail humain et les rapports de production induits par le salariat capitaliste, est porteuse du besoin d'une révolution qui ferait graduellement prévaloir, contre la rentabilité capitaliste, une nouvelle logique d'efficacité économique, sociale et écologique.
<https://www.economie-et-politique.org/2023/01/11/numero-820-821-novembre-decembre-2022/>



►► **Carnets rouges**, n° 25, mai 2022
Ce numéro a pour objet d'explorer comment et à quelles conditions les relations entre le « dedans » et le « dehors » peuvent affirmer la volonté d'une éducation en prise sur la réalité sociale et culturelle du monde tout en se gardant des risques d'une ouverture irréflectie et mal maîtrisée dont nous devrions constater qu'elle produirait davantage d'inégalités au contraire des prétentions de ses discours fondateurs.
<http://reseau-ecole.pcf> • <https://carnetsrouges.fr>



►► **Progressistes**, n° 38, octobre-novembre-décembre 2022
Si les problématiques de déforestation se retrouvent au niveau mondial, elles touchent aussi la France. Comment gérer la forêt et quel « pérennité » pour l'ONF, structure essentielle à l'entretien et au développement des forêts françaises, qui vit depuis plusieurs années une véritable crise ? Comment lutter contre les feux de forêt ? Autant de questions et d'autres posées dans un dossier traversé par l'urgence à se mobiliser pour favoriser la diminution des gaz à effet de serre.
revue-progressistes.org



►► **Europe**, n° 1125-1126, janvier-février 2023
À mesure que les derniers témoins de la Shoah s'éteignent, la littérature d'aujourd'hui continue à explorer cet événement et ses répercussions à travers une forme singulière qui en vient presque à constituer un genre à part entière : l'enquête d'un « nouvel âge de l'enquête » dans la littérature d'aujourd'hui. Car elle représente un moment essentiel de notre relation au passé que les textes réunis ici explorent chacun à leur manière
<https://www.europe-revue.net/>



►► **La Pensée**, n° 412, octobre-novembre 2022
Les algorithmes sont les produits des représentations de leurs concepteurs et conceptrices qui poursuivent des objectifs de nature sociale, économique et politique et qui ont tendance à reproduire les cultures, les hiérarchies sociales et les usages existants. Le propos du dossier vise à mettre en exergue la nécessité de les concevoir et de les utiliser à d'autres fins ; la nécessité de mettre en place des procédures démocratiques à tous les niveaux pour maîtriser socialement leur développement.
<https://silogora.org/algorithmes-reprendre-le-controle/>



►► **Les Lettres françaises**, n° 49, janvier 2023
Delmore Schwartz par Pierre Gelin-Monastier et Christophe Mercier, Nicola Chiaromonte par René de ceccatty, Sabine Huynh par Jean-Pierre Han et les rubriques habituelles, Lettres, Savoirs, Arts, Théâtre, Cinéma.
<http://les-lettres-francaises.fr/>



►► **Recherches internationales**, n° 124, avril-juin 2022
L'absence de vraies réponses de la part de la gauche, au programme peu audible de la droite et suggérant un consensus mou sur la mondialisation, la construction européenne, le social, la réponse à la crise, ont favorisé l'illusion d'un système pipé dont il fallait sortir par l'extrême droite. Redonner sens au clivage gauche/droite, ne pas confondre social avec sociétal, être clair sur les couches dont on défend les intérêts et intransigeants sur toute dérive xénophobe deviendront très vite des postures incontournables pour les forces politiques se réclamant de la transformation sociale.
<https://www.recherches-internationales.fr/>



►► **Cahiers d'histoire**, n° 155, 2022
Ce dossier ne vise pas à (re)parcourir les différentes étapes de l'histoire de la coopération dans son ensemble, ni plus spécifiquement celle de la production, mais bien de mieux appréhender les articulations entre les projets et les pratiques socialistes et la coopération de production dans différents contextes historiques.
<https://journals.openedition.org/chrhc/18619>

« La nuit est belle » et la pollution lumineuse

La pollution lumineuse ne nuit pas qu'aux astronomes.
Une prise de conscience se fait jour au sein de la nuit.

— ENTRETIEN AVEC ISABELLE VAUGLIN* —

© Qu'est-ce que « La nuit est belle » ?

C'est une initiative imaginée par le Grand Genève, structure administrative transfrontalière franco-suisse, en 2019. Il s'agit de l'extinction totale de l'éclairage public un vendredi soir et la nuit qui suit, pour les villes participantes. Il n'y en a pas eu en 2020 à cause des confinements, cela a repris le 21 mai 2021, puis le 23 septembre 2022 et aura lieu le 22 septembre 2023. En tant qu'astronome, j'ai été intéressée par cette action genevoise et pour 2021 j'ai pris contact avec les organisateurs pour développer l'événement autour de Lyon.

© Comment cela s'est-il passé ?

Avec le changement de majorité à la ville de Lyon et à la Métropole et la fibre écologique qui s'y exprimait, je m'imaginai que les élus allaient s'engager avec enthousiasme pour ce projet. En 2021, malgré des réactions positives, cela n'a pas abouti à une décision d'ampleur : seules dix communes ont joué le jeu, dont Saint-Genis-Laval (où est situé l'Observatoire de Lyon) et Brignais (volontariste, mais hors Métropole). Chaque année, il y a un thème privilégié (l'astronomie en 2019, la biodiversité en 2021, les économies d'énergie en 2022). En 2022, cela a mieux marché avec trente-

cinq communes participantes autour de Lyon. Pour 2023, il est question d'étendre cette expérience à Grenoble et à Besançon, en général à l'initiative d'astronomes. J'espère que cela touchera aussi la plupart des villes françaises, voire européennes, dans les années qui vont venir.

© Pourquoi les astronomes sont-ils particulièrement motivés ?

La pollution lumineuse a des conséquences néfastes sur l'observation du ciel, même dans les endroits les plus reculés. C'est le cas à Hawaï ou à San Pedro de Atacama au Chili. Les hôtels de luxe sur la plage à Hawaï avec leurs éclairages agressifs engendrent une perte de sensibilité pour l'observation des astres de faible luminosité. Les observatoires du Pic du Midi ou de Haute-Provence subissent des nuisances plus fortes encore, à cause des villes voisines, et ne parlons pas de celui du Mont Wilson devenu inutilisable en raison de l'extension de Los Angeles.

© S'agit-il seulement de nuisances pour les astronomes ?

Non, c'est beaucoup plus grave. 80 %

« Les enfants vivant actuellement sur Terre n'ont pratiquement jamais vu un vrai ciel étoilé. Ils perdent la notion de la "planète Terre", de notre place dans l'univers, de l'histoire des sciences. »



des gens sur Terre habitent dans des villes, très fortement éclairées dès la tombée du jour, les enfants vivant actuellement sur Terre n'ont pratiquement jamais vu un vrai ciel étoilé. Ils perdent la notion de la « planète Terre », de notre place dans l'univers, de l'histoire des sciences. J'interviens souvent dans les classes, aujourd'hui je constate que peu de personnes sont capables d'expliquer les phases de la Lune. Il y a plusieurs décennies, un enfant savait ce qu'étaient le premier et le dernier quartier de Lune. Doit-on s'étonner que des Trump et des Bolsonaro puissent raconter n'importe quoi et être crus ? Ensuite, il y a un autre effet négatif sur les troubles du sommeil : celui le plus connu est lié à la mélatonine, l'hormone qui fait dormir. Le corps est adapté à l'alternance jour-nuit, à la captation du déclin de la luminosité et tout cela est aujourd'hui artificiellement dérangé voire détruit. Un autre point capital, c'est la perte de biodiversité. La pollution lumineuse est la deuxième cause de disparition des insectes, après les pesticides : on évalue à un ou deux milliards d'insectes captivés par les lampadaires qui meurent chaque nuit d'épuisement ou de faim ; cela touche aussi les mammifères, les oiseaux, les chauves-souris, etc.

« La pollution lumineuse est la deuxième cause de disparition des insectes, après les pesticides : on évalue à un ou deux milliards d'insectes captivés par les lampadaires qui meurent chaque nuit d'épuisement ou de faim ; cela touche aussi les mammifères, les oiseaux, les chauves-souris, etc. »

© Quels sont les retours de cette expérience « La nuit est belle » ?

Ils sont très positifs, sauf peut-être dans de rares cas, où des gens ont peur du noir et craignent pour leur sécurité, alors que toutes les études montrent à l'inverse que ces extinctions, faites de façon intelligente bien sûr (il ne s'agit pas de supprimer l'éclairage public en hiver à 18 heures dans les zones de forte circulation, à la sortie des bureaux et des usines), ne créent pas d'insécurité. Dans les villages, les automobilistes roulent moins vite en zone non éclairée et les accidents sont moins violents, alors que,

quand c'est éclairé, leur cerveau se considère inconsciemment comme en plein jour et les fait rouler plus vite. D'autre part, les soirs de l'événement, on incite les villes à organiser de nombreuses animations pour le public : les associations, les médiathèques, les commerçants (en particulier les libraires) savent y participer.

Il est évident que l'État ne fait pas son travail, comme l'ont montré l'Affaire du siècle et mille autres enquêtes. Mais il ne faudrait surtout pas se contenter de s'en lamenter, ni même se limiter à un militantisme de condamnation. Chacun ►►

►► peut faire quelque chose à son échelle, « La nuit est belle » y participe. C'est une prise de conscience parmi d'autres, face aux grands problèmes de l'humanité, où les prévisions des scientifiques se déportent de plus en plus vers les fourchettes hautes des catastrophes : la fonte accélérée des glaciers et de l'Antarctique, les guerres de l'eau et de la nourriture, etc. Les injures, contre Greta Thunberg et vis-à-vis des actions faites par les jeunes, ne pourront pas durer et chacun doit s'interroger, y compris sur ses propres habitudes de consommation (les SUV, la mode, l'obsolescence programmée), de nombreuses organisations de jeunes en ont conscience.

🕒 Aujourd'hui, on devrait être sensible aux économies d'énergie...

En effet, c'est une des raisons pour lesquelles « La nuit est belle » de 2022 a eu une meilleure réussite que la précédente. Pour une petite commune, l'éclairage public représente souvent 30 à 40 % des factures. En 2020, il y avait déjà 12 % des communes (des petites) qui éteignaient la nuit, disons entre 23 heures et 5 heures. On a une meilleure écoute, moins de mépris, depuis quelque temps sur ce point. On a aussi procédé à des études sur le gaspillage, on a enfin modifié la forme des lampadaires, en leur mettant une couverture totalement opaque vers le ciel, en leur donnant une forme approximativement sphérique toute dirigée vers le sol, avec un cône lumineux de 60-80° maximum, on évite ceux qui inondent de lumière en pleine nuit les façades jusqu'au troisième étage. Il y a une opération connue sous le nom de « Le jour de la nuit ». Les municipalités éteignent une lumière par-ci par-là. En 2021, on m'a répondu : merci de vos remarques sur la pollution lumineuse, on va éteindre l'intérieur de bâtiments administratifs et des établissements scolaires ce week-end ! Comme s'il y avait besoin de les laisser allumés

« 80 % des gens sur Terre habitent dans des villes, très fortement éclairées dès la tombée du jour, les enfants vivant actuellement sur Terre n'ont pratiquement jamais vu un vrai ciel étoilé. »

en temps normal quand il n'y a personne... Il y a bien des arrêts (du 13 janvier 2013 et du 27 décembre 2018) demandant l'extinction des commerces une heure après leur fermeture, mais on sait bien que, dans les zones commerciales et industrielles, cela est souvent lettre morte.

🕒 Comment peut-on voir l'évolution de la lutte contre la pollution lumineuse ?

Paradoxalement, la guerre en Ukraine pourrait faire bouger les choses. Ce n'est évidemment pas que j'approuve l'agression de Poutine ! Mais le renchérissement de l'énergie (qui n'a d'ailleurs pas attendu cet événement) va obliger les dirigeants politiques et plus généralement la population à regarder les choses autrement. Cela dit, il faut être prudent dans ses prévisions : on a pensé que la crise du covid et les confinements allaient changer fortement les attitudes de consommation, et l'expérience montre qu'on peut en douter. Les politiques ont souvent une culture scientifique faible, leurs études en mathématiques, en physique ou en biologie se sont arrêtées au lycée ; hélas, les alertes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et des chercheurs de toutes disciplines restent pour eux des abstractions éloignées de leur univers, davantage marqué par les questions de pouvoir et d'argent.

🕒 Revenons à l'astronomie : y a-t-il un regain d'intérêt pour cette science dans le public ?

Disons qu'il y a des possibilités. L'astronomie captive plus naturellement les enfants et le grand public que la physique nucléaire ou la géométrie. C'est tout de même assez excitant de voir qu'on peut connaître la distance d'une étoile ou sa température, alors que ces astres se trouvent à des distances on ne peut plus inaccessibles : donc la spectroscopie et d'autres domaines physiques apparemment abstraits prennent alors de la chair auprès du public. Une remarque tout de même ici : jusqu'au niveau de la 6^e ou de la 5^e, les filles et les garçons portent aux sciences un intérêt équivalent, mais à partir de la 4^e et de la 3^e, il y a un basculement et les stéréotypes connus imprègnent progressivement les jeunes dans tous les domaines ; les sociétés d'astronomes amateurs sont majoritairement composées d'hommes, dommage ! ●

Isabelle Vauglin est astronome au CRAL-Observatoire de Saint-Genis-Lavat (Rhône)

Propos recueillis par Pierre Crépel.



Mutersholtz et Ungersheim, deux communes alsaciennes « en transition »

Face aux menaces en matière de climat et de biodiversité, il est toujours important d'étudier les efforts locaux en vue de dégager des solutions pour le futur. Le PCF est à l'écoute de ces tentatives, ce qui ne l'empêche pas de rechercher également, par lui-même, des voies originales.

— PAR SYLVIE MAYER* —

Jean Claude Mensch, maire d'Ungersheim (Haut-Rhin) depuis 1989, ancien mineur CGT, comme il se présente, pratique depuis lors une « politique de ménagement du territoire ». La commune (1 400 habitants en 1989 – 2 500 en 2020) s'est ainsi engagée sans le savoir dans ce qu'on appelle le « territoire en transition », selon les travaux de Rob Hopkins, qui ont débouché sur l'association des villes en transition, telles que Totnes en Angleterre. Un plan de « Vingt-et une actions pour le XXI^e siècle » fondées sur l'autonomie intellectuelle et la démocratie participative a été élaboré sur un mode participatif afin de se préparer à l'après-pétrole et au réchauffement climatique.

À Muttersholtz (Bas-Rhin), 2200 habitants, Julien Rodrigues, secrétaire général de la commune nous décrit celle-ci comme un « laboratoire de la transition écologique », transition qui se décline transversalement sur tout le champ d'action du

territoire. La visite de la commune commentée par le maire Patrick Barbier le confirme : biodiversité, autonomie énergétique, démocratie participative active sont présents dans tous les secteurs d'activité de la commune.

Ces deux communes ont travaillé depuis des années à rendre le futur plus désirable, plus soutenable par un changement que les deux maires qualifient de lent et difficile. ►►

« Leurs actions s'appuient tout d'abord sur une organisation de la démocratie participative associant les habitants aux projets mais aussi à leur réalisation. »

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : UNE VRAIE RÉALITÉ

Leurs actions s'appuient tout d'abord sur une organisation de la démocratie participative associant les habitants aux projets mais aussi à leur réalisation, créant des modes de vie plus reliés, plus enrichissants. Ainsi, à Ungersheim, les habitants peuvent s'impliquer dans des conseils participatifs ouverts à tous : un conseil des sages, vingt citoyens de plus de soixante-dix ans tirés au sort, un jury citoyen de vingt personnes parmi cent quatre-vingts tirés au sort, un forum citoyen et un conseil municipal des enfants avec un comité de pilotage constitué par des enseignants de la commune. Les décisions que prennent les élus à partir des propositions et des choix opérés par ces instances se traduisent par de nombreux chantiers participatifs. Ainsi ont été réalisées des isolations paille, des réfections de bâtiments pour les transformer en bâtiments à énergie passive, la création d'un parc champêtre... Toutes ces réalisations se terminent par des repas festifs bio et végétaux. Les entreprises privées sont elles aussi encouragées, une imprimerie a un programme de réduction de 70 % de ses consommations avec récupération d'énergie vers le réseau de chaleur communal. Dans la commune d'Ungersheim, « territoire citoyen du monde pour la paix et contre la faim », circule la monnaie locale le « radis », à laquelle participent douze magasins et des associations encouragées en cela par une subvention de 25 % de leurs activités.

BIODIVERSITÉ : DES EFFORTS PÉRENNES

Le plus gros effort de la commune d'Ungersheim depuis des dizaines d'années, c'est la lutte pour la biodiversité et la renaturation d'espaces : atlas



La mairie de Muttersholtz.

communal de la biodiversité avec près de mille cinq cents espèces décrites, renaturation du carreau de la mine, festival éco-équitable, zéro pesticide et gestion des plantes « auto invitées », instauration de la tonte tardive, produits d'entretien écologiques, recherche de la souveraineté alimentaire. Les dix-sept hectares de maraîchage bio, gérés par un maraîcher salarié de la commune et des emplois en insertion s'est transformé en 2015 en régie municipale agricole qui fournit 70 % des légumes pour les cinq cent cinquante repas des élèves de la communauté de communes. Les repas sont 100 % bio depuis 2009, goûters compris, et la cuisine centrale avec insertion par le travail et la formation a été créée en 2013. Le projet est de servir à terme les six mille repas par jour de l'agglomération Mulhouse-Alsace. Le maraîcher « en chef », jeune franco-japonais, est attentif aux évolutions climatiques et à leur influence sur les types de culture et pratiques culturelles. La gestion de l'eau n'est pas le moindre de ses soucis. Cette activité « maraîchage » a aussi permis la création d'une légumerie-conserverie, d'une épicerie-café-philie participative dans laquelle on trouve les légumes produits par la commune, des farines de variétés anciennes, des jus de fruits pressés à l'usine de pressage communale et des objets d'artisanat.

ÉNERGIE, ÉCONOMIES ET AUTONOMIE

Le deuxième plus gros chantier de la commune d'Ungersheim est un objectif d'autonomie énergétique, *via* des recherches d'économie et de production autonome. L'opposition du maire à l'énergie nucléaire a sans doute été la première raison de ces efforts. Dans le contexte des

« Les dix-sept hectares de maraîchage bio, gérés par un maraîcher salarié de la commune d'Ungersheim et des emplois en insertion s'est transformé en 2015 en régie municipale agricole qui fournit 70 % des légumes pour les cinq cent cinquante repas des élèves de la communauté de communes. »

menaces climatiques, quelles que soient les orientations énergétiques que prendra la France, les réalisations seront utiles à la lutte nécessaire pour diminuer les émissions carbonées.

Les bâtiments publics sont évidemment les premiers concernés : à Muttersholtz (comme à Ungersheim), les toits de tous les services publics sont solaires. Accompagnés de deux micro-centrales hydroélectriques et de petites chaufferies au bois, ils assurent l'autonomie énergétique de la commune avec une production supérieure aux dépenses. L'économie d'énergie est réalisée par des isolations rendant les bâtiments passifs, voire positifs avec leurs panneaux solaires, une baisse de puissance de l'éclairage public, et une surveillance constante des dépenses par un « économe de flux » chargé de gérer la consommation à l'aide de capteurs de mesures, de sous-compteurs, de capteurs de CO (installés bien avant la pandémie) et d'installations de ventilation double flux. La population est encouragée à accompagner ces efforts, avec les circulations douces, la limitation de l'étalement urbain grâce à la remise sur le marché de logements vacants. Vingt logements ont ainsi été remis en valeur sur les quatre vingts logements vides de la commune. Ce n'est qu'un début, les propriétaires des logements inoccupés payent une taxe communale qui est utilisée à la rénovation des réhabilitations, ce qui a un effet d'entraînement. On retrouve à Muttersholtz des réalisations citoyennes et communales semblables à celles d'Ungersheim en matière de biodiversité, d'alimentation, d'initiatives citoyennes encouragées par la municipalité.

DIFFICULTÉS À SURMONTER

Tous ces efforts ne se font pas sans difficultés : ainsi, Muttersholtz se trouve au cœur de la large vallée de l'Ill, entourée d'une « oasis verte », champ d'expansion des inondations. Mais le voisinage des champs de maïs et de la canalisation de la rivière impose des sur-inondations au village. La période covid a fait régresser les liens sociaux forts dans ces villages. Dans les deux communes, les maires s'efforcent d'entraîner la population dans ces orientations : chantiers participatifs, chantiers nature, éco-école, voyages d'études organisés pour ensuite coconstruire les projets. Située dans la Forêt Noire toute proche, Fribourg, ville allemande modèle en matière d'écologie est l'objet de nombreuses visites du maire de Muttersholtz. Dans

le même temps, les maires constatent la perte de compétences au niveau public national, qu'il s'agisse de biodiversité, d'habitat, d'alimentation. Les cadres réglementaires sont très contraignants et les outils publics faibles et sous-utilisés par le préfet. Les subventions concernent les investissements, mais pas la maintenance des installations des zones écologiques. En outre, la Politique agricole commune, par-delà la « prime au maïs », a mis à égalité la labellisation « HVE »

« À Muttersholtz (comme à Ungersheim), les toits de tous les services publics sont solaires. Accompagnés de deux micro-centrales hydroélectriques et de petites chaufferies au bois, ils assurent l'autonomie énergétique de la commune avec une production supérieure aux dépenses. »

(haute valeur environnementale) avec la certification bio, contre l'avis de très nombreux organismes et associations, jugeant le niveau d'exigences de la HVE très insuffisant.

Cette visite de deux villages alsaciens a été effectuée dans le cadre de l'association des Journalistes-écrivains pour la nature et l'écologie (JNE). Cet exemple de deux communes très volontaires dans leur démarche de démocratie pour la biodiversité, les économies et la production énergétique, les liens sociaux et une défense globale de l'environnement nous conduit à la réflexion suivante. La démarche locale est nécessaire, utile, fructueuse, lorsqu'elle s'accompagne de grands efforts d'association de la population aux actions engagées. Mais elle reste insuffisante si elle n'est pas jointe à une démarche politique plus globale de lutte contre le système qui freine des quatre fers ces travaux pour le futur. ●

*Sylvie Mayer est responsable du PCF à l'Économie sociale et solidaire.

La fracture numérique

Selon le baromètre 2022 de l'Autorité de régulation des communications électroniques (ARCEP) et de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), la fracture numérique ne cesse de s'approfondir.

Certes une majorité (57 %) estime mieux maîtriser depuis deux ans les outils numériques, un sentiment très inégalement réparti : c'est le cas de 71 % des cadres, 43 % des retraités, 38 % des non-diplômés.

Certes le taux d'équipement en enceinte connectée progresse ainsi que l'achat en ligne.

Mais comme le montre l'étude, il ne suffit pas de posséder des outils informatiques pour les dompter.

En effet de plus en plus de Français sont en difficulté lorsqu'ils doivent faire des démarches en ligne (La Poste, Impôts, Sécurité sociale, SNCF, Pôle emploi...). C'est le cas de 54 %

d'entre eux, soit 16 points de plus qu'en 2020. La situation s'est donc aggravée depuis la crise du covid.

Les utilisateurs constatent souvent qu'ils ont une maîtrise insuffisante de leurs appareils (25 %, +7 points sur 2020).

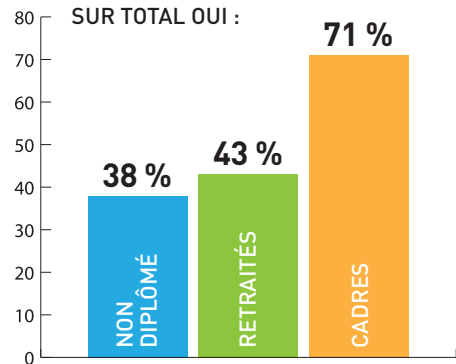
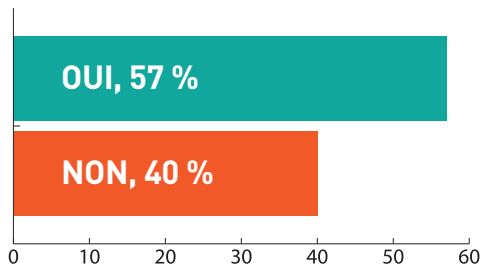
Si les 60/69 ans sont internautes à 96 %, « ils conservent un train de retard » car la transition numérique se fait très vite.

D'autre part, cette insatisfaction face à l'outil est particulièrement nette chez les 18/24 ans : 19 % disent ne pas savoir les utiliser pleinement contre 9 % en 2020 : « Les nouvelles générations utilisent de plus en plus les outils numériques.

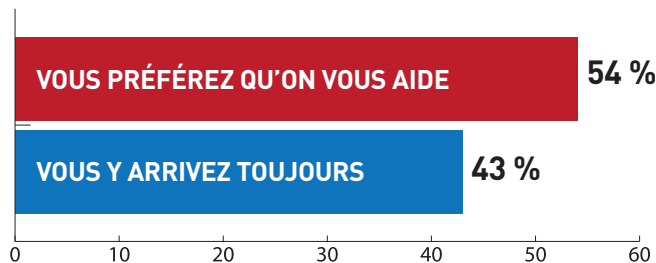
À mesure qu'ils apprennent à les utiliser, ils prennent conscience de leurs limites. »

On observe enfin une nouvelle forme de dépendance à l'égard des appareils : les Français regardent en moyenne un écran pendant 32 heures par semaine, « un peu moins d'un tiers du temps éveillé ». ●

AVEZ-VOUS LE SENTIMENT DE MIEUX MAÎTRISER LES OUTILS NUMÉRIQUES DEPUIS DEUX ANS ?



LORSQUE VOUS NE PARVENEZ PAS À RÉALISER UNE DÉMARCHÉ EN LIGNE :



— PAR FANNY CHARNIÈRE —

Un salarié éligible sur trois ne recourt pas à l'assurance chômage

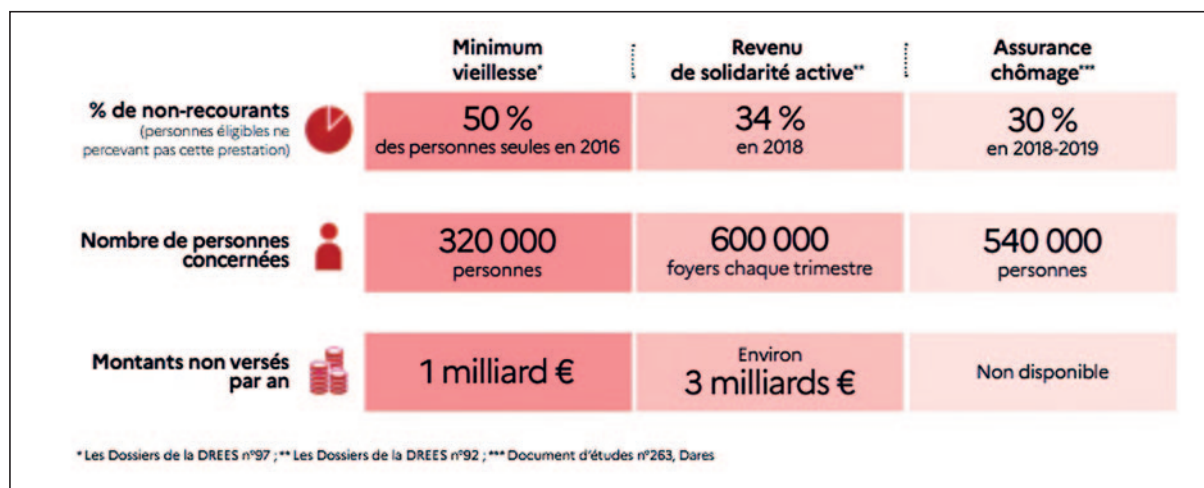
La récente réforme de l'assurance-chômage se donne pour objectif de « répondre aux difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises depuis la crise du covid-19 et de favoriser le plein-emploi ». Partant du postulat qu'une partie des difficultés de recrutement des entreprises seraient liées aux conditions d'indemnisation des salariés privés d'emploi, le gouvernement d'Emmanuel Macron a introduit un mécanisme dit de « contracyclicité » : il s'agit de moduler le nombre de jours d'indemnisation en fonction de la conjoncture économique et de l'état du marché du travail. Autrement dit, cela signifie que les règles d'indemnisation sont durcies quand la situation du marché du travail est bonne et quand des emplois sont à pourvoir, ou assouplies quand la situation économique se dégrade.

Si le non-recours aux prestations sociales comme le RSA était bien documenté, le non-recours à l'assurance-chômage l'était beaucoup moins. Grâce à un amendement des députés communistes, l'obligation de produire un rapport sur le non-recours à l'assurance-chômage a ainsi été obtenue, rapport dont les résultats ont récemment été publiés et viennent sérieusement remettre en cause la thèse macroniste (« Quantifier le non-

recours à l'assurance chômage », 6 octobre 2022, *Document d'études* n° 263, DARES).

En effet, selon les hypothèses retenues, le rapport estime qu'entre 25 % et 42 % des salariés éligibles ne recourent pas à l'assurance chômage, un sur trois pour le scénario central soit 540 000 travailleurs, un taux comparable à celui observé sur d'autres prestations sociales.

Concernant le profil des non-recourants, le rapport montre que ces derniers diffèrent peu des recourants en termes d'âge, de sexe, ou de profession. Mais les salariés en intérim et CDD recourent moins à l'assurance chômage que les salariés en fin de CDI. Les non-recourants ont aussi des durées cotisées plus faibles que les recourants : ainsi, plus de la moitié (55 %) des éligibles ayant travaillé entre 4 et 6 mois ne recourent pas à l'assurance chômage, contre 19 % pour ceux ayant travaillé plus de deux ans. Près d'un quart des non-recourants retrouve un emploi dans le mois suivant la fin de contrat, contre 15 % des recourants. Le rapport suggère deux explications à ces non-recours : le défaut d'information et le défaut de sollicitation. ●





Dans la bataille sur les retraites, la mobilisation des petites et moyennes communes s'avère massive, davantage même, proportionnellement, que celle des grandes villes. Si ces dernières voient désormais leurs services publics durement fragilisés comme dans toute la France (une quarantaine de bureaux fermée depuis 2014 à Paris, où le rectorat annonce, pour la rentrée 2023, près de 250 fermetures de classes), les territoires ruraux connaissent depuis déjà longtemps cette situation, mise en œuvre à partir des années 1980, lorsque l'impératif de rentabilité, avec son cortège de fermetures, mutualisations et limitations d'activité, a été substitué à celui d'offrir un service également accessible à tous sur l'ensemble du territoire. Dans ces campagnes, comme veut le montrer l'ouvrage des sociologues Sophie Orange et Fanny Renard, *Des femmes qui tiennent la campagne*, publié aux éditions La Dispute en 2022, les habitantes sont parfois le pilier du lien social : fondé sur une enquête sociologique menée avant la crise sanitaire et centrée sur des jeunes femmes de parents ouvriers, employés, petits agriculteurs exploitants, petits artisans ou commerçants, dans des territoires ruraux marqués par un certain dynamisme économique et démographique, l'ouvrage souligne en effet le rôle fondamental joué par ces femmes dans des campagnes confrontées au déclin des services publics et au vieillissement de la population. Permettant de maintenir les services liés à la petite enfance, à l'enfance, au grand âge ; la vie culturelle et sportive ; l'activité économique et associative, etc., elles occupent une place pivot qui ne s'accompagne pourtant d'aucune reconnaissance économique et matérielle, ni symbolique ; plus encore, elles sont prises dans des systèmes d'échange dans lesquelles elles sont aussi essentielles que captives.

DES FORMATIONS SITUÉES SOCIALEMENT

L'ouvrage entend ainsi proposer une vision complexe de « celles qui restent » : « le choix de rester » n'est pas seulement la conséquence d'un manque de ressources, il est le produit d'un système d'interrelations, notamment lié aux institutions locales comme l'école, les missions locales, les entreprises ou les collectivités territoriales qui cherchent à les ancrer localement. Plus qualifiées que leurs parents ou que leurs conjoints, ces jeunes femmes, scolarisées *via* la voie professionnelle ou l'enseignement

agricole, dans un cadre où le baccalauréat apparaît pour beaucoup comme un horizon nécessaire et de fin d'études (le diplôme constitue ainsi un enjeu fort, en ce qu'il permet l'accès au métier, et la promotion sociale, mais aussi la respectabilité locale, le baccalauréat continuant de bénéficier d'une valeur symbolique importante). Leur scolarisation dans les secteurs du soin ou du service à la personne n'est pas seulement en conformité avec certaines dispositions socialement construites comme féminines et avec certaines

**Celles qui
restent dans
les campagnes,
et qui
les font vivre**

— PAR Marine Miquel* —

pratiques de socialisation ; elles relèvent aussi de la présence importante en milieu rural des formations des services liés au soin et à la personne, qui renforce ou impose leur « vocation ». L'ouvrage rappelle ainsi à tous ceux qui seraient prompts à envisager ces formations du soin comme universellement partagées par les femmes qu'elles sont situées socialement : si ces filières s'imposent comme destin privilégié d'un grand nombre de jeunes femmes des classes populaires stabilisées ou des petites classes moyennes, c'est parce qu'elles sont inscrites depuis longtemps dans un système de solidarités locales où elles prennent toute leur part, mais aussi où elles sont conduites à persévérer, notamment à travers l'orientation, et enfermées, car ces filières professionnelles concentrent



les femmes dans un nombre très limité de spécialités, leur offrent moins de perspectives d'évolution scolaire que les spécialités industrielles et ne tiennent pas compte de la hiérarchie des diplômes de l'Éducation nationale (avec par exemple l'accès au diplôme d'aide-soignante de niveau 3 pour des enquêtées titulaires d'un bac technologique ou professionnel de niveau 4).

DES MOBILITÉS PENDULAIRES

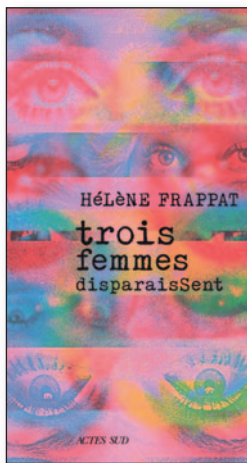
Ces jeunes femmes se font les agentes, au sein des foyers, de la pénétration des normes éducatives dominantes, disposant de ressources culturelles, sociales et économiques qu'elles peuvent opposer à leur mari ou concubin, en sorte qu'elles infléchissent l'organisation domestique traditionnelle. Loin d'être sédentaires, elles sont confrontées très tôt à la mobilité, dans le cadre de leur scolarisation, parfois dès le primaire, elles ont élargi leur cercle relationnel par ces départs et scolarités prolongées, y ont construit de nouvelles amitiés, sans pour autant dissoudre leurs attaches à la commune d'origine. Ces mobilités pendulaires ne leur permettent pas néanmoins de s'attacher véritablement au nouveau territoire où elles effectuent ces scolarités ; elles les préparent à l'intériorisation de l'impératif de mobilité quotidienne recherché par les employeurs de l'économie locale, et qu'elles sont contraintes à accepter,

fragilisées par l'expérience du chômage, accumulant également les emplois précaires pendant une « longue période d'insertion professionnelle ». Pour ne pas rompre avec d'autres attaches locales telles que l'emploi du conjoint, la proximité et la solidarité familiale, ces jeunes femmes sont conduites à accepter instabilité, horaires décalés,

« Dans les campagnes, comme ailleurs, si des gouvernements entendent “rétablir l'égalité de salaires sans attendre 62 ou 64 ans” il va falloir bien autre chose que des mots et des index : un complet changement des logiques économiques et sociales, sur tout le territoire. »

temps partiel, bas salaires, travail répétitif et soumises à un rythme intense, isolement ; pour résister à ces conditions de travail éprouvantes, dans un secteur où les syndicats ne sont pas assez présents et où les collectifs de travail sont rares, elles ne peuvent mobiliser que l'arme de la défection professionnelle, qui fragilise peu ce système de gestion de main-d'œuvre. Si elles n'hésitent pas à prendre le risque de l'entrepreneuriat, elles se trouvent prises au sein de liens d'interdépendance tissés avec la clientèle, la patientèle ou la parentèle – le privé et l'intimité ont bien une dimension sociale – difficiles à rompre, et qui les conduisent à porter dans leurs emplois un engagement physique et moral qui peut aller jusqu'à la rupture corporelle et mentale.

Si l'ouvrage s'attache à restituer toute la complexité des trajectoires de ces femmes « qui restent », il souligne aussi combien le chemin vers l'égalité femmes-hommes implique de renverser la table : rôle de l'école dans l'imposition d'une « vocation féminine » au lien social, précarisation et pressurisation par le patronat et par les collectivités locales, dans un contexte de course au profit et de destruction des services publics. Dans les campagnes, comme ailleurs, si des gouvernements entendent « rétablir l'égalité de salaires sans attendre 62 ou 64 ans », comme le prétend le gouvernement actuel pour justifier la diminution des trimestres liés à la maternité, il va falloir bien autre chose que des mots et des index : un complet changement des logiques économiques et sociales, sur tout le territoire. ■



Trois femmes disparaissent

Actes sud, 2023

HÉLÈNE FRAPPAT

PAR **GÉRARD STREIFF**

Un texte troublant, dans la forme (des chapitres courts et percutants), dans le fond : une enquête romancée sur trois stars de Hollywood, Tippi Hedren, Melanie Griffith et Dakota Johnson. Tout le monde les connaît, un peu, beaucoup, passionnément. Tippi Hedren est l'interprète de *Les oiseaux* ou *Pas de printemps pour*

Marnie. On a pu voir Melanie Griffith dans *Working girl* ou *Body double*. Et Dakota Johnson est l'héroïne de *Cinquante nuances de Grey*. Il s'agit non seulement de trois actrices fameuses mais aussi de la mère, de la fille et de la petite fille. Et on s'aperçoit que ces trois générations revivent à peu près les mêmes épreuves, le même rapport (de soumission) aux hommes (aux patrons en fait), la même relation au corps, la même dépendance du regard des autres. Comme dit l'autrice, « elles racontent la même histoire, celle de toutes les femmes ». Et c'est plutôt rude. On s'aperçoit par exemple que l'une et l'autre, la mère et la petite fille notamment, signent des contrats hallucinants qui les mettent complètement à la merci de leurs réalisateurs. Alfred Hitchcock impose ainsi à Tippi Hedren un contrat d'exclusivité de cinq ans, financièrement nul et comportant des clauses qui relèvent du chantage sexuel, du plus pur harcèlement. « Il [Hitchcock] m'a fixé [Hedren dixit] et s'est contenté de me dire, comme si c'était la chose la plus naturelle du monde, qu'à partir de ce moment, il s'attendait à ce que je me rende sexuellement disponible et accessible pour lui, chaque fois qu'il le désirait, quels que soient la manière et le lieu où il le désirait ». Dans le même temps, Hitchcock, possessif, jaloux, grossier, se comporte avec une rare désinvolture avec son actrice durant les tournages. Les pages consacrées par exemple à cette scène illustrissime des *Oiseaux* où Tippi Hedren traverse le grenier de sa maison envahi de volatiles sont sidérantes. Dans la plupart de ses films, Griffith sera tenue de jouer nue ou dénudée. Quant à *Cinquante nuances de Grey*, il offre, nous dit Hélène Frappat, un remake des tournages avec Hitchcock : « Grey contrôle ce que mange et boit la Soumise, son comportement, ses fréquentations, sa garde-robe, son maquillage, comme Hitch surveillait l'alimentation, les

boissons, le poids, les tenues, la vie sociale de la Fille, y compris en dehors des tournages, lui interdisant toute intimité – même amicale et professionnelle – avec un homme autre que son patron ». Bref les rapports actrice-réalisateurs se répètent, en pire. Et l'autrice dira, par ailleurs, que ce n'est pas un hasard si le mouvement MeToo est né dans le milieu des artistes : « Elles vivent en grand de façon magnifiée ce que vivent et font toutes les femmes ». (Le titre du livre est un clin d'œil à un film « d'espionnage » de 1938 d'Alfred Hitchcock *Une femme disparaît*). Romancière et critique de cinéma, Hélène Frappat a dernièrement publié *Le Mont Fuji n'existe pas*. ●



Sortis de l'ombre. Tsiganes, résistants, communistes

Arcane 17, 2022

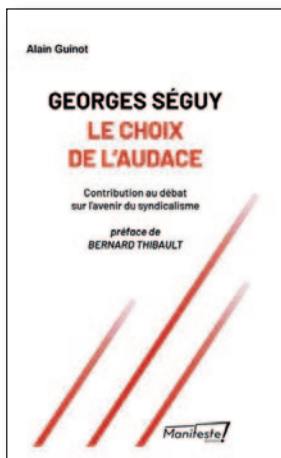
GILLES ALFONSI

PAR **HOËL LE MOAL**

Alors que Robert Hébras, dernier survivant du massacre d'Oradour-sur-Glane, est récemment décédé, l'ouvrage de Gilles Alfonsi vient combler un

manque de l'historiographie. En effet, l'auteur propose une monographie portant sur trois massacres commis par la sinistre division SS Das Reich le 23 juin 1944 à Saint-Sixte, Caudecoste et Dunes, trois villages situés entre Agen et Montauban. À partir d'une très sérieuse enquête dans les archives départementales de la région, mais aussi d'une connaissance appréciable des travaux de Peter Lieb (le spécialiste des massacres de résistants par l'armée allemande), Gilles Alfonsi parvient à démontrer que ces crimes de guerre s'inscrivent dans une stratégie globale visant à terroriser la population locale et à la couper des résistants. Cela explique notamment la présence de la moitié des effectifs de *Das Reich* dans le Sud le 20 juin 1944, soit quinze jours après le début du débarquement allié en Normandie. Le massacre de Saint-Sixte présente en outre une particularité : il s'agit du seul assassinat collectif de Tsiganes en France lors de la Seconde Guerre mondiale. Une des ambitions de l'auteur est de lutter contre les occultations, les malentendus, et les silences de l'histoire : pour arriver à ses fins, il propose une plongée historique, mais aussi sociologique et géographique, dans la région du Garonnais, une exploration des spécificités politiques locales (un ancrage

communiste dans un département du Tarn-et-Garonne où le Parti communiste français est peu présent, face à un clergé dunois collaborationniste), mais aussi un travail de recoupage des informations, notamment d'un cahier de délation transmis à la *Kommandantur* et à l'origine des massacres du 23 juin 1944. Dans la préface de l'ouvrage, Claude Pennetier insiste à raison sur un travail « digne de la *Microstoria* italienne » tant les documents d'un épisode local lorsqu'ils sont bien étudiés permettent d'atteindre « par le bas » la compréhension de la grande histoire. ●



Georges Séguy.
Le choix de l'audace
 Contribution au débat sur l'avenir du syndicalisme
 Éditions Manifeste, 2023
ALAIN GUINOT

Extrait de la préface : Ce livre se veut un témoignage de mon chemin partagé pendant de longues années avec Georges Séguy, figure du syndicalisme du XX^e siècle, et qui m'a tant apporté. Je souhaiterais que ces

lignes soient utiles à la jeunesse et à toutes celles et tous ceux qui se montrent intéressés par la chose sociale mais sont béotiens en matière syndicale.

J'ai voulu retracer, mettre en lumière l'apport de ce grand syndicaliste au mouvement social. Montrer la modernité de sa pensée, et son action, dans la crise de représentation que traversent les partis et les syndicats aujourd'hui. La lumière du syndicalisme n'est pas garantie. Bien sûr, il subsistera des modes d'organisation, de défense des salariés, sous des formes diverses, souvent aléatoires, catégorielles, ou sous forme de révoltes.

Le mouvement inédit des gilets jaunes, qui a surgi fin 2018, en est une démonstration. Ses caractéristiques sont le reflet, entre autres, d'un salariat coupé de références et de présences syndicales. Une révolte qui fait écho aux efforts que la CGT a tenté de développer pour s'adapter au monde du travail d'aujourd'hui, mais sans aller, hélas ! jusqu'au bout de son ambition. Un mouvement révélateur de l'ampleur de ces déserts syndicaux qui obèrent l'efficacité de l'action. Il nous faut comprendre pourquoi un fossé s'est creusé entre un tel mou-

vement social et le syndicalisme. Fossé d'autant plus incompréhensible que la plupart des revendications mises en avant par les gilets jaunes étaient celles particulièrement portées par la CGT, qu'il s'agisse du pouvoir d'achat, des retraites, de la précarité, de la vie chère, des services publics et bien d'autres choses encore. L'incroyable mouvement des luttes contre la réforme des retraites en 2019-2020 en est une formidable illustration. Ce mouvement est révélateur des profonds mécontentements qui traversent la société française et aussi sa capacité à s'inscrire dans des formes d'actions innovantes cherchant les voies de l'efficacité dans la durée, dans les formes de rassemblement en essayant de donner un sens nouveau au concept de radicalité.

Une des explications se trouve sans doute dans les difficultés rencontrées par la CGT pour se déployer parmi le salariat d'aujourd'hui. Même si des avancées se sont concrétisées dans la syndicalisation des travailleurs précaires, des ingénieurs, techniciens et cadres, des sous-traitants, nous sommes encore loin d'un syndicalisme adapté aux nouvelles formes d'exploitation de la force de travail. Persistent également des limites à l'inter-professionnalisation des actions, ainsi qu'à la « continuité syndicale » face à la mobilité contemporaine.

[...] Tout n'a pas été facile durant ces années passées avec Georges Séguy, mais combien elles ont été enrichissantes et enthousiasmantes ! Par-delà toutes les turbulences, les tensions, les affrontements, je garde en mémoire l'attachement indéfectible de Georges pour la CGT et son parti, le PCF. Et aussi l'optimisme inébranlable d'un homme qui a pourtant souffert si jeune de l'enfer des camps nazis. Une confiance dans ce qu'il y a de meilleur chez les femmes et les hommes. Une foi absolue dans l'apport décisif de la jeunesse. Un attachement non moins viscéral à la diversité, à la culture du débat et de l'unité.

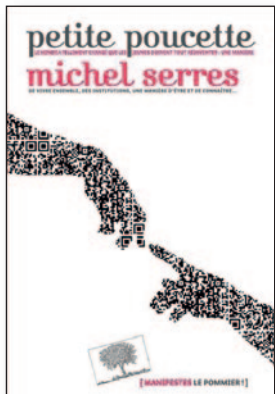
Je lui suis profondément reconnaissant pour la confiance qu'il m'a toujours accordée, pour ce parcours qui a fait de moi ce que je suis. Georges Séguy a pu, malgré les déceptions, les désillusions, ne jamais être aigri, avoir toujours le souci de l'autre, certain que la différence est une richesse.

De ce cheminement s'est forgée avec Georges une amitié profonde. Je garde le souvenir ému de nos déjeuners réguliers où nous devisions sur la CGT, le syndicat, la politique.

D'une pudeur, d'une retenue qui l'a toujours accompagné, de la crainte de faire du tort, il est passé progressivement à l'idée que la vérité est nécessaire et indispensable. C'est ainsi qu'il a, peu à peu, livré son témoignage sur ►►

► les événements majeurs auxquels il a été confronté, et qui ont eu, pour certains, des conséquences négatives sur l'Histoire de la CGT. Des rendez-vous manqués, une modernisation inachevée, qui ont entraîné un grave retard, non seulement pour la CGT, mais aussi pour tout le syndicalisme. C'est pour ces raisons, entre autres, que le déclin syndical s'est poursuivi, installant de manière pérenne une sous-syndicalisation, un éclatement, une fragmentation du paysage syndical.

Si Georges Séguy a commencé s'affranchir du vieux principe selon lequel « mieux vaut laver son linge sale en famille que de l'étaler sur la place publique au risque de permettre à l'adversaire de l'utiliser contre nous », nous savons qu'il reste des zones d'ombre sur ces années cruciales de l'Histoire de la CGT. Nous savons qu'il faut poursuivre dans la voie de la « parole libre », convaincu que cela peut être salutaire pour la CGT d'aujourd'hui. Un jour, échangeant avec lui sur cette problématique, alors que je l'invitais à poursuivre dans cette voie, il m'a dit : « j'ai fait ma part, c'est à vous les jeunes, c'est à toi, Alain, de prendre le relais ». Alors, impossible de se dérober, par respect, par dignité, par esprit de responsabilité. Voilà la raison de ce livre. Apporter ma part de vérité, celle d'un acteur de ces périodes historiques, toujours étonné d'avoir été à cette place, étonné qu'un grand homme comme Georges Séguy ait choisi un jeune militant, pas si expérimenté, doutant de ses capacités. ●



Petite Poucette

Marabout, 2022

MICHEL SERRES

PAR **MATHIEU MENGHINI**

Est parue, cette année, une nouvelle édition de *Petite Poucette* – succès de Michel Serres initialement publié en 2012, sept années avant que le philosophe ne nous quitte. Dans cet opuscule – modeste par la taille, non par l'érudition et l'ambition, Serres observe que

la transformation digitale est à l'origine d'une mutation anthropologique majeure. L'auteur n'hésite pas à affirmer : « un nouvel humain est né. »

Cet éminent spécialiste des humanités numériques interroge le devenir de l'éducation et de la pédagogie dans la société de l'information. L'actuelle jeunesse requiert, selon notre homme, une nouvelle organisation

des savoirs et une convocation différente de ses facultés cognitives. Ainsi en va-t-il de la mémoire : de fait, ordinateurs, tablettes et smartphones sont autant de « boîtes cognitives objectivées » qui la libèrent. L'invention naissant de la distanciation avec le savoir – d'après Serres –, ne nous incomberait plus désormais que « l'intuition novatrice et vivace », une « authentique subjectivité cognitive ».

L'enthousiasme de l'auteur de *Petite Poucette* tranche avec les critiques des nombreux détracteurs de l'ère numérique – lesquels pointent un désastre écologique en cours (extraction de métaux rares, production de déchets dangereux), des effets néfastes chez les usagers au niveau somatique (problèmes cardiovasculaires, etc.), au niveau émotionnel (intolérance à la frustration, dépression, déréalisation de l'environnement humain provoquant une perte progressive d'empathie, etc.) ainsi qu'au niveau cognitif (dépérissement du langage, troubles de la concentration, déficit de l'attention voire perte d'initiative de sa pensée, etc.).

Faut-il dès lors se réjouir avec Serres de la moindre convocation de la mémoire, par exemple ? Aux contempteurs de l'encombrement des cerveaux juvéniles, l'humaniste Georges Steiner opposait le « dialogue constant » que permet semblable bagage intime (il évoquait spécifiquement la littérature, il est vrai).

Autre point : le numérique constitue-t-il réellement le grand égalisateur culturel espéré par Serres ? S'il y a des « natifs numériques », il y a aussi des « naïfs numériques » répond Nicole Boubée, docteure en sciences de l'information et de la communication. Aussi aurait-on tort de confondre utilisation des techno-cultures et maîtrise de celles-ci.

Alors, aliénante ou émancipatrice l'ère digitale ?

Peut-être convient-il de mâtiner quelque peu l'optimisme de Serres en relisant les travaux de Raymond Williams. Selon ce représentant majeur des *Cultural studies*, on ne peut inférer un usage ou un effet d'un dispositif technique simplement à partir de ses caractéristiques propres. Les moyens modernes de communication, selon Williams (parlant à une autre époque, certes), constituent aussi bien des vecteurs de domination que d'affranchissement. La nocivité ou la valeur d'une technologie, ajoutait-il, dépend souvent de qui la possède, de qui décide de la manière de son activation. L'intellectuel marxiste anglais, on s'en doute, considérait qu'il s'agissait d'en reprendre le contrôle et de démocratiser celui-ci. ●



Pour sa 5^e rentrée, l'Université permanente change de format !

En association avec la Fondation Gabriel-Péri, l'Université permanente propose BANDE PASSANTE, une émission d'entretiens autour d'ouvrages et de questions d'actualité.

L'Université permanente bascule donc dans une formule 100 % numérique avec diffusion sur YouTube et les réseaux sociaux.

Les premières rencontres sont prévues avec Danielle TARTAKOWSKY autour de la question des mouvements sociaux, de la rue et des manifestations, David MULHMANN autour de son livre sur Lénine, Franck FISCHBACH, philosophe, qui dirige un ouvrage important intitulé *Histoire philosophique du travail*. À très bientôt....

Lorraine Finkl et Florian Gulli.

À (re)découvrir...



Les ouvrages *Découvrir Marx*, *Découvrir Engels* et *Découvrir Gramsci*, publiés aux Éditions sociales, reprennent chacun douze extraits expliqués par Florian Gulli et Jean Quétier dans la rubrique « Dans le texte » de *La Revue du projet* puis de *Cause commune*. Un bon moyen d'entrer dans l'œuvre de ces théoriciens et acteurs majeurs du mouvement ouvrier ! Il en est de même pour *Introduction à la pensée de Lénine*, publié aux éditions Aden, qui reprend des extraits choisis dans *Cause commune* et commentés par Aurélien Aramini et Florian Gulli.

ORGANISEZ DES DÉBATS !



avec les membres de l'équipe de votre revue autour d'un des thèmes des dossiers ou des livres c'est possible !

Contactez-nous au 01 40 40 13 50



Claude Saligny

ou au 01 40 40 12 30



Monique Renault

Mail :

redaction@causecommune-larevue.fr



Cause ★ commune
est sur **Facebook**

[Facebook.com/CauseCommunepcf](https://www.facebook.com/CauseCommunepcf)

..... L'ÉQUIPE DE LA REVUE



Guillaume Roubaud-Quashie
Directeur



Sabrina Royer
Rédactrice en chef



Jean Quétier
Rédacteur en chef



Élodie Lebeau-Fernandez
Rédactrice en chef
Regard



Gérard Streiff
Rédacteur en chef
(Controverses/
Sondages)



Sébastien Thomassey
Mise en page



Frédo Coyère
Mise en page
et graphisme



Noëlle Mansoux
Secrétariat
de rédaction



Chantal Guerre
Secrétariat
de rédaction



Marine Miquel
(Critiques/Lire)



Vincent Boulet
(Chronique
européenne)



Aurélien Bonnarel
(Droit)



Maëva Durand
(Féminisme)



Igor Martinache
(Féminisme)



Baptiste Giron
(Histoire)



Nicolas Tardits
(Grand entretien)



Aurélien Aramini
(Philosophiques)



Jean-Michel Galano
(Philosophiques)



Victor Blanc
(Poésies)



Nicolas Lambert
(Production
de territoires)



Pierrick Monnet
(Réactions)



Pierre Crépel
(Sciences)



Flavien Ronteix-Jacquet
(Sciences)



Fanny Chartier
(Statistiques)



Michaël Orand
(Statistiques)



Claudine Périllaud
Relecture



Dorian Mellot



Matthieu Menghini



Constantin Lopez
Réseaux sociaux



Julien Rossi
Débats



Saliha Bousseadra



Florian Gulli
Université permanente



Hoël Le Moal

PROCHAIN NUMÉRO
été 2023
Les DOM-TOM



Prix : 10€